

DES INTÉRÊTS

CATHOLIQUES

AU XIXe SIÈCLE,

PAR

Le Comte de Montalembert,

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Liceat inter abruptam contumaciam et deforme obsequium pergere iter, periculis vacuum.

TACITE.



Bruxelles.

MELINE, CANS ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS.

LIVOURNE, MÊME MAISON. | LEIPZIG, J. P. MELINE.

1852


BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
201
29 C
24

DES INTÉRÊTS

CATHOLIQUES

AU XIXe SIÈCLE.

Bruxelles.—Imprimerie de H. Goemaere.

DES INTÉRÊTS

CATHOLIQUES

AU XIXe SIÈCLE,

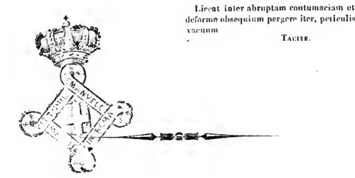
PAR

LE COMTE DE MONTALEMBERT,

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Liceat inter abruptam contumaciam et deforme obsequium pergere iter, periculis vacuum.

TACITE.



BRUXELLES.

MELINE, CANS ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS.

LIVOURNE, MÊME MAISON. | LEIPZIG, J. P. MELINE.

1852

I

De la situation du catholicisme en 1800 et en 1852.

Quand on aborde un sujet qui tient à la majestueuse immensité du catholicisme, le difficile est de se contenir et de renfermer ses efforts dans des limites précises. Je voudrais, en jetant un regard sur un passé encore récent, et sur l'état actuel des intérêts catholiques en Europe, éviter toute excursion dans le domaine de la théologie, de la philosophie ou de la science, écarter même tout souvenir historique trop éloigné, et concentrer l'attention de mes lecteurs dans le cercle des relations directes de l'Église avec la société présente.

Pour juger nettement l'ensemble de cette situation, je ne conçois pas de procédé plus rapide et plus sûr que de se reporter à cinquante ans en arrière, et de se représenter l'état du catholicisme en Europe au premier jour de la dernière année du XVIIIe siècle.

Au 1er janvier 1800, il n'y avait pas de pape. Pie VI était mort à Valence [1], exilé et prisonnier d'une république athée. Rome sortait à peine d'une horde de païens qui avait inauguré un semblant de république en proclamant

[1] Le 29 août 1799. Pie VII ne fut élu que le 14 mars 1800.

la déchéance éternelle de la papauté. Huit mois du plus périlleux interrègne devaient séparer la mort de Pie VI de l'élection de Pie VII. Le sacré collége, chassé de Rome, ne pouvait se rassembler qu'à l'abri d'une armée schismatique venue du fond de la Moscovie pour arrêter un instant les armes parricides d'un peuple naguère le premier des peuples catholiques. Quelques vieillards se réunissent derrière les lignes russes, dans une île des lagunes de Venise, de cette fière et habile Venise, qui venait de périr, après s'être signalée par son hostilité tracassière contre l'Église romaine, dont elle avait été, au moyen âge, le boulevard et l'honneur. Les cardinaux restent cent quatre jours enfermés sans pouvoir se mettre d'accord, préoccupés par ce qu'un contemporain appelle l'*état de trahison flagrante de l'Europe catholique:* leurs suffrages se réunissent enfin sur un moine dont l'obscurité était le principal titre [1]. Les Autrichiens occupaient les légations; les Napolitains étaient maîtres de la ville de Rome. Ce ne fut pas sans peine que les uns et les autres restituèrent à Pie VII les États que Napoléon allait bientôt lui arracher de nouveau.

Dans le royaume de Clovis et de saint Louis, voici quel était l'état de la religion catholique :

L'épiscopat tout entier dans l'exil; le clergé décimé par la guillotine et la déportation; les fidèles traqués et harcelés, longtemps condamnés à choisir entre l'apostasie apparente ou la mort, commençant à peine à respirer, à jouir en silence de la tolérance du mépris.

Aucune ressource matérielle ni morale; le vaste patrimoine de l'Église, formé par l'amour et le libre don de quarante générations, réduit en poussière; les ordres religieux, après mille ans de gloire et de bienfaits, gisant déracinés et anéantis; trois mille monastères des deux sexes abolis, et

[1] Artaud, *Histoire de Pie VII*, p. 94, 97. Rien de plus curieux que les détails de ce conclave, donnés par cet historien, qui les recueillit de la bouche du cardinal Consalvi, alors secrétaire du conclave.

avec eux tous les colléges, tous les chapitres, tous les sanctuaires, tous les asiles de la pénitence, de la retraite, de l'étude, de la prière !

La France, souillée par dix ans de révolution, venait de se donner un maître en la personne d'un jeune vainqueur qui l'avait délivrée en même temps de la licence et de la liberté, qui savait tout, pouvait tout, et voulait tout [1], qui en Italie avait imposé au saint-siége le cruel traité de Tolentino, qui en Égypte avait caressé l'islamisme, et qui n'était encore connu de l'Église, qu'il allait si glorieusement relever, que pour l'avoir trompée et dépouillée [2].

La persécution à peine éteinte avait fait place à la victoire incontestée du mal. La législation, l'éducation, les mœurs, étaient en proie à la pratique de toutes les théories du XVIII[e] siècle. La famille se décomposait sous l'action du divorce. Dieu avait été chassé de partout. Pour avoir prononcé son nom, Bernardin de Saint-Pierre était insulté en pleine Académie. Voltaire eût semblé trop réservé, et Rousseau trop mystique, au sein de cette société qui ne se dérobait aux préoccupations de la guerre et à l'infaillibilité des mathématiques que pour se délecter avec Parny et Pigault-Lebrun.

L'Angleterre, détournée du torrent révolutionnaire par l'éloquence de Burke et le génie de Pitt, contemplait d'un œil étonné les vertus et le courage de ces évêques et de ces prêtres catholiques que la proscription avait jetés par mil-

[1] Sieyès.

[2] Bonaparte écrivait de Tolentino, le 19 février 1797, à Pie VI : « La république française sera, à ce que j'espère, l'une des plus fidèles alliées de « Rome. » Et, quelques mois plus tard, Cacault, ministre de la république à Rome, écrivait à Bonaparte : « La levée de trente millions que Rome s'engage « à payer par le traité de Tolentino a épuisé tout ce qu'il restait de sang dans « les veines de ce vieux cadavre. *Nous le faisons mourir à petit feu.* Il tombera de lui-même... » On sait que plus tard Cacault montra un dévouement intelligent aux intérêts religieux. Il disait de lui-même : « Je suis un révolutionnaire corrigé. » ARTAUD, *Histoire de Pie VII*, p. 22.

liers sur ses plages ; mais rien n'annonçait encore un changement prochain dans la législation barbare qui avait servi à extirper le catholicisme de la Grande-Bretagne, et à l'écraser en Irlande. Le bienfait de ses glorieuses et solides institutions était assuré à tous, excepté aux papistes indigènes. Son code était encore déshonoré par des pénalités sauvages contre l'exercice public du culte d'Alfred et de saint Édouard. Ses juges déclaraient, du haut de leur tribunal, que la loi ne reconnaissait à aucun catholique une existence légale. Les plus illustres races de son aristocratie étaient encore exclues de leurs siéges héréditaires à la chambre des pairs. Le plus courageux de ses soldats ne pouvait dépasser le grade de colonel, s'il était catholique. Aucun mérite, aucun talent, aucun service, si éclatant qu'il fût, n'eût suffi pour ouvrir les portes de la chambre des communes à celui qui aurait refusé de jurer que la transsubstantiation était une idolâtrie, et la messe un sacrilége. Le roi George III aimait mieux priver son gouvernement du concours de Pitt, que de consentir à changer un *iota* à ces criminelles folies. Tous ceux qui parcouraient, il y a vingt ans, ce pays prodigieux, ont pu voir encore les impasses sordides, les hangars, les écuries où se glissaient les rares fidèles de Londres, pour assister aux saints mystères ; et ces messes dites en plein air, où les Irlandais affamés, en haillons, se groupaient autour de leurs prêtres, en vue des cathédrales désertes et profanées qu'Élisabeth et Cromwell leur avaient volées.

En Allemagne, l'Église s'enfonçait de plus en plus dans cet abaissement où elle semblait graduellement disparaître, depuis la fin de la guerre de trente ans. Autrefois maîtresse de la moitié de cet empire que ses moines avaient défriché et que ses évêques avaient conquis sur la barbarie, elle allait perdre irrévocablement tout ce qui lui restait de son patrimoine. Une moitié en était déjà réunie à la France, et l'autre allait être dépecée et jetée en pâture à tous ces princes, à tous ces seigneurs, catholiques et protestants, qui, à Luné-

ville et à Ratisbonne, mendièrent, des mains de la révolution victorieuse, une part dans la dépouille de l'Église. Elle s'affaissait sans résistance, elle succombait sans honneur. Depuis longtemps les catholiques, prêtres et laïques, n'opposaient plus qu'une inerte torpeur aux mépris du protestantisme et aux envahissements de la philosophie. Le catholicisme ne comptait pour rien, absolument rien, dans la politique ni dans la littérature de cette nation, qui se prosternait devant le grand Frédéric, et que le paganisme de Gœthe faisait tressaillir d'aise et d'admiration. La théologie ne donnait quelques signes de vie que pour lutter contre Rome, sous l'inspiration de Fébronius et de ses émules. Le dernier acte historique des trois électeurs ecclésiastiques de Mayence, de Cologne et de Trèves, avait été de se réunir avec l'archevêque de Saltzbourg, primat de Germanie, pour dresser dans les *Ponctuations d'Ems* [1] le code de la révolte et de l'ingratitude contre le saint-siége. Ils étaient occupés à l'appliquer, quand les armées républicaines vinrent les détrôner et leur infliger le châtiment qu'ils avaient d'avance justifié. Pas une voix d'ailleurs ne s'élevait pour défendre la vérité chrétienne, ni les droits de la papauté, ni même ces souverainetés ecclésiastiques, où régnait depuis mille ans un bonheur proverbial [2]. Rien n'annonçait, même de très-loin, un Stolberg, un Schlegel, un Gœrres. Dans ce vaste naufrage, l'œil pouvait errer sur toute l'Allemagne catholique, sans y découvrir un écrivain, un docteur, un évêque digne de ce nom.

En Italie, même désolation et même humiliation : des lois rendues contre l'Église par la monarchie absolue à Naples, à Parme, à Turin, à Florence, maintenues et exécutées par les démagogues ; des armées étrangères et d'éphémères ré-

[1] En 1786.

[2] *Unter dem Krummstab ist es gut wohnen* : « Il fait bon vivre sous la crosse ; » dicton jadis populaire en Allemagne, et que rien n'est venu démentir.

publiques; des temples profanés, des couvents supprimés, des peuples consternés; pas un martyr, ni même un soldat.

En Autriche, l'Église dormait sur le lit de Procuste que lui avait dressé Joseph II. Sur les ruines des deux mille monastères confisqués par cette majesté apostolique, deux ans avant que l'Assemblée constituante n'eût appliqué les mêmes théories aux mêmes victimes, la bureaucratie impériale forgeait à son aise les chaînes doublées de velours dont elle a su enlacer jusqu'à ce jour tous les membres de sa captive. Joseph II avait écrit : « *J'ai fait de la philosophie* « *la législatrice de mon empire...* » Et son successeur, Léopold II, fidèle de tout point à ses leçons, dénonçait, devant les états de la Basse-Autriche, comme la source du mal le pouvoir nobiliaire et le *monachisme.* La Belgique, cette fille chérie et fidèle de la catholique maison de Habsbourg, lui était arrachée pour toujours. Broyée sous le double effort de la révolution monarchique de Joseph II, et de la conquête révolutionnaire des terroristes, elle avait succombé, mais non sans avoir préludé par un généreux effort en faveur de la religion et de la liberté, à la régénération catholique et nationale dont nous avons eu la consolation d'être les témoins.

La Pologne, ce royaume *orthodoxe,* boulevard si longtemps invincible de l'Europe et de l'Église contre l'islamisme et contre le schisme grec, condamnée par Voltaire avant d'être immolée par Catherine, se débattait, déchirée, sanglante, sous la serre des potentats qui avaient consommé, pour la première fois depuis l'ère de la rédemption, le meurtre d'une nation chrétienne.

L'Espagne, dépouillée de toutes ses anciennes libertés, transformée par le plus étrange oubli de son immortel passé en domaine privé de ses rois [1], énervée par deux siècles de

[1] Le conseil de régence, après la mort de Charles II, écrivait en ces termes à Philippe V, le 3 novembre 1700 : « Nous dirons à V. M. que le successeur du roi mort peut venir sans délai prendre possession de cette monarchie, et *en*

despotisme sans gloire, spectatrice silencieuse de l'attentat inouï commis par Charles III contre la compagnie de Jésus, languissait sous la domination d'un garde du corps, amant de la reine et favori du roi.

Le Portugal, où Pombal avait renouvelé contre les jésuites les cruautés des empereurs romains contre les premiers martyrs, ne tenait plus que par un fil à l'Église romaine. Il faut lire l'inappréciable récit du cardinal Pacca, alors nonce auprès de Sa Majesté Très-Fidèle, pour juger à quel degré étaient tombées l'antique gloire, l'antique liberté et l'antique foi du royaume fondé par Alphonse de Bourgogne, à la suite d'une victoire et d'une vision miraculeuse, avec le libre consentement de ses barons et de son peuple, et la sanction du saint-siége sollicitée par saint Bernard [1].

En résumé, nulle part le moindre signe de salut ou d'espérance. La religion, partout oubliée ou anéantie, semblait exilée de la terre. Le catholicisme devait paraître aux sages du monde un cadavre qu'il ne restait plus qu'à enterrer.

Un demi-siècle s'écoule, et tout est transformé. Partout la religion a repris sa place, au premier rang; partout l'Église est reconnue comme une puissance du premier ordre, Invoquée par les uns avec la confiance d'un amour toujours fidèle; par les autres, avec la passion d'une conversion récente; par quelques-uns peut-être à regret et à contrecœur; si elle est encore attaquée par quelques aveugles, nul du moins ne méconnaît sa force, sa vie, sa féconde immortalité. En parcourant le sol de l'Europe, labouré par la révolution et la guerre, on la voit partout refleurir, grandir, relever sa tête rajeunie, et planer sur les destinées du monde. Comme les hautes cimes après le déluge, à mesure

disposer comme de ses propriétés particulières. » C'est à cela qu'en était réduite l'Espagne du Cid et d'Isabelle la Catholique.

[1] *Notizie sul Portogallo con una breve relazione della nunziatura di Lisbona, dall' anno 1795 fino all' anno 1802, dal cardinale* Bartolommeo Pacca, etc.; Velletri, 1835.

que les eaux s'abaissent, on voit reparaître les vérités qu'elle prêche depuis dix-huit siècles, et les institutions qu'elle a élevées sur l'immobile fondement de la promesse divine.

Recommençons la revue que nous venons de passer, et saisissons à la hâte les traits les plus saillants du nouveau tableau.

Sans doute, l'infortunée Pologne n'a point recouvré cette indépendance que le pape Clément XIII recommandait en termes si touchants et si impératifs aux rois dégénérés de l'Occident. Victime du plus douloureux abandon, elle ne voit point encore luire l'aube de la réparation qui lui sera due lorsqu'elle aura pu abjurer toute solidarité avec l'esprit révolutionnaire. Mais pour qui sait à quel point le malheur améliore les races qui ne désespèrent pas d'elles-mêmes; pour qui connaît les trésors de courage et de résignation qui vivent au fond de ces cœurs navrés; pour qui a pu mesurer le retour énergique à la pratique de la religion, l'incontestable amélioration des mœurs, l'inébranlable fidélité à la vraie foi que révèle chaque soupir et chaque angoisse de cette nation inextinguible; pour qui croit enfin à la miséricorde et à la justice, il est impossible de renoncer à l'espoir d'un avenir meilleur, et de croire la Pologne morte à jamais, dans un siècle qui a vu renaître la Grèce et l'Irlande.

La Suisse est, après la Pologne, le pays où le regard du catholique aperçoit le plus de sujets de désolation. Ce que le despotisme schismatique a accompli sur les rives du Dniéper et de la Vistule, la révolution athée est en train de l'imiter au pied du Saint-Gothard et du Grand Saint-Bernard. Le sacrilége y règne en maître; les monastères, dont les premiers habitants avaient civilisé l'antique Helvétie, disparaissent un à un; une tyrannie brutale y est exercée, au nom de la liberté, sur des populations désarmées, sur un clergé auquel on ne peut reprocher que sa trop grande résignation. Mais la vieille et robuste race de ces paysans, quoique écrasée par le nombre, résiste opiniâtrément au joug de la dé-

magogie ; il pèse sur leurs personnes, sur leurs biens, mais non sur leurs cœurs indomptés. Le sang du martyr Leu, de ce paysan de Lucerne assassiné par le radicalisme qu'il avait loyalement vaincu dans l'arène de la légalité ; la captivité et l'exil de l'évêque de Fribourg, gages sacrés de cet amour de Dieu qui est seul fort comme la mort, ne demeureront pas une semence stérile. Et d'ailleurs, si Lucerne et les cantons primitifs sont devenus pour un temps la proie de l'esprit du mal, en revanche la métropole du calvinisme, Genève, a vu en frémissant le catholicisme reparaître dans ses murs. Les sages de cette orgueilleuse cité avaient cru faire merveille en obtenant du congrès de Vienne que des populations catholiques, enlevées à la maison de Savoie, fussent livrées au canton de Genève ; ils ne calculaient pas que, grâce au principe de liberté religieuse inventé par leurs pères et retourné contre eux, ils introduisaient ainsi l'ennemi dans la place. Saint François de Sales n'eût pas été moins étonné que Théodore de Bèze, si on leur avait annoncé que, deux siècles après eux, il y aurait dans la ville de Calvin une presse catholique, qu'on y verrait deux églises catholiques, et qu'elles seraient trop petites pour contenir la foule des fidèles.

Sans doute encore, les deux péninsules du midi de l'Europe, l'Italie et l'Espagne, n'ont point encore parcouru tout le cercle de l'erreur, n'ont point encore complétement traversé l'expiation de l'abaissement. Longtemps en dehors ou en arrière des grands mouvements européens, dominées par des influences exotiques et factices, jetées hors de leur sphère normale par des causes qu'il faudra examiner ailleurs, elles en sont où nous en étions, et trébuchent contre les pierres d'achoppement dont nous nous sommes relevés. Et cependant, que de symptômes rassurants et consolants en Espagne ! Rendue, par l'invasion de Napoléon, à la conscience de sa force et de sa dignité, dont un long et misérable despotisme avait pu la faire douter ; puis, plongée comme nous

l'avons été, dans les sanglantes horreurs de la révolution et de la guerre civile, elle a vu le catholicisme survivre à la spoliation de son Église, à la profanation et à l'incendie de ses couvents, au meurtre de ses moines. Les *idées nouvelles* en philosophie et en religion ne lui ont guère donné que des parodies, de pitoyables contrefaçons, dont le bruit n'a franchi les Pyrénées que pour exciter la risée des maîtres du genre. Seuls, deux hommes d'un génie supérieur ont pu faire croire à l'Espagne que les jours de sa décadence allaient cesser; et ces deux hommes sont catholiques. L'un, Donoso Cortès, a conquis de plain-pied l'attentive admiration de l'Europe; l'autre, Balmès, mort à la fleur de l'âge [1], historien, philosophe, théologien, surtout grand esprit politique, ayant compris tous les besoins et toutes les conditions de la liberté moderne, en même temps que toutes les infirmités d'une société démocratique, et sachant concilier cette lumineuse intelligence de son temps avec cet inébranlable attachement à l'immobile infaillibilité de l'Église, sans lequel nul Espagnol n'est digne d'appartenir à la patrie de Ximenès et de Calderon. La réaction catholique en Espagne, pour avoir été longtemps silencieuse et inaperçue, n'en doit être que plus profonde, puisqu'elle a trouvé de tels organes. Et c'est ainsi qu'elle a été comprise par les hommes d'État qui gouvernent ce pays, puisqu'ils viennent de conclure avec Rome un concordat, le plus avantageux qu'il ait été donné depuis longtemps au saint-siége d'obtenir d'une puissance catholique, et dont l'exécution sincère ramènerait promptement de beaux jours pour l'Église d'Espagne.

Le régime des concordats existe aussi en Allemagne; mais, exécutés sans bonne foi, ils n'ont pas suffi pour guérir les plaies de la religion dans ce grand pays. Il a fallu d'autres remèdes, d'autres leçons; les leçons n'ont pas

[1] A trente-huit ans, le 9 juillet 1848; auteur du *Protestantisme comparé au catholicisme*, de *Pie IX*, et de plusieurs autres ouvrages.

manqué, les remèdes sont venus à leur suite. Aujourd'hui, quel changement et quel progrès ! Le protestantisme allemand, criblé des coups du rationalisme et du panthéisme qu'il a fait éclore, a perdu son âme : il ne subsiste plus qu'à l'état de corps artificiellement maintenu par le concours énergique de l'État. La vie réelle s'est retirée de lui ; de doctrine il n'en a plus, il n'en ose plus enseigner. Qu'on aille voir ce qu'est devenue, dans la patrie de Luther, cette fameuse doctrine de la justification par la foi seule, doctrine si commode qu'on peut s'étonner qu'elle ne soit pas devenue le symbole de tous les libertins du monde ; elle n'est plus professée nulle part. Qu'on aille compter le nombre des protestants allemands disposés à signer, dans son texte primitif, la confession d'Augsbourg : ils tiendraient tous dans une bourgade.

Il existe, à la vérité, un groupe intelligent et courageux de *piétistes,* dont le foyer est à Berlin, et dont il s'échappe de temps à autre un éclair de vérité, et même de justice, à l'égard du catholicisme ; mais ils comptent, si je ne me trompe, plus d'adeptes politiques et militaires que de théologiens ; ils rencontrent plus de sympathies sur le trône que chez le peuple. En dehors d'eux, le protestantisme n'est plus qu'un nom qui sert de masque à toutes les théories négatives et destructives que la philosophie moderne a développées. Se dire protestant, c'est simplement déclarer qu'on n'est pas catholique, et quelquefois qu'on n'est plus chrétien. Au milieu de cette poussière du désert, le catholicisme surgit avec sa doctrine immuable et son austère discipline, tel qu'il siégeait au concile de Trente, et tel que dix générations de réformateurs sans postérité l'ont inutilement battu en brèche. Il a traversé intact les guerres intestines et la conquête étrangère ; il a bravé les diplomates et les juristes ; il a survécu aux despotes et aux démagogues, à Joseph II et à Robert Blum. Tout ce qui semblait le plus propre à l'abattre n'a servi qu'à le propager et à le fortifier,

Le vieil édifice du saint-empire romain, en s'écroulant, a brisé la plupart des liens qui l'entravaient, et lui a ouvert des voies nouvelles. C'en est fait de l'odieuse maxime de l'ancien droit germanique: *Cujus regio illius religio*, maxime qui assignait des limites territoriales à l'expansion de la vérité, et condamnait les populations à suivre en aveugles les caprices et les passions de leurs maîtres [1]. La Prusse, en conquérant de vastes provinces catholiques, a été obligée de traiter avec l'Église et de lui ouvrir l'accès de provinces d'où la vraie foi était bannie depuis trois siècles.

La Hesse, la Saxe, le Mecklembourg, tous ces pays naguère exclusivement luthériens ou calvinistes, ont dû subir la même loi. Et de toutes parts on voit des groupes de fidèles catholiques s'implanter à l'ombre des vastes et vieilles églises que le protestantisme avait usurpées, mais qu'il n'avait jamais su remplir. Bravant le respect humain, l'impopularité vulgaire et les fureurs de la presse rationaliste, la noblesse et la classe lettrée, qui ont toutes deux tant à expier, fournissent des conversions nombreuses et éclatantes. L'illustre comte de Stolberg en a commencé la série que ne clôra pas M. de Florencourt [2]. Ces deux noms rappellent assez que l'Église a dû à ces retours quelques-uns de ses plus habiles apologistes, de ses plus intrépides champions, des écrivains, des historiens, des docteurs du premier mérite, tandis que, pas plus en Allemagne qu'ailleurs, l'hérésie n'a pu enlever

[1] En vertu de ce principe, consacré par la paix de Passau en 1552, les habitants du Palatinat durent passer *quatre fois* successivement du luthéranisme au calvinisme, et réciproquement, dans l'espace de vingt-sept ans (1556 à 1583), selon le gré des quatre princes qui se succédèrent dans la dignité d'électeur palatin pendant ce temps.

[2] Nous citerons en outre, et parmi les noms qui nous reviennent à la mémoire, la princesse Galitzin, qui fut à Munster le centre d'un mouvement remarquable au commencement de ce siècle ; Adam Müller, le conseiller Schlosser, l'éloquent publiciste M. Jarke, le docte et courageux professeur Philips, la comtesse Ida Hahn, qui a raconté sa conversion dans un beau livre intitulé : *De Babylone à Jérusalem;* Hurter, si connu parmi nous par sa belle histoire d'Innocent III.

au catholicisme *un seul nom* digne d'être regretté ou cité.

De la vie privée, le mouvement catholique a bientôt gagné la vie publique. En mettant imprudemment la main sur l'archevêque de Cologne, le gouvernement prussien donne le signal du réveil de l'Église germanique. Clément-Auguste de Droste, d'immortelle mémoire, en sacrifiant, dans la question des mariages mixtes, son repos et sa liberté aux intérêts les plus sacrés de la conscience et de la famille, ébranle d'un bout de l'Allemagne à l'autre la fibre sacerdotale. A partir de ce moment, tout change de face ; l'Église d'Allemagne est sauvée. A l'autre extrémité de la monarchie prussienne, l'archevêque polonais de Posen, émule de son frère de Cologne, devient comme lui confesseur et prisonnier pour la foi. Un homme de génie, Gœrres, reconnaît et signale le nouvel Athanase : le rugissement de ce vieux lion ne demeure pas sans écho. Dès lors, amis et ennemis comprennent que l'Église n'est pas morte en Allemagne. La presse catholique commence à se montrer, à s'aguerrir, à résumer et à discipliner les efforts des catholiques [1]. La révolution de 1848 arrive ; et, à l'insu de tous, devient l'occasion du triomphe le plus inespéré pour l'Église. Dans cette assemblée de Francfort, si tumultueuse et si ridicule, mais un moment si redoutable, on voit paraître ses prêtres, ses orateurs, ses théologiens. Ils viennent réclamer, à l'instar des catholiques français, la liberté de l'enseignement et la liberté religieuse. Au milieu de ces constitutions écloses chaque matin, à Vienne, à Berlin, à Francfort, à

[1] Citons en première ligne les *Historische politische Blätter*, de Münich, recueil fondé en 1838 par le professeur Phillips et le jeune Guido Gœrres, qui a si prématurément suivi son père dans la tombe. Sous la direction de ces deux écrivains, ce recueil est devenu incontestablement le premier de l'Europe catholique. A côté de ce recueil bimensuel est venu se ranger, depuis 1848, la *Deutsche Volkshalle*, de Cologne, dont la tendance politique nous semble plus juste et moins absolue que celle du recueil de Münich, et qui rend chaque jour de très-grands services à la cause religieuse en Allemagne.

Erfurt, le principe que réclamaient les catholiques est consacré ; ce principe de la liberté de conscience dans l'ordre politique, que le mal a si longtemps exploité, et qui peut-être ne doit plus profiter qu'au bien. Sur ces entrefaites, l'Église réclame la sienne , sa constitution divine, depuis longtemps violée et enchaînée par le bras séculier. On n'ose lui résister. Elle en reprend possession ; ses évêques s'assemblent à Wurtzbourg, pour la première fois, depuis les Ponctuations d'Ems. Le calme et la gravité de leurs délibérations ressortent admirablement au sein des orages sanglants de la politique. Leurs décrets sont accueillis avec respect ; leur autorité est contemplée avec surprise : leurs vœux exaucés sans répugnance apparente.

Là où Ronge, ce pitoyable contrefacteur de Luther, avait prophétisé, aux grands applaudissements des démocrates et des philosophes, la ruine définitive de la Babylone papale ; là même, des moines, des jésuites, des franciscains, reparaissant, sous leur froc abhorré, après des siècles de proscription, attirent autour de leurs chaires une foule avide, nombreuse, infatigable, et font de leurs missions un des faits les plus marquants de l'histoire contemporaine. Là où Lola Montès, séduite par l'exemple des oracles de la tribune et du feuilleton en France, encouragée par les *amis des lumières et du progrès*, soutenue par les sympathies publiques ou avérées du protestantisme et du libéralisme ; là où cette effrontée avait réussi à se poser en victime des jésuites, et profitait de son ignominieux ascendant pour faire renvoyer des conseils du roi et des chaires de l'université les ministres les plus intègres et les savants les plus éminents ; là même, une association catholique pour la *défense de la liberté religieuse et de la monarchie constitutionnelle* venge noblement les outrages infligés aux catholiques en maintenant la vieille fidélité du peuple bavarois et en sauvant par l'influence *cléricale* l'ingrate royauté. Là où s'était pavanée cette association dite *de Gustave-Adolphe,* qui avait

entrepris, sous l'invocation du dévastateur de l'Allemagne, de faire pénétrer le protestantisme jusque dans les derniers refuges de la superstition papale ; là même, se fondent, s'enracinent, se ramifient chaque jour de plus en plus les grandes associations de Pie IX, de Saint-Charles Borromée, de Saint-Boniface, marchant de front et à grands pas à la conquête de l'Allemagne, par la foi et la charité. Leurs réunions solennelles et annuelles à Mayence, à Münster, à Ratisbonne, ont à la fois assuré et sanctifié le droit d'association. Leur intelligente initiative combine l'autorité du prêtre avec l'activité du laïque. Leur courageuse persévérance tend à reconstituer l'unité germanique, si vainement arborée par la démocratie, en la fondant sur l'union cordiale et féconde des fidèles de la Prusse, de la Souabe, de la Westphalie, de la Bavière et du Tyrol. Enfin, là où Clément Auguste voyait des prêtres égarés par l'hermésianisme [1], et des fonctionnaires que la révolution allait bientôt punir de leur aveuglement, braver son autorité et la miner dans le cœur du peuple, un simple vicaire de la métropole [2], lui-même ancien ouvrier, sans autre ressource que son entraînante éloquence, fonde et propage avec un succès prodigieux l'œuvre du compagnonnage chrétien, sous la forme d'une vaste association pour le bien-être moral et physique des ouvriers [3].

Partout le feu sacré se rallume. Enflammés par l'exemple de la Belgique, des évêques vigilants et dévoués, ayant à leur tête un ancien officier de cavalerie [4], devenu le succes-

[1] On a déjà presque oublié cette doctrine dangereuse, qui, fomentée avec soin par la bureaucratie et les rationalistes, avait envahi la plupart des facultés de théologie catholique dans l'Allemagne du Nord. Elle tire son nom du docteur Hermès, prêtre et professeur à Bonn, qui prétendait appliquer la méthode de Kant à la théologie.

[2] M. Kolping.

[3] *Gesellenverein.*

[4] Monseigneur le baron de Kettler, de la maison du dernier grand maître de l'ordre des *Porte-Glaive*. Son frère, également officier prussien, vient d'entrer dans l'ordre des Capucins.

seur de saint Boniface sur le siége de Mayence, s'occupent de la création d'une université exclusivement catholique, à Fulda, où les jeunes lévites pourront se dérober aux dangers des trop fameuses universités de leurs différents pays. En Prusse, un roi protestant, mais intelligent et généreux, a promis que, sous son sceptre, l'Église ne reverrait plus les mauvais jours qu'elle avait eus à déplorer avant lui; et malgré les apparences contraires, malgré les nouvelles vexations dont il sera question plus loin, nous avons la confiance qu'il tiendra sa parole. En Autriche, un jeune et chevaleresque empereur, à peine sorti de l'adolescence, digne héritier de Ferdinand II et de Marie-Thérèse, destiné, comme elle, à recueillir l'empire sur les bords de l'abîme, et résolu, comme lui, à remplir avant tout son devoir de prince catholique, inaugure son règne par l'abrogation de la législation de Joseph II, et prélude à la victoire de ses armes sur la révolution par l'émancipation complète de l'Église dans ses immenses États [1].

Aussi, l'épiscopat autrichien, devenu jadis presque étranger à toutes les sympathies catholiques, derrière cette muraille de la Chine qui le séparait du reste de l'Église, se hâte de rivaliser avec ses frères de France par son dévouement au souverain pontife, par son zèle pour le salut des âmes; et déjà sa pieuse vigilance se reporte sur les millions de Slaves arrachés par le schisme à l'unité catholique [2]. Que si la bureaucratie rationaliste et absolutiste, désolée de voir la religion, l'enseignement et la charité échapper à son joug, oppose mille obstacles à la réalisation des promesses souveraines; que si la Bavière, infidèle aux plus belles tra-

[1] Voir l'édit impérial du 12 avril 1850, précédé d'un intelligent rapport du comte de Thun, ministre de l'instruction publique, contre l'ancienne législation, et spécialement contre le *Placet*.

[2] Le prince-évêque de Lavant en Carinthie a organisé une union de prières destinée à obtenir la conversion des Gréco-Slaves ; dans son mandement du 18 juin 1852, il associe son œuvre à celle qui s'est formée en France pour le même but, et annonce que Pie IX l'a approuvée et bénie.

ditions de son histoire, s'obstine à rester en arrière de l'Autriche et même de la Prusse, en entravant l'action de l'Église par une police tracassière et humiliante [1]; que si les gouvernements badois, mecklembourgeois, et ceux de quelques autres États du second ordre, semblent vouloir s'affubler de la défroque anticléricale que viennent de rejeter les grandes puissances, il n'y a pas là de quoi troubler le courage de nos frères d'Allemagne. La victoire leur restera. Il leur faudra l'acheter par de longs et constants efforts : mais déjà le présent peut leur répondre de l'avenir. Sans doute, il reste encore beaucoup à faire pour arriver à un régime de liberté et d'équité parfaite; mais déjà le progrès est immense. Quand on sort d'un précipice en gravissant le flanc d'une montagne escarpée, il est bon de ne pas toujours fixer les yeux sur le sommet, de peur de se laisser aller à la fatigue et au découragement : il convient de se retourner quelquefois pour mesurer tout le chemin qu'on a fait depuis le fond de l'abîme, ne fût-ce que pour se rassurer sur ses forces, et pour justifier sa confiance dans le succès définitif.

La Belgique avait conservé plus fidèlement qu'aucun autre peuple les mœurs et les institutions du vieux monde catholique : le moyen âge n'y avait jamais été travesti par l'esprit de cour. Aussi a-t-elle été appelée la première à appliquer les conditions et à recueillir les fruits de l'action catholique dans le monde moderne. Sa nationalité, noblement reconquise, repose sur une constitution que ses enfants catholiques ont eu la gloire de lui donner et de dé-

[1] Voir la réponse du ministre bavarois, du 8 avril 1852, à la réclamation collective des évêques du royaume, en date du 2 décembre 1850. Il existe en Bavière un *édit de religion*, analogue à nos *articles organiques*, et qui, rendu postérieurement au concordat de 1818, annule arbitrairement plusieurs dispositions essentielles de ce contrat synallagmatique, en empruntant aux traditions gallicanes et joséphistes les entraves habituelles. Cet édit a eu pour inspirateur un jurisconsulte protestant, nommé Feuerbach, lequel s'en est vanté dans les mémoires posthumes que vient de publier son fils, le trop célèbre professeur d'athéisme Louis Feuerbach.

fendre fidèlement jusqu'à ce jour. Elle a consacré tous les vœux et toutes les conquêtes du catholicisme dans les temps modernes : l'indépendance absolue de l'Église, le libre choix des évêques par le vicaire du Christ, la liberté complète de l'enseignement et des associations religieuses. Son territoire s'est graduellement couvert de monastères, de colléges, de fondations pieuses. Seule en Europe, elle a vu renaître une de ces universités comme on en voyait tant aux siècles de foi, uniquement consacrée à l'enseignement et à la défense de la vérité. Certes, le mal n'y est pas vaincu sans retour. Chaque jour, à l'aide d'une presse effrénée et dont les habitudes sauvages constituent pour la Belgique le plus grave danger, il s'efforce d'y reprendre son empire, d'y rétablir les traditions du joséphisme, et d'y implanter la corruption du matérialisme contemporain. Forclos, par la constitution belge, de ses entreprises ordinaires contre l'enseignement et le droit d'association, il s'en est dédommagé par des atteintes odieuses à la liberté de la charité. Mais, au moins, le bien peut y combattre à armes égales; et il s'en sert pour maintenir les inappréciables conquêtes de 1830. Quelques esprits craintifs semblent oublier aujourd'hui tous ces bienfaits et toute cette gloire, parce qu'il a fallu les acheter au prix de maint combat; parce qu'ils ne se peuvent conserver qu'au sein de cette lutte qui est la condition de la vie, et qui tourne quelquefois contre le bien; parce que le jeu des institutions politiques a dépouillé les catholiques d'un pouvoir dont ils avaient loyalement usé, mais en leur laissant tous les droits qui suffisent à l'honneur et au salut de la religion; parce que là, comme ailleurs, comme presque partout et presque toujours, les fourbes et les audacieux peuvent envahir ou escamoter le gouvernement. Mais nous ne craignons pas la contagion de ce découragement pusillanime : nous avons confiance dans le bon sens, dans l'antique fierté du clergé et du peuple belge. Ils ne chercheront pas un remède dans le despotisme; ils ne soupireront pas

après un régime dont ils ont connu et répudié le péril. Si affligeant que puisse être à leurs yeux l'ascendant politique d'un parti incorrigible, ils le trouveront moins humiliant et moins dangereux que le système qui donnait à Joseph II le droit d'effacer d'un trait de plume toutes les libertés traditionnelles du pays et de l'Église, à Napoléon le pouvoir d'incorporer le grand séminaire de Gand dans un escadron du train d'artillerie [1], et au roi Guillaume I[er] l'audace de condamner au carcan un évêque coupable de résistance à ses volontés arbitraires [2].

N'oublions pas la Hollande, car, là aussi, de précieux éléments de régénération se présentent et se développent aux yeux de l'observateur étonné. Oui, dans cette Hollande, où la persécution contre les catholiques a été pendant un demi-siècle si active et si efficace ; qui a si cruellement pourchassé les missionnaires, les religieux, tous les soldats de la vérité, dans les deux hémisphères, sur terre et sur mer, en Asie comme en Amérique; qui a anéanti, avec la domination portugaise, les meilleures espérances de l'Église dans les Indes; et qui, arrivée au terme de ses conquêtes coloniales, était devenue elle-même comme une sorte de colonie d'écrivains incrédules et jansénistes; dans cette Hollande, où l'existence des catholiques était comme oubliée du monde entier, ils ont peu à peu reconquis la force et l'importance qui conviennent à la moitié d'un peuple. Leur nombre s'élève déjà aux deux cinquièmes de la population entière. La gravité de leurs mœurs, la ferveur de leur foi, leur pieuse munificence, y ont assuré à l'Église une existence considérable et honorée. L'intolérance protestante

[1] En avril 1813, deux cent trente-six séminaristes de Gand furent envoyés à Wesel pour y être incorporés au train d'artillerie. Voir le décret du gouvernement provisoire qui leur rend la liberté, en date du 9 avril 1814, au *Bulletin des lois*, 5e série, t. I, p. 31.

[2] Le prince de Broglie, évêque de Gand. S'étant dérobé par la fuite à la sentence qui le menaçait, il ne fut mis au carcan qu'en effigie, entre deux voleurs, le 8 octobre 1817.

s'est alarmée de ces progrès imprévus; les vieux réformés de Dordrecht cherchent à voiler le néant où est tombée leur propre doctrine, en maintenant l'ancien joug sur le cou de leurs victimes. Comme la fausse mère du jugement de Salomon, ils réclament la mort de l'enfant qui continue à vivre, pour se consoler d'avoir étouffé la vie chez leur propre progéniture. A la liberté et à l'égalité entre toutes les confessions que garantit en droit la constitution du royaume, on substitue en fait un système d'exclusion universelle, grâce auquel les catholiques sont privés de toute participation aux emplois publics, et même aux fonctions électives. Les sociétés secrètes apportent à cette œuvre d'iniquité le concours de leur action perverse et habile. Mais, aidés par la presse et le courage inébranlable de quelques écrivains indépendants, les catholiques n'ont pas décliné la lutte : ils ont déjà obtenu la pleine liberté de leurs relations avec Rome; ils disputent pied à pied le terrain que la loi leur assure, que l'arbitraire et le préjugé leur contestent; ils résistent avec cette généreuse persévérance que Dieu ne se lasse pas d'éprouver, mais qu'il se plaît toujours à couronner; et chaque jour voit s'accroître leur nombre et grandir leur courage.

Mais c'est en France surtout que la transformation doit frapper les esprits les plus distraits. Est-ce bien ce même pays qui semblait, il y a trente ans, il y a dix ans même, n'avoir pas assez de répugnance pour l'influence du clergé, pas assez de dédains pour les institutions religieuses? Qu'est devenue cette formidable impopularité dont la moindre manifestation de la pensée ou de l'action catholique était assaillie? Où ont passé ces docteurs, ces écrivains qui trouvaient, dans la résurrection des vieilles diatribes contre les moines et les prêtres, une source intarissable de profits et d'honneurs? On eût dit qu'il n'y avait d'écho, de crédit, de publicité, que pour leurs invectives : et voici que l'Église apparaît plus forte, plus aimée, plus populaire qu'à aucune

époque de notre histoire moderne ! Tous les pouvoirs qui se succèdent invoquent son appui et sa sympathie ; tous lui témoignent tour à tour leur respect, leur confiance, leur humble dévouement ; tous se disputent l'honneur de proclamer son indispensable influence et de relâcher, sinon d'anéantir, ses anciennes entraves. Nous autres, pauvres ilotes de la vie politique, si longtemps méprisés par tous les partis, si longtemps relégués au rang des rêveurs importuns et des pétitionnaires dédaignés, nous avons triomphé, non pas certes pour toujours, ni peut-être pour longtemps, mais assez pour connaître le secret de notre force et la valeur de notre appui. La liberté de l'enseignement, si longtemps réclamée en vain, est enfin conquise ; elle est votée par les mains mêmes de ceux qui l'avaient le plus opiniâtrément refusée. On offre aux évêques plus de maisons qu'ils n'en peuvent diriger, aux jésuites plus d'élèves qu'ils n'en peuvent instruire. Aux jésuites ! avons-nous dit ? Oui, ces jésuites, à si peu d'années de tous les efforts tentés à Paris et à Rome pour obtenir leur dispersion, leur extinction complète, les voilà tranquillement investis du seul droit qu'ils aient jamais réclamé : celui de se dévouer au salut des âmes ! Les voilà conviés par l'autorité publique elle-même aux missions les plus conformes à l'infatigable flexibilité de leur institut ; au gouvernement des colonies d'enfants en Algérie, à la réforme morale des colonies pénales à Cayenne ! Pour les autres ordres religieux, ils se fondent et se développent librement sur le sol dont les bannissaient tant de lois, encore inscrites dans nos codes, et hier encore invoquées contre nous. Nos évêques, à qui l'on interdisait naguère de s'entendre même par écrit, ont pu se réunir librement, et donner à la chrétienté étonnée le spectacle de treize conciles provinciaux, célébrés avec toute la majesté de l'ancien droit, et tous rivalisant de zèle et d'éloquence dans l'expression de leur sollicitude pour les intérêts moraux de la France, de leur dévouement aux prérogatives du

saint-siége. Je n'ignore pas que ces conquêtes de la liberté catholique ne sont plus, ou ne sont pas encore, placées sous la sanction des lois ; que les articles organiques, si indignement accolés au texte sacré du concordat, ne sont pas abrogés; que plus d'une arme redoutable sommeille dans l'arsenal de la législation; mais dans un pays où le droit écrit est condamné à subir des variations si promptes et si fréquentes, il est permis de regarder les faits qu'on vient de rappeler comme pourvus d'une autorité sérieuse et incontestable.

Il y a d'ailleurs des faits qui sont des actes, destinés à signaler toute une époque et à prendre rang parmi les plus précieux souvenirs et les plus irrécusables engagements d'une grande nation. Telles sont les éloquentes protestations de dévouement à l'Église que le chef actuel de l'État a si souvent renouvelées depuis sa première candidature à la dignité suprême; tels sont les témoignages de respect et de sympathie prodigués, dans toutes les occasions, par l'immense majorité de l'assemblée constituante et de l'assemblée législative, à la religion catholique; telle est l'expédition de Rome, décrétée par nos votes, accomplie par nos armes; telle est surtout cette fin sublime de l'archevêque de Paris, marquée au coin d'une si héroïque simplicité, qui a jeté au milieu de nos discordes civiles un reflet des âges héroïques de l'Église. C'est pour la plus grande gloire du catholicisme et de la France que s'est répandue dans tout l'univers, jusque dans les *sierras* de l'Amérique espagnole et les îles éparses de la Polynésie, comme la plus touchante et la plus véridique des légendes, l'histoire de cet évêque, *mort pour l'amour de Dieu et des Français* [1].

Cependant, passons le détroit, et contemplons avec respect et reconnaissance l'un des plus étonnants spectacles que Dieu ait donnés au monde. L'Angleterre, cette nation sou-

[1] Exergue de la médaille qui fut frappée pour le jour de ses obsèques.

veraine, héritière et rivale de l'ancienne Rome, par l'étendue de sa puissance, la durable majesté de ses institutions, l'énergie de sa politique, la persévérance de ses desseins; l'Angleterre, si longtemps chère et fidèle à l'Église, puis révoltée contre sa mère, et, au sein de son apostasie, comblée de toutes les prospérités humaines; l'Angleterre, à qui rien ne résiste, et qui brave avec imprudence et impunité les périls auxquels tous les autres États ont succombé; cette fière et toute-puissante Angleterre se sent envahie, bravée et vaincue par l'invincible faiblesse de cette Église qu'elle a tant de fois cru anéantir. Elle porte attaché à son flanc, avec le témoignage toujours vivant de sa faute capitale, l'instrument de sa punition, qui peut devenir, quand elle le voudra, celui de la miséricorde divine envers elle. L'Irlande, si longtemps oubliée par toute l'Europe, même catholique, n'a jamais oublié sa foi. Elle a vécu d'un long supplice, martyre de son amour indomptable pour l'Église romaine. Trois siècles de confiscations, de persécutions, de famine, de dégradation, ont passé sur sa tête, sans l'intimider et sans la faire ployer. Elle a fini par enfanter un vengeur, mais un vengeur à la façon du Christ, qui nous sauve en nous punissant. Un homme s'est rencontré qui, sans avoir jamais exercé aucune fonction officielle, sans avoir jamais demandé ni reçu une faveur, un titre, une décoration, a régné pendant trente ans sur son pays, régné sur les cœurs, sur les bras, sur la bourse même de cinq millions d'hommes. Il a régné, sans avoir jamais fait verser une goutte de sang, sans avoir même engagé une seule lutte violente ou illégale, mais par la seule force de la parole, de cette parole à la fois libre et contenue, que les merveilleuses institutions de l'Angleterre garantissent même aux adversaires de sa domination. Il a régné, et son règne a profité plus que celui d'aucun roi moderne à la cause catholique. Il a reçu de ses concitoyens le nom de *libérateur*, et la postérité le lui conservera, non pas pour avoir délivré sa patrie, ce que d'au-

tres ont pu faire ailleurs, mais pour avoir délivré l'Église de Dieu dans le plus puissant empire du monde, ce qui n'avait encore été donné à personne. C'est lui qui, avec l'Irlande derrière lui, vient frapper au nom de son peuple à la porte du parlement anglais. Elle s'ouvre, et les catholiques des trois royaumes y entrent avec lui, et pour toujours. Le vainqueur de Napoléon rend les armes au chef moral d'un peuple désarmé, mais devenu invincible par la force du droit, et préludant à la défaite de ses oppresseurs par la victoire qu'il remporte sur sa propre intempérance [1]. Le grand et glorieux acte de l'*émancipation catholique*, après cinquante ans de débats, est consommé.

La race irlandaise, aussi féconde que fidèle, en se précipitant de toutes parts dans les manufactures, dans les ateliers de travaux publics, dans les colonies surtout, y porte avec elle la vraie foi désormais affranchie; et cet immense empire britannique, répandu dans les cinq parties du monde, et sur lequel on peut dire avec vérité que le soleil ne se couche jamais, devient, comme naguère l'empire romain, une vaste pépinière de siéges épiscopaux et de missions catholiques [2]. Et pour que l'Angleterre ne soit pas hu-

[1] L'ivrognerie a été le vice populaire et séculaire de l'Irlande, et pour ainsi dire, la seule consolation de ce peuple dans sa misère. O'Connell avait commencé, lors de son élection à Clare, en 1829, par obtenir de ses électeurs qu'ils renonceraient à toute boisson fermentée pendant la durée de l'élection; et ce succès fut la plus forte preuve de sa toute-puissance. Mais depuis lui a surgi un autre Irlandais, un moine franciscain, le P. Mathew, qui a entrepris de faire prendre à ses compatriotes, au nom de la religion, l'engagement définitif de s'abstenir totalement de liqueurs spiritueuses. Les résultats qu'il a obtenus rappellent les plus beaux temps de la ferveur religieuse. De 1838 à 1842, cinq millions d'Irlandais, tant en Amérique qu'en Irlande, avaient fait entre ses mains le *vœu de tempérance*, et le produit de l'impôt sur les boissons en Irlande avait diminué d'un tiers. — Une révolution analogue a été opérée en Allemagne, dans la Silésie, par un capucin polonais, le P. Brzozowski. Il a commencé à introduire les sociétés de tempérance en 1844, et peu après les rapports officiels constataient que, sur les 900,000 âmes qui peuplent le gouvernement d'Oppeln, 500,000 avaient fait le vœu de tempérance.

[2] Il y a aujourd'hui, dans les pays soumis à la couronne d'Angleterre,

miliée par cette victoire d'une race étrangère et conquise, Dieu permet qu'il se développe au sein même du clergé anglican un mouvement imprévu et prodigieux vers la tradition, vers l'autorité, vers l'unité romaine. La foi du grand Alfred, de saint Anselme et de saint Thomas de Cantorbéry reprend ses droits dans l'âme de ses fils repentants. Après une longue et vaine lutte, inspirée par l'espoir insensé de trouver un moyen terme entre la vérité et l'erreur, entre l'unité et la division, l'élite du clergé anglican se détache, et sacrifiant bénéfices, richesses, amitiés, famille, vient recruter la milice légitime du sanctuaire ou édifier le monde par l'humble ferveur de ses vertus laïques. Nous n'avons jamais partagé les rêves dangereux de ceux qui ont prédit avec une assurance risible la conversion totale et immédiate de l'Angleterre; nous partageons encore moins les fureurs de ceux qui voudraient réchauffer des antipathies surannées contre une nation si essentielle à la destinée du catholicisme dans le monde entier. Mais nous saluons avec bonheur les conquêtes graduelles de la vérité sur ce sol dont elle avait été si longtemps bannie; ces églises, ces couvents, ces écoles surtout, qui, à l'ombre de la liberté d'enseignement la plus complète, surgissent chaque jour à côté des vieilles cathédrales et des vieilles universités fondées par le catholicisme, et dont le catholicisme est exclu; ces douze évêchés qui subviennent à peine aux besoins spirituels d'un royaume où, il y a cent ans, un seul vicaire apostolique suffisait à une poignée de fidèles épars et cachés : ce sont là les gages d'une renaissance graduelle et assurée. Le retour de l'Angleterre au catholicisme ne dépend plus, comme sous Jacques II, de la volonté d'un souverain, d'une intrigue de cour et de cabinet : il est placé, avec la liberté elle-même, sous la sauvegarde de cette constitution vraiment glo-

QUATRE-VINGT-NEUF évêchés ou vicariats apostoliques. PETRI, *Gerarchia della S. Chiesa in tutto l'orbe*; Roma, 1851.

rieuse, fondée d'abord par les catholiques, puis sanctionnée à leurs dépens, en 1688, mais devenue aujourd'hui leur bouclier et leur sauvegarde.

Ah! certes, le fanatisme de l'hérésie ne se laissera pas vaincre en un jour : les préjugés vulgaires, les appréhensions des hommes d'État, la haine perfide des légistes (presque partout ennemis de l'Église), préparent encore des embûches et des luttes à la patience et au courage des catholiques anglais. Ils auront plus d'une avanie à subir, plus d'une amende à payer, plus d'une campagne à endurer, comme celle du *bill contre les titres ecclésiastiques*. Mais rien de tout cela n'aboutira, pas plus que ce bill n'a abouti, à créer un obstacle sérieux. Rien de tout cela ne changera le fond des choses. Rien n'affaiblira la force incomparable que la cause catholique puise dans la publicité, dans l'équité, dans la discussion, dans l'ensemble des mœurs politiques et des institutions libérales de l'Angleterre. Déjà, dans les deux chambres, les hommes d'État les plus éminents, les dépositaires des grands principes politiques de sir Robert Peel, ont généreusement maintenu, au prix de leur popularité du moment, les droits de leurs concitoyens catholiques [1]; et depuis les dernières élections, la phalange catholique envoyée par l'Irlande à la chambre des communes devient, au milieu de la lutte des partis, maîtresse de la situation. Si ces membres catholiques savent se conduire avec prudence et loyauté, s'il leur naît un chef capable de les guider, l'avenir du catholicisme en Angleterre est assuré. O mystère de la miséricorde et de la toute-puissance de Dieu! Il n'y a pas encore un siècle que la première pé-

[1] On sait que M. Cardwell, l'un des collègues de sir Robert Peel au ministère, et plusieurs autres membres distingués de son parti, ont été exclus du parlement, lors des dernières élections, à cause de leur opposition courageuse au *bill* de lord John Russell contre la hiérarchie catholique. Tout annonce du reste que cette exclusion ne sera que temporaire. Elle se retrouve dans la carrière de Burke et de la plupart des hommes indépendants de tous les pays libres.

tition tendant à obtenir l'émancipation des catholiques fut jetée à coups de pied par-dessus la barre de cette même chambre des communes, où les élus des catholiques sont aujourd'hui les arbitres de la politique anglaise !

Enfin, ce qui couronne cette renaissance catholique à laquelle nous avons le bonheur d'assister, c'est la place qu'ont reprise Rome et la papauté dans le monde. Certes, il faut remonter bien haut dans l'histoire pour retrouver un temps où le saint-siége ait occupé, ému, dominé les esprits, comme depuis que Pie IX y est monté. Destiné, comme celui dont il est le vicaire, à passer, pendant sa vie mortelle, par toutes les vicissitudes de la grandeur et de la douleur, tantôt investi de la popularité la plus enivrante, tantôt assiégé dans son palais, fugitif, exilé, il n'a cessé de fixer les regards du monde et de constater l'incomparable majesté du pontificat romain, soit en réveillant les sympathies des indifférents et des incrédules, soit en provoquant dans l'épiscopat et chez tous les fidèles [1] les manifestations d'une union dans l'obéissance et d'une subordination à l'Église mère et maîtresse, qui n'a pas été surpassée dans les plus beaux temps du moyen âge. Digne d'aimer et de comprendre la liberté, il a voulu en doter, dans la mesure du juste et du bien, un peuple que les agitations démocratiques en ont rendu profondément incapable. Mais au plus fort des entraînements de cette position difficile, par la célèbre allocution du 29 avril, qui brilla comme un premier rayon de lumière et de vérité à travers les ténèbres de 1848, et en refusant de déclarer la guerre à l'Autriche, il a su montrer que jamais la politique ne lui ferait oublier la sublime neutralité du père commun de toutes les nations. Bien au-dessus des réformes politiques, dont sa sollicitude s'occupait à si juste titre, il a placé les réformes ecclésiastiques

[1] Voir le recueil curieux intitulé *l'Orbe cattolico* (Rome, 1850, 2 vol. in-4°), et contenant les lettres adressées par divers évêques et autres personnages au pape, pendant son exil à Gaëte.

et les intérêts spirituels commis à sa garde. Pendant que toute l'Europe se préoccupe de son sort, et pendant que l'on proclame à Rome sa déchéance et la création de la république, lui, calme et libre au fond de son exil, à Gaëte, les yeux fixés sur le ciel, et le cœur uniquement préoccupé du gouvernement des âmes et des devoirs de sa charge apostolique, adresse à tous les évêques de l'univers une bulle destinée à hâter le moment où la doctrine de l'Immaculée Conception sera érigée en article de foi. Ramené dans Rome affranchie par la valeur française, avec le concours des armes de l'Espagne, de l'Autriche et de Naples, il y rétablit son autorité paternelle, à l'ombre de ce drapeau tricolore qui avait jadis présidé à l'enlèvement de Pie VI et de Pie VII. Les secrets de l'avenir sont à Dieu; mais, quelle que soit l'issue de l'occupation francaise, la prise de Rome et le rétablissement du pouvoir pontifical par l'armée de la république répondent aux plus grands souvenirs de l'Église et de la France. Celui qui a vu nos soldats agenouillés, dans leur force et dans leur simplicité, sur la place du Vatican, inclinant leurs bannières libératrices, ayant devant eux Saint-Pierre, la cathédrale du monde, sous leurs pieds la poussière des martyrs, sur leur tête la main de Pie IX étendue pour les bénir, celui-là peut se dire qu'il a vu le plus beau spectacle que puisse éclairer le soleil; et il ne lui reste qu'à répéter, avec l'accent d'une reconnaissante admiration, les paroles gravées par Sixte-Quint sur l'obélisque de Néron : VICIT LEO DE TRIBU JUDA : FUGITE, PARTES ADVERSÆ. CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS AB OMNI MALO PLEBEM SUAM DEFENDAT.

II

Caractère spécial de la renaissance actuelle du catholicisme.

Mais ce ne sont pas les victoires extérieures, dont on vient de faire l'incomplète et rapide énumération, c'est le mouvement intérieur, c'est la conquête des âmes qui doivent bien autrement exciter l'admiration et la reconnaissance, et d'où ressort, avec un bien autre éclat, le contraste entre le présent et le passé. Que servirait à l'Église d'avoir reconquis son influence et sa liberté au dehors, si au dedans elle n'était pas également victorieuse des tendances hétérodoxes, de la torpeur et de l'indolence des fidèles, de leur ignorance ou de leur dédain des gloires et des forces vitales du catholicisme? Or, c'est là surtout que se déploie l'immense progrès de l'esprit catholique depuis cinquante ans; c'est par la recrudescence de la foi, l'efflorescence de la charité, la vie nouvelle de la science, qu'il faut mesurer tout le terrain que l'esprit de vie a regagné sur l'esprit de mort.

C'en est fait d'abord, chez tous les croyants sincères, de cet esprit de révolte et d'indépendance à l'encontre du centre de l'unité et de l'Église mère et maîtresse, qui avait infecté plus ou moins tous les royaumes catholiques depuis le XVe siècle, et qui avait atteint, avant 1789, le comble de

3.

l'audace et de l'absurde. Il n'est plus question, Dieu merci, de ces églises gallicane, germanique, hispanique, lusitanienne, qui avaient pour racines l'orgueil de quelques évêques et la fausse science de quelques docteurs, tristement complices des empiétements du pouvoir temporel et de l'hérésie janséniste. Le souffle des révolutions a passé sur ces créations artificielles, et les a réduites en poussière. Il ne reste plus debout qu'une seule Église catholique, plus unie, plus subordonnée à son chef qu'à aucune autre époque de son histoire. Le gallicanisme surtout, qui a été peut-être la plus redoutable et la plus invétérée de nos erreurs, est aux abois. Frappé mortellement par le concordat, il avait repris un semblant de vie et de force sous la restauration ; il a été depuis lors replongé dans sa tombe, grâce surtout aux auxiliaires et aux avocats qui lui sont venus en aide, et qui ont consommé sa défaite dans toutes les âmes vraiment catholiques. Sous le dernier règne, au lieu d'un Bausset, d'un la Luzerne, d'un Frayssinous, il n'a eu pour apologistes que des jurisconsultes traditionnellement ennemis de la liberté religieuse ; pour pontifes, que les directeurs de l'administration des cultes ; pour conciles, que le conseil d'État ou les bureaux des journaux les plus hostiles à la foi et aux mœurs. C'est de là, et non plus du sein de la Sorbonne et des assemblées du clergé, qu'il a essayé de porter ses coups à la liberté et à l'unité catholiques. Mais l'énergique résistance de l'épiscopat et des catholiques de France a condamné ces tentatives à l'impuissance finale. Il ne lui a pas été donné de s'éteindre dans l'obscurité et l'oubli ; il est demeuré étouffé sous la réprobation des fidèles, confondu par le fait même de ses derniers adeptes avec les doctrines les plus contraires à la foi, et avec les atteintes les plus graves à la liberté et à la dignité de l'Église. Dès 1844, on a pu demander, du haut de la tribune de la chambre des pairs, au garde des sceaux, ministre des cultes, de trouver en France quatre évêques qui voulussent signer les quatre

articles de 1682; et ce défi pourrait être renouvelé aujourd'hui avec autant de succès qu'alors. Pas un évêque, pas un prêtre quelque peu considéré, pas un catholique investi de la confiance ou de l'estime de ses frères, pas un organe de la presse religieuse, n'oserait arborer aujourd'hui le prétendu symbole dont l'enseignement était encore, il y a quatre ans, réclamé dans nos séminaires par un gouvernement aveugle!

Qu'on se reporte à l'état des esprits, chez les personnes les plus pieuses, au moment où parut, il y a trente ans, le traité sur *le Pape*, du grand comte de Maistre, et que l'on juge de l'espace que nous avons parcouru depuis lors jusqu'au moment actuel, où les idées de cet immortel écrivain sont devenues des lieux communs pour toute la jeunesse catholique. Encore une fois, jamais en France et dans tout le monde catholique, l'autorité du saint-siége n'a été plus incontestée et plus amoureusement proclamée. Ils ne reviendront plus ces jours où la défiance contre Rome et le besoin de contester ses prérogatives avaient envahi jusqu'aux âmes les plus pures et les plus grandes; où Bossuet en appelait comme d'abus au parlement de Paris, contre une bulle rendue depuis cinq cents ans [1]; où l'on voyait vingt évêques au lever du roi [2], mais où c'eût été un crime d'État pour un de ces évêques de songer à aller à Rome visiter les tombeaux des apôtres suivant le serment qu'il avait fait à son sacre [3]; où le sentiment de la confraternité chrétienne était si éteint dans les cœurs, que la persécution incessante de l'Irlande, les traitements effroyables infligés par Charles III et Pombal aux jésuites d'Espagne et de Portugal, les barbaries exercées par Catherine sur les catho-

[1] Dans l'affaire des religieuses de Jouarre.

[2] *Mémoires de Cosnac*, archevêque d'Aix sous Louis XIV.

[3] On remarque que ni Bossuet, ni Fénelon, ni aucun des évêques connus du XVIIe ou du XVIIIe siècle, ne purent ou ne voulurent aller à Rome, à moins d'y être envoyés par le roi.

liques polonais, ne suscitaient pas une seule parole de commisération, je ne dis pas chez les philosophes et les philanthropes du temps, mais chez les pontifes et les prêtres de la France et de l'Allemagne; où le jubilé n'attirait à Rome qu'*un seul* prêtre français, le père Bridaine [1]; où des prélats corrompus, comme le cardinal de Brienne, présidaient à la suppression des monastères [2]; où les monuments gigantesques de la foi de nos pères étaient tournés en dérision par des esprits aussi élevés que Fénelon et Fleury [3], et systématiquement dévastés par ceux qui en étaient les dépositaires [4]; où toute l'histoire des grands siècles catholiques était indignement méconnue ou travestie, la vie des saints mutilée, la gloire des plus illustres papes reniée, pour complaire à des préjugés misérables; où le rigorisme janséniste était adopté et pratiqué par les adversaires les plus sincères du jansénisme, comme une sorte de préservatif contre le mépris que devait inspirer le servilisme gallican; où la liturgie, ce dépôt sacré de la foi, de la piété et de la poésie catholique, était dans chaque diocèse arbitrairement altérée et diversifiée, au gré des inspirations les plus suspectes.

Non, on ne reverra plus toutes ces choses puériles et tristes; mais aussi, s'il plaît à Dieu, on ne reverra plus une assemblée du clergé de France obligée d'admettre, comme celle de 1785, « que l'on a ménagé les incrédules, et que le

[1] Voir sa lettre du 18 mai 1750.

[2] Voir à ce sujet les *Mémoires* du cardinal Pacca, *Nonciature en Portugal*, p. 158.

[3] Dialogue *sur l'Éloquence*. — *Histoire ecclésiastique*.

[4] On écrira sans doute un jour l'histoire des incroyables dévastations commises par les évêques, les abbés commendataires, et surtout par les chapitres du XVIIIe siècle, à Notre-Dame de Paris; à Rouen, où les chanoines détruisirent en 1734 les tombeaux de Richard Cœur de Lion et de Charles V, que les calvinistes s'étaient bornés à mutiler; à Chartres, à Autun, à Troyes, à Tournay, à Amiens, à Évreux, à Nantes, à Reims surtout, à Meaux, à Vézelay, à Bourges, à Lectoure, dans toute l'Allemagne, à Palerme, etc., etc. C'est un sujet pour lequel les matériaux ne manqueront pas.

« clergé n'a rien fait pour leur opposer des écrivains dignes « de les combattre[1]. » En France, comme dans presque tous les pays catholiques, le clergé a confondu les ennemis de l'Église, par ses vertus d'abord, par sa ferveur, son zèle, la régularité exemplaire de ses mœurs; puis par ses travaux intellectuels et scientifiques qui, à coup sûr, ne sont inférieurs à ceux d'aucun autre corps ou corporation parmi nous. Les laïques mêmes ont pu, sans sortir des limites que la prudence et le devoir leur assignent, rivaliser avec le clergé dans l'œuvre réparatrice. Tous ensemble, avec un zèle et une ardeur dont il y a peu d'exemples dans l'histoire, ont travaillé à cette restauration de la vérité historique, philosophique et sociale, dont le comte de Maistre avait donné le signal au commencement de ce siècle, et dont les progrès sont aujourd'hui si visibles. Chaque jour nous ramène à une appréciation plus vraie de ces grands siècles catholiques où l'Église était tout; où, grâce à elle, la théorie du despotisme était inconnue, la liberté rendue sainte et durable; où par elle les monarques étaient contenus, les peuples protégés, l'autorité maintenue, l'art, la poésie, la beauté consacrées sous toutes leurs formes au culte de la vérité; où la société, malgré l'inévitable alliage des infirmités humaines, portait et méritait le beau nom de chrétienté; de ces grands siècles, qui pourtant, grâce au plus inconcevable égarement, ont été pendant si longtemps oubliés ou insultés par la plupart des écrivains religieux.

Certes, il ne s'agit pas de ressusciter le moyen âge : on le sait bien, et ceux qui nous opposent cette niaise appréhension le savent mieux que personne. Cela serait aussi impossible que de refaire l'*Iliade,* et aussi inutile que de recommencer le siége de Troie. Mais ce qui est possible, mais ce qui est utile, mais ce qui se fait et se fera de plus en plus,

[1] *Memoire* présenté au clergé assemblé à Paris, en 1785, par l'archevêque d'Arles, massacré aux Carmes, en 1792.

c'est de ressusciter les sentiments de justice, d'admiration et d'amour que méritent les grands hommes et les grands saints que le catholicisme avait inspirés; les grandes institutions que le catholicisme avait imprégnées de son esprit; les incomparables monuments que le catholicisme a fait jaillir du sol de l'Europe; c'est de puiser dans cette étude du passé la force nécessaire pour tenir tête aux adversaires présents et futurs de l'Église, avec la résolution d'élever et de maintenir le niveau des courages catholiques à la hauteur du cœur de nos pères. Voilà, qu'on le sache bien, ce que nous voulons ressusciter, et rien de plus, parce que cela suffit à tout!

Déjà que de résultats inespérés, que de réhabilitations précieuses dans le domaine de l'histoire, où les Allemands et les protestants nous avaient devancés, mais où nos prêtres et nos jeunes savants s'élancent chaque jour à la suite des Hurter, des Döllinger, des Gfrörer! Le patrimoine de la vérité historique est déjà plus qu'à moitié reconquis. Nul ne rougit plus des saints, des docteurs, des papes du moyen âge. L'histoire-mensonge, l'histoire-parodie, l'histoire-déclamation, à la façon des Voltaire, des Dulaure et des Schiller, qui ont fait l'éducation de nos pères, serait à peine tolérée aujourd'hui dans un feuilleton.

L'art a suivi l'impulsion donnée par l'histoire, et l'a même dépassée. Toute une génération de jeunes archéologues, sortis des rangs du clergé comme de ceux des artistes, est descendue dans la lice pour arracher les sanctuaires de la foi au vandalisme, pour les sauver, les restaurer, en pénétrer les plus secrètes beautés. Bien plus, le sol se couvre partout de nouvelles églises construites sur le modèle des édifices consacrés par la piété catholique du XIe au XIVe siècle : les règles et les produits de l'art chrétien sont étudiés avec le soin le plus scrupuleux et le plus attentif. Ce que le siècle dernier consacrait d'enthousiasme et de sollicitude aux débris de la corruption païenne déterrés à Pompéi et à

Herculanum, nous le consacrons aux merveilles de la foi du moyen âge, ensevelies sous la lave dévastatrice du paganisme moderne. La renaissance de l'art chrétien triomphe en Angleterre, où cinquante églises ogivales conserveront à la postérité l'empreinte de la féconde imagination du regrettable Pugin. Elle gagne chaque jour, en France, le terrain qu'envahit la persévérante activité de M. de Caumont et de M. Didron. En Allemagne, grâce au pieux génie d'Overbeck et de ses disciples, elle enfante une école de peinture dont les œuvres rivaliseront avec les plus suaves produits du pinceau de Fra Angelico et de Pérugin. Elle commence même à étendre son influence jusque sur le sol, encore rebelle, de l'Espagne et de l'Italie.

La liturgie, source des plus pures inspirations de l'art, trésor inexploré de la plus haute poésie, et avant tout aliment inépuisable de la piété orthodoxe, échappe, par un secours inespéré, au danger dont la menaçait l'esprit d'innovation et de localité. Dans la voie ouverte par les travaux d'un savant religieux [1], dont les services iront accroître aux yeux de la postérité la gloire de l'ordre bénédictin, nos plus illustres évêques ont porté tout le poids de leur autorité et de leur exemple; les conciles provinciaux se prononcent l'un après l'autre; et l'on peut déjà entrevoir l'époque où deux ou trois diocèses à peine conserveront en France la trace de l'étrange aberration du XVIIIe siècle et protesteront contre cette unité de la prière, qui confirme si majestueusement, au sein de l'Église catholique, l'unité de la doctrine.

Tout ce qui profite en France à la vie religieuse lui profite dans l'Europe entière : car, il importe de le constater, tout ce qui se remue, tout ce qui combat, tout ce qui souffre aujourd'hui sur un point de l'univers catholique, éveille à l'instant et partout d'actives sympathies. Cette merveilleuse

[1] Dom Guéranger, abbé de Solesmes.

identité de goûts, de luttes, de volontés, d'institutions, qui régnait au moyen âge, malgré la lenteur et l'immense difficulté des communications, se reproduit dans notre siècle à la faveur des voies rapides que la science et l'industrie modernes ont ouvertes, sans le savoir, à la force expansive du bien. Pas une injure n'est infligée à l'Église, dans un coin quelconque du globe, qui ne retentisse aussitôt au cœur de tous les catholiques. Pas une plaie ne se déclare qui ne soit aussitôt pansée par une tendre et fraternelle sympathie. Ce n'est plus, comme autrefois, la voix solitaire du pontife romain qui déplore, dans le silence du Vatican, les maux de l'épouse du Christ : sa plainte, toujours toute-puissante devant Dieu, est aujourd'hui répétée, fortifiée, quelquefois devancée au tribunal de l'opinion humaine par l'énergique écho de la presse catholique dans les deux mondes.

Mais que serait-ce encore que tous ces triomphes, tous ces progrès dans l'ordre intellectuel, dans l'art, dans l'histoire, si la vie intérieure des peuples catholiques n'était pas renouvelée, si la foi, la charité, la piété ne pouvaient à leur tour énumérer leurs pacifiques et bienfaisantes victoires? Ah ! c'est ici que j'invoque avec confiance le témoignage de ceux qui ont seuls mission de parler et de juger en cette matière ! Que les pasteurs de tout ordre nous disent s'il n'est pas vrai que, depuis vingt ans, le progrès spirituel est incontestable, surtout dans la jeunesse, et dans la jeunesse instruite, dans ces classes aisées et éclairées qui fournissaient avec une impitoyable régularité autrefois à l'incrédulité un recrutement assuré. Sans doute, le mal est encore immense ; les victimes d'une éducation publique insuffisamment épurée sont encore trop nombreuses ; mais, à côté de ces pertes lamentables, que de consolations naguère inconnues ! N'est-ce pas ici qu'il faut énumérer ces grandes associations destinées uniquement, loin des luttes et des préoccupations de la vie publique, à propager la simple et sévère pratique des devoirs chrétiens, et qui sont nées de

nos jours, au milieu de nos découragements et de nos appréhensions? Cette société de Saint-Vincent de Paul, que nous avons vue naître, en 1834, dans une chambre du *pays latin,* qui a transformé tant de milliers d'étudiants en tuteurs vigilants, en frères servants des pauvres, et qui compte aujourd'hui huit cent quatre-vingt-trois conférences, dont cinq cents en France, cent seize en Allemagne, et le reste dans les cinq parties du monde. Puis sa rivale, encore plus jeune, l'archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, enfantée, en 1837, par un simple prêtre, dans la paroisse la plus abandonnée, la plus décriée de Paris, et dont les annales constatent par milliers les paroisses, les congrégations, les communautés agrégées à cet humble autel de Notre-Dame des Victoires, qui fleurit entre la Bourse et la Banque [1]. Puis encore cette œuvre majestueuse de la *Propagation de la foi,* créée par une pauvre fille déjà oubliée, dans un faubourg de Lyon, et devenue en quelque sorte une des grandes institutions de l'Église universelle; cette œuvre dont une prière quotidienne est le seul lien, et dont le budget, recueilli sou par sou et semaine par semaine, dans l'épargne du pauvre, subvient à l'éducation, aux voyages, à la subsistance de tant de missionnaires; alimente les catholiques opprimés de la Scandinavie et de l'Orient, comme les chrétientés naissantes de l'Orégon et de l'Australie; donne du pain aux martyrs du Tongking et de la Polynésie, jusqu'au jour où ils montent au ciel, et suffit pour rejeter dans l'ombre tout l'immense effort de ces sociétés bibliques qui savent bien prélever de l'or par millions, mais qui n'ont jamais su enfanter un martyr.

Je passe sous silence nos associations vouées à l'enseignement avec leurs conquêtes récentes et chaque jour croissantes : j'aime mieux renvoyer au témoignage éclatant que

[1] Le dernier résumé en compte *dix mille quatre-vingt-trois.*

leur rendait, il y a si peu de temps, une voix éloquente et non suspecte, celle de M. Guizot, en énumérant devant son auditoire étonné les travaux, les progrès et les fondations des Frères de la doctrine chrétienne et de leurs émules des deux sexes [1].

Mais à côté de ces grandes œuvres, qui sont la gloire de la France et le patrimoine du monde chrétien, que d'autres œuvres moins vastes, que d'autres associations moins nombreuses, mais qui sont la bénédiction spéciale de notre pays, l'honneur de notre temps, l'espoir, l'unique espoir de notre avenir! L'œuvre de Saint-François-Régis, pour la légitimation des unions illicites; l'œuvre de Saint-François-Xavier, pour l'instruction des ouvriers; la Société d'économie charitable; l'œuvre de Saint-Maurice, pour les soldats; les œuvres des prisonniers, des apprentis, des colonies pénitentiaires, etc. Et où se recrutent toutes ces pieuses confraternités? N'est-ce pas surtout parmi cette jeunesse dont l'affluence rend quelquefois nos églises trop étroites, et dont les rangs serrés autour de la chaire des Lacordaire et des Ravignan ont tant de fois déjà consolé le cœur de leur pasteur et déconcerté le regard du scepticisme. Vienne maintenant le temps des épreuves et des luttes; vienne la persécution, s'il le faut : l'Église sait où se trouvera son armée! Elle est là, dans ces jeunes hommes, dont les aînés montent chaque jour dans l'assemblée des hommes, et qui chaque jour aussi ouvrent leurs rangs à de nouvelles recrues habituées aux luttes et aux sacrifices; qui ont déjà goûté les joies austères du devoir, de la prière, de la pénitence; qui savent d'où leur viendront toujours la force, la lumière, le courage, l'espérance; soldats aguerris à vingt-cinq ans par le mépris des préjugés, par la défaite de leurs passions, et pour avoir vaincu, en bataille rangée, le plus formidable des ennemis, le respect humain.

[1] *Discours à l'Oratoire*, en mai 1852.

Oui, ils sont passés pour toujours ces temps où le respect humain régnait sans contestation, non-seulement sur la place publique et dans les salons, mais jusqu'au sein des familles; où les femmes, les mères chrétiennes osaient à peine réclamer pour elles-mêmes une timide liberté, et remettaient au lit de mort ou à la lecture de leur testament le soin de rappeler un père, un époux, un fils, à la pensée de Dieu et d'une autre vie. Un tel état de choses peut encore exister dans certains intérieurs, dans certaines classes, où les yeux n'ont pas encore été dessillés; mais j'affirme que, dans une foule de familles, c'est un état de choses qui n'est connu que par la tradition. Demandez à nos mères et à nos grand'mères comment les choses se passaient de leur temps, et vous les verrez s'émerveiller de la simplicité, de la facilité avec laquelle leurs enfants confessent et pratiquent la foi qu'ils ont sucée avec le lait, et que leurs pères oubliaient comme lui.

Oui, voilà la révolution, la vraie, la bonne révolution qui s'est accomplie de nos jours, la seule qui convienne à des chrétiens, la révolution de nos cœurs! J'ose dire que depuis deux cents ans, depuis la grande rénovation catholique de la France dans la première moitié du XVIIe siècle, il n'y a point eu de spectacle plus consolant et plus merveilleux.

Et comme pour combler la mesure des grâces que Dieu nous a accordées, pour imprimer à la victoire un cachet incontestable, pour confondre l'orgueil et la sagesse humaine, on a vu reparaître ces ordres religieux, ces moines qui étaient l'objet spécial de la haine et des mépris du monde rationaliste. Les voilà qui sortent un à un de l'abîme où l'on croyait les avoir précipités pour toujours; qui marchent avec une modeste confiance à la conquête des âmes; qui, n'ayant que la pauvreté pour arme et pour refuge, luttent contre tous les obstacles et toutes les tentations de la civilisation. Les voilà! non-seulement ces jésuites, dont la

ruine, opérée par le criminel aveuglement des rois, a été partout l'avant-coureur de la chute des trônes, et qui partout répondent à leurs détracteurs par des prodiges de zèle, de patience et de charité [1]; mais encore les bénédictins, humblement courbés sur l'ineffaçable sillon que leur ordre a tracé dans toutes les sciences et toutes les gloires; mais les fils de saint Bernard, plus nombreux et plus austères dans leurs Trappes qu'on ne les avait vus au temps de Rancé; mais les dominicains, régénérés par un homme qui est un saint religieux avant d'être un admirable orateur; mais jusqu'aux capucins, dont le froc, si longtemps méprisé, excite encore plus de sympathie que de surprise. Les voilà! non-seulement à Rome ou en France, mais dans les cités enfumées de l'industrie anglaise; dans les landes de la Westphalie, où ils confondent les prédictions des novateurs; en Algérie, où ils attirent le respect des Arabes; sur les rives des grands fleuves de l'Amérique, où ils défrichent les bois et les cœurs, comme autrefois les fils de saint Benoît aux bords du Danube et du Rhin. Les voilà au bagne, où ils convertissent les forçats; dans les champs et les forêts, où leurs labeurs dépassent ceux du plus robuste prolétaire; dans la chaire, où quelques-uns égalent l'éloquence des plus célèbres orateurs; dans le confessionnal, où tous remuent les consciences, éclairent les esprits, consolent et pacifient les cœurs, et livrent à cet orgueil rationaliste, qu'une fausse science a fait descendre jusque dans les masses, une guerre permanente et victorieuse.

Et que serait-ce si je pouvais passer ici en revue, à côté des ordres d'hommes renaissants, toute l'immense armée des

[1] Ils étaient à peine deux cents dans tout l'univers en 1802; aujourd'hui je ne crois pas me tromper en portant leur nombre à plus de quatre mille. Au milieu des persécutions qui, de 1840 à 1850, ont éclaté contre eux dans presque tous les pays de l'Europe, cette milice d'élite n'a pas eu à déplorer une seule défection. Le nombre de ses novices s'est partout accru en proportion de la rage de ses ennemis.

congrégations de femmes! Elle a déjà repris possession du sol de la France, au nom de la prière et de la charité. Bravant tous les genres de mépris et d'obstacles, elle envoie de Paris, d'Angers, de Nancy, des essaims de jeunes et intrépides conquérantes jusqu'au Caire et jusqu'à Berlin, jusqu'en Chine et en Californie. Sur ces vaisseaux qui portent dans le pays de l'or des nuées d'hommes dévorés par la cupidité et dégoûtés de la vie régulière, voyez-vous ce groupe à part, tranquille, recueilli, patient et joyeux? C'est un missionnaire avec quelques sœurs de charité, qui vont à la recherche de quelques pauvres âmes, qu'il s'agit de dérober à la fièvre du gain et de préserver d'une ruine éternelle.

Partout cette race immortelle pullule, si j'ose m'exprimer ainsi, avec la même rapidité que les misères et les infirmités de l'homme. Embrassant dans sa vaste étreinte toutes les forces et toutes les faiblesses de la nature déchue et rachetée, elle est plus vieille que toutes les constitutions, plus neuve et plus féconde que toutes les utopies; elle renouvelle, elle maintient, elle applique toutes les ressources qu'ont produites et le génie du moyen âge et la rassurante fécondité de la charité contemporaine, depuis les nobles filles de sainte Scolastique et de sainte Claire, jusqu'à ces *petites sœurs des pauvres*, inventées par une servante bretonne, à l'effet de recueillir les délaissés de la charité régulière, et de se nourrir des restes, non de la table des riches, mais de la desserte des pauvres. Il y a cinquante ans, pas une seule religieuse ne se montrait sur le sol de la France; aujourd'hui, on voit apparaître leur cornette blanche, leur visage riant, leur regard pur et calme, dans chaque ville, dans chaque bourgade, à l'ombre de tous les clochers, sur le seuil de toutes les écoles, de tous les hospices, partout où il y a une larme à essuyer, une misère à alléger, un mort à ensevelir, un vivant à consoler.

Vous avez vu une forêt abandonnée à la cognée du bûcheron : tout paraît mort, dévasté, stérile; les vieux chênes

sont tombés, et leur feuillage desséché jonche le sol d'alentour; leurs grands bras dépouillés et dépecés, leurs troncs mutilés gisent à terre : rien n'est épargné, et jusqu'aux jeunes rejetons qui croissaient à l'ombre de leurs ancêtres semblent entraînés dans la ruine commune. Et cependant, rien n'a péri! De ces cépées, que la hache a découronnées, la séve et la vie vont jaillir de nouveau. Tout renaît, tout repousse, tout s'élève et reverdit de nouveau. Au bout de quelques années, vous repassez, vous retrouvez d'épais ombrages, une végétation féconde, partout la fraîcheur, la jeunesse, la beauté et l'impérissable témoignage de la vitalité dont Dieu a doté la nature!

Ainsi, et plus vivace encore, renaît du sein déchiré mais inépuisable de l'Église la race invincible des serviteurs et des servantes de Dieu.

III

Le catholicisme seul a profité des crises de la société moderne.

Encore une fois, on voudra bien croire que je ne cède pas aux suggestions d'un optimisme qui n'a jamais été mon défaut. A Dieu ne plaise qu'on me soupçonne de vouloir endormir les catholiques dans une satisfaction béate, dans une sécurité aveugle! Je le répète, tout ce que nous avons gagné en si peu de temps peut nous être enlevé bien plus rapidement encore; et j'ajoute que tout nous sera certainement enlevé, si nous ne redoublons tous de courage, de vigilance et de dévouement! C'est précisément pour essayer de parer aux dangers de l'avenir que j'écris; mais avant de parler de cet avenir, j'ai dû constater et définir le bien actuel. Je suis à mille lieues de prétendre que la victoire de l'Église soit définitive, ou sans mélange de beaucoup de mal. D'abord l'Église ici-bas est militante; elle n'est pas triomphante. Pour elle la lutte dure toujours, le danger est toujours présent, la victoire n'est jamais que provisoire. Certes, si je le voulais, il me serait facile de signaler bien des points vulnérables, bien des plaies cachées ou patentes; de dé-

plorer ici la mollesse et l'indolence des catholiques, là leur avarice ou leur indiscipline, ailleurs la complicité d'un trop grand nombre avec les pires ennemis du bien. Ces misères se voient aujourd'hui, comme elles se sont toujours vues, comme elles se verront toujours. Mais ce qu'on n'a pas vu, du moins depuis deux siècles, c'est un mouvement de régénération et de rajeunissement comme celui que nous venons de résumer.

Il faut d'ailleurs le remarquer : dans les luttes entre diverses puissances, on ne peut mesurer l'étendue de la victoire que par le degré de la chute des adversaires ou des rivaux de la puissance qui triomphe. Si votre ennemi n'a succombé qu'après une lutte glorieuse et longtemps disputée, si dans sa défense il conserve l'honneur et la conscience de sa force, vous pouvez contracter avec lui une paix honorable; vous seriez insensé de fonder une confiance illimitée sur sa faiblesse. Mais je prie qu'on veuille bien me dire où en sont les puissances ennemies ou simplement rivales de l'Église. Après les luttes qui ont rempli l'histoire du monde pendant soixante ans, de toutes les forces qui étaient debout en 1789, quelles sont celles qui se trouvent avoir gagné quelque chose à l'heure où nous sommes? Il y en a deux : la révolution et l'Église. Mais en dehors d'elles, point. Serait-ce par hasard le protestantisme? Non. La philosophie? Non. Le pouvoir temporel? Non. Le libéralisme? Non, mille fois non.

Le protestantisme, tombé au rang de simple négation, n'est plus guère pris au sérieux par personne. Comme institution, il a laissé réduire au rang d'une section de l'administration civile ses églises officielles, docilement enchaînées dans l'antichambre de l'État, soumises à la surveillance, à la direction et à l'interprétation dogmatique des laïques. Comme théologie, il a vu son orthodoxie pâlir graduellement devant les doctrines vagues ou perverses qui ont envahi toutes ses universités et toute sa polémique. En Allemagne,

nous savons déjà son irréparable décadence, et nous ajoutons que la Bible, que Luther se vantait d'avoir découverte, est rejetée comme un tissu d'impostures ou de mythes par beaucoup de ceux qui se portent pour les héritiers directs de Luther et qui remplissent les chaires des églises réformées. En Amérique, comme en Angleterre, la vie s'est retirée de cette fraction du protestantisme qui se qualifie d'orthodoxe, et qui a conservé une ombre d'organisation hiérarchique, pour se réfugier dans les sectes dissidentes, chez les adversaires déclarés de toute discipline et même de toute révélation. Comme en Allemagne, la doctrine de la réforme ne sert plus que de point de départ au rationalisme et à la démocratie. A Dieu ne plaise que je blesse aucune conscience honnête! Je connais des protestants dont les illusions ne me font pas méconnaître les vertus; je sais qu'il reste çà et là une poignée d'hommes honnêtes et pieux à qui ne manque pas la bonne volonté de combattre les conséquences de leur principe : leurs efforts contre l'ennemi commun ne seraient pas dédaignés par l'Église; mais que peut-on attendre quant à présent, que peut-on craindre surtout d'une soi-disant Église divisée en mille sectes diverses, et qui n'a produit ni un prédicateur ni un théologien depuis la mort de Vinet et la conversion de Newman? Non, personne ne peut sérieusement compter sur le protestantisme pour lutter, soit contre l'Église, soit contre la révolution.

La philosophie! N'insultons pas à sa détresse; elle se tient sur la défensive; elle cherche à se faire oublier. En France elle se tait[1]. En Allemagne, sous les disciples de Hegel, elle est tombée dans l'athéisme. Mais vous souvient-il de ces temps fabuleux où, il y a vingt-cinq ans, on proclamait en Sorbonne que la mission de la philosophie était de *tendre*

[1] Nous ne choisirions pas, d'ailleurs, pour attaquer la philosophie française, le moment où plusieurs de ses jeunes adeptes, naguère et encore nos adversaires, viennent de donner l'exemple d'une bien rare indépendance, en sacrifiant leur carrière à leur conscienee.

doucement la main au genre humain pour l'aider à s'élever plus haut que le christianisme?

Tempora mutantur...

Ce sera, si je ne me trompe, la religion qui tendra un jour la main à la philosophie pour la tirer de son discrédit actuel. Cela dit, passons à autre chose.

Le pouvoir temporel! quoi de plus ébranlé et de plus incertain? Au milieu de ces révoltes, de ces luttes, tantôt honteuses, tantôt sanglantes, où les peuples et les rois se sont infligé les uns aux autres des châtiments si mérités, croit-on que toute foi sincère et solide en l'autorité humaine n'ait pas été déracinée? Nous laissons à l'avenir le soin de désabuser ceux à qui des retours trop prompts pour n'être pas superficiels pourraient inspirer une confiance prématurée.

Et que dirons-nous du *libéralisme?* de ce vieux et faux libéralisme qui règne depuis soixante ans sur les intelligences, qui n'a si souvent invoqué et caressé les penchants les plus nobles et les plus légitimes du cœur humain que pour les exploiter au profit de l'envie, de la jalousie, du mensonge, et pour les condamner aux mécomptes les plus humiliants, aux expiations les plus douloureuses? Il nourrissait l'insolente prétention de remplacer le catholicisme après l'avoir renversé; et le voilà lui-même renversé, remplacé et enterré. Il enseignait partout le mépris des croyances et des traditions, et c'est à l'aide d'une superstition populaire, soigneusement fomentée par lui contre l'Église et la monarchie, qu'on vient de l'assommer. Il a toujours méconnu et insulté la puissance des noms, et c'est un nom qui, deux fois invoqué et sacré par tout un peuple, a d'abord confondu, puis anéanti, les créations de son orgueil. Il voulait faire dater le monde de 1789, et c'est au nom des idées et des principes de 1789 qu'on le bâillonne, et qu'après

l'avoir bâillonné, des écrivains formés à son école viennent insulter à sa défaite. Les chansons de Béranger ont été l'aliment délicat et spirituel dont il a nourri notre peuple ; et ce sont les chansons de Béranger qui ont creusé la fosse où il vient de tomber. *Qui foveam fodit, incidet in eam; et qui statuit lapidem proximo, offendet in eo; et qui laqueum alii ponit, peribit in illo*[1].

L'un des plus grand coupables de notre temps a défini un jour le libéralisme ainsi qu'il suit : *C'est la philosophie aux affaires*. En vérité ! Alors la philosophie mérite bien l'arrêt que prononçait contre elle Frédéric II, en disant que, s'il avait une province à punir, il la donnerait à gouverner aux philosophes. Ces philosophes et ces libéraux ont si bien conduit *les affaires*, que deux fois en un demi-siècle leur système a abouti à l'abdication et à la suppression possible de tout droit et de toute liberté, et cela aux applaudissements des honnêtes gens effrayés ! Oui, deux fois en cinquante ans, les peuples, désabusés pour un temps par l'excès du mal, et épouvantés par les secousses de la machine sociale, ont jeté la liberté garrottée aux pieds d'un maître absolu. Telles sont, à l'heure qu'il est, les conquêtes de 1789 : tels sont les triomphes de ce qu'on a osé appeler la raison et la sagesse modernes, et qui n'était autre chose qu'une odieuse révolte de l'orgueil et de l'envie contre Dieu et contre la nature des choses. En présence d'une catastrophe si imprévue, mais si méritée, le chrétien, sûr d'en connaître le sens et la cause, ouvre les livres saints, et y trouve l'histoire d'hier, racontée depuis quatre mille ans par Job et par Salomon.

Qui dixerunt Deo : RECEDE A NOBIS ET SCIENTIAM VIARUM TUARUM NOLUMUS... *erunt sicut paleæ ante faciem venti, et sicut favilla quam turbo dispergit*[2].

Iniquitates suæ capiunt impium... Ipse morietur, QUIA NON

[1] *Eccle.*, XXVII, 29, 30.
[2] *Job*, XXI.

HABET DISCIPLINAM, ET IN MULTITUDINE STULTITIÆ SUÆ DECIPIETUR [1].

Or, je prétends que l'avortement complet du faux libéralisme, qui a été depuis si longtemps le rival ou l'adversaire du catholicisme, crée pour l'Église la plus grande situation qu'on puisse rêver pour elle, et que, debout et invulnérable entre le protestantisme impuissant et la monarchie vacillante, sur les ruines de la raison insurgée et de la fausse liberté, elle devient, aux yeux de tout juge impartial et sensé, la plus grande, pour ne pas dire la force unique des temps actuels.

Mais de ce que la raison, égarée par de faux sages, est confondue et humiliée ; de ce que la liberté, trahie et souillée par de faux libéraux, semble temporairement supprimée, en faut-il conclure que les catholiques doivent renier la raison et sacrifier la liberté? Tout au contraire! J'ose dire que c'est le moment de les recueillir avec respect, de leur rouvrir l'asile inviolable où l'une et l'autre peuvent se réfugier, se purifier, se refaire, s'occuper de leurs blessures, panser et guérir leurs plaies sous l'aile de la foi catholique.

Le problème de l'alliance du catholicisme avec la raison, avec la raison libre, malgré la conscience de son infirmité, et humble, malgré le souvenir de sa divine origine ; ce problème, que les plus grands génies de l'Église, tels que saint Anselme et Bossuet, ont si énergiquement abordé, si admirablement résolu, et qui semble toujours renaître, ne doit pas me préoccuper ici : assez d'autres s'en chargeraient, s'il y avait lieu.

Mais la situation relative des intérêts catholiques et des intérêts de la liberté me semble mériter une étude urgente et sérieuse. J'y veux consacrer tout ce qu'il me reste à dire.

[1] *Proverb.*, V.

IV

Comment le catholicisme a-t-il vaincu?

J'ai constaté le triomphe du catholicisme; j'ai montré que partout, à l'heure où nous sommes, l'Église possède ou réclame une liberté à laquelle nul ne songeait pour elle il y a cinquante ans; j'ai prouvé que partout les questions catholiques, celles qui touchent à l'existence, à l'influence de l'Église, tiennent la place la plus importante et la seule décisive : et je convie tous les catholiques découragés ou inquiets de l'avenir à se demander si c'est là ce qu'avaient prédit, pour le milieu du XIXe siècle, les faux prophètes de la fin du XVIIIe.

Voilà le fait. Cherchons-en la cause.

Comment s'est produit, en si peu d'années, cet incroyable changement? Qui est-ce qui a donné cet éclatant démenti à toutes les prédictions et à tous les calculs de la fausse sagesse?

Qui? me dira-t-on. Mais, avant tout, la miséricorde de Dieu; la force intrinsèque et miraculeuse dont Dieu a doté son Église; sa fidélité à tenir la promesse immortelle : ***Portæ inferi non prævalebunt.*** A tant de témoignages déjà enregistrés par l'histoire, notre époque est venue ajouter une preuve nouvelle et éclatante de cette énergique et féconde

vitalité de l'Église, qui doit remplir ses enfants d'une inébranlable confiance, qui la fait sortir victorieuse de toutes les épreuves, et survivre triomphalement aux empires et aux républiques, à tous les gouvernements et à toutes les révolutions.

Oui, sans doute : c'est là ce que doit reconnaître avec amour tout cœur chrétien. Mais le Dieu que saint Paul appelle si souvent le *Dieu fidèle* a quelquefois, dans les impénétrables mystères de sa sagesse, voilé sa toute-puissante protection. Il a permis que son Église connût ici-bas la servitude et l'humiliation; et il ne l'avait jamais laissée tomber si bas qu'au commencement de ce siècle. Aujourd'hui elle est debout, affranchie, respectée, redoutée. Par quel moyen l'a-t-il ainsi relevée? De quel bras humain a-t-il daigné se servir pour briser ses liens? Qui a été l'instrument terrestre et visible de son invisible omnipotence?

Est-ce Napoléon? Non, certes, quoiqu'on affecte de le dire aujourd'hui, en oubliant ou en voilant à dessein la moitié de son règne. Après avoir rendu un service incomparable en rétablissant officiellement le culte, en relevant les autels, en traitant avec le pape *comme s'il avait deux cent mille hommes* [1], quand le vertige de la toute-puissance l'eut pris, ce successeur de Charlemagne se fit le copiste de Philippe le Bel. Non content de rétablir toutes les anciennes servitudes de l'Église en France; non content de mettre la main sur le patrimoine de saint Pierre, il fit prendre au collet l'auguste et doux vieillard qui était venu le sacrer empereur, et, le traînant d'étape en étape, de prison en prison, il entreprit contre sa victime une lutte impie où il fut vaincu, tout en gardant dans les fers jusqu'au jour de sa chute le vicaire de Jésus-Christ.

Est-ce la réaction monarchique de 1814? Est-ce notam-

[1] Ce fut, comme on sait, les instructions qu'il donna à Cacault, ministre à Rome.

ment la restauration en France? Non encore. Et ici, Dieu me préserve de vouloir méconnaître les services rendus par la maison de Bourbon à la France et à la liberté, à cette liberté dont la destinée semble plus que jamais identifiée avec celle de cette auguste race! Dieu me garde d'élever une ombre de récrimination contre un gouvernement qui a si noblement et si péniblement vécu entre les aveugles exigences des ultra-royalistes, et l'odieuse ingratitude du parti libéral. Dieu me garde surtout de révoquer en doute le zèle sincère et fervent des princes de cette illustre maison pour la foi de saint Louis. Mais je ne constate qu'un fait en rappelant qu'après quinze ans passés sous des rois dont le dévouement à l'Église était incontestable, la religion, bien loin d'avoir gagné du terrain, était tombée dans le plus affligeant discrédit et avait perdu presque toute influence sur le peuple comme sur la bourgeoisie. Certes je n'en conclus pas que des rois impies ou simplement indifférents valent mieux pour l'Église et la vérité que des rois chrétiens : je dis seulement, en consultant l'expérience, que, dans une société comme la nôtre, le dévouement des rois les plus chrétiens ne suffit pas à l'œuvre de salut. J'en atteste les souvenirs de tous ceux qui, comme moi, terminaient leur éducation vers cette époque. Combien étions-nous de jeunes chrétiens, même dans les colléges les mieux famés? A peine un sur vingt. Quand nous entrions alors dans une église, est-ce que la rencontre d'un de ces jeunes gens des écoles, d'un de ces hommes du peuple qui aujourd'hui remplissent nos temples, ne produisait pas presque autant de surprise et de curiosité que la visite d'un voyageur chrétien dans une mosquée d'Orient? Encore une fois, je ne justifie rien; je ne cherche pas même à rien expliquer : je raconte. Je ne me laisse pas aller à la tentation de signaler les coupables complots et les mécomptes amers de ceux qui, par leurs écrits et leur conduite, avaient travaillé avec un si cruel acharnement à dévaster ainsi l'âme de la France. Si l'on en

avait le loisir et le courage, il serait assez piquant, ce me semble, d'en référer aux vieux libéraux de ce temps-là, s'il en reste, pour savoir d'eux jusqu'à quel point ils ont à se féliciter du résultat politique et social de cette guerre faite à la monarchie et à la religion, à l'aide du chantre de *Lisette* et de *Frétillon*, du *Petit Chapeau* et du *Vieux Drapeau*. Mais je me borne à enregistrer un souvenir douloureux et ineffaçable : au sortir de la restauration, l'Église était en France au ban de l'opinion et de la popularité, et peu s'en fallut qu'elle ne fût entraînée, comme en 1792, dans la chute de la royauté.

Que l'on compare sa situation en 1830 avec celle qu'elle a prise sans effort en 1848, au sortir d'un règne auquel elle avait été presque toujours condamnée à résister; qu'on la compare avec celle qu'elle a gardée en 1852, après quatre années de luttes continuelles contre les périls de l'anarchie.

Ce n'est donc ni l'empire, ni la restauration; ce n'est ni la protection, ni la sympathie du pouvoir qui lui ont valu la force qu'elle possède aujourd'hui, le mieux relatif que chacun ressent, le progrès manifeste qui chaque jour se révèle.

Qu'est-ce donc? Il faut le dire : c'est la liberté, rien que la liberté, et la lutte rendue possible par la liberté.

La même cause a produit partout le même effet. Il suffit de citer l'Angleterre et O'Connell, la Belgique et sa constitution, la Hollande et l'Allemagne tout entière; en un mot, tous les pays que nous passions tout à l'heure en revue.

Je ne veux marcher qu'avec des précautions extrêmes; je me mets en garde contre ce paralogisme signalé par l'école : *Cum hoc, ergo propter hoc*. Je ne veux m'arroger aucun droit contestable. Je parle dans l'ordre des choses permises : je ne pose aucun principe; je ne promulgue aucune doctrine; je ne constate que des faits, et j'en tire des conséquences purement pratiques. Je ne consulte que l'expérience; je fais de l'empirisme, mais de l'empirisme de

croyant, en regard de cet empirisme incrédule qui a dominé le monde moderne jusqu'à nos jours.

Mais sur ce terrain-là je proclame, sans crainte d'être démenti, que c'est à la liberté que nous devons, en fait, le succès merveilleux et imprévu des intérêts catholiques. Oui, partout la lutte a profité à l'Église, partout, depuis la tribune de Westminster, du Palais-Bourbon et du Luxembourg, jusqu'à la prison des archevêques de Cologne et de Turin : et la lutte n'est possible qu'avec la liberté. Oui, la liberté politique a été la sauvegarde et l'instrument de la régénération catholique en Europe. Partout cette régénération a été d'autant plus complète et plus facile que la liberté a été plus sincère et plus sérieuse. Et j'ajoute que cette régénération n'a eu lieu nulle part que là où elle a été précédée ou provoquée par la liberté politique, sous une forme plus ou moins imparfaite. Il n'y a qu'un seul pays en Europe où la religion catholique soit complétement enchaînée : c'est la Russie ; c'est aussi le seul pays où la liberté n'a jamais existé.

Je remarque, en outre, que tous les hommes qui ont exercé une influence durable et profonde sur l'opinion catholique ont tous, tôt ou tard, aimé et servi la liberté. Je citais tout à l'heure O'Connell, dont le nom seul suffit ; je citerai encore Balmès, qui, dans son écrit sur Pie IX, a si éloquemment proclamé l'union de la religion et de la liberté. Je citerai même le comte de Maistre, qui passait, à quarante ans, pour un jacobin, parce qu'il voulait, nous dit son fils, ces libertés justes et honnêtes qui empêchent les peuples d'en convoiter de coupables [1].

[1] «.... Les opinions du comte de Maistre étaient pour ces libertés justes et « honnêtes qui empêchent les peuples d'en convoiter de coupables. Cette ma- « nière de voir, qu'il ne cachait nullement, ne lui fut pas favorable, dans un « temps où les esprits échauffés regardaient la modération comme un crime. « M. de Maistre fut soupçonné de jacobinisme, et représenté à la cour comme « un esprit enclin aux nouveautés, et dont il fallait se garder. » *Lettres et opinions*, 1851, t. 1, p. 6.)

Faut-il maintenant que je m'explique sur ce que j'entends par liberté ? Serai-je soupçonné de vénérer sous ce nom ancien et sacré les inventions de l'orgueil moderne, l'infaillibilité de la raison humaine, la sotte hérésie de la perfectibilité indéfinie de l'homme, la consécration de l'envie sous le nom d'égalité, l'idolâtrie du nombre sous le nom de suffrage universel et de souveraineté du peuple? En serai-je réduit à me défendre de toute complicité avec les prédicateurs de la liberté illimitée, absolue? J'espère que non. Ce que j'aime et ce que je désire, c'est la liberté réglée, contenue, ordonnée, tempérée, la liberté *honnête et modérée;* la liberté telle que l'ont proclamée, recherchée, conquise ou rêvée, les grands cœurs et les grandes nations de tous les temps, dans l'antiquité comme depuis la rédemption; la liberté, qui bien loin d'être hostile à l'autorité, ne peut coexister qu'avec elle, mais dont la disparition fait aussitôt dégénérer l'autorité en despotisme.

Encore une fois, je n'entends professer ici aucune théorie absolue, universelle, exclusivement applicable à tous les siècles et à tous les peuples. Je prétends seulement que, chez la plupart des peuples chrétiens, et dans l'état actuel du monde, la liberté est un bien, un bien relatif, non absolu. Sauf en ce qui touche aux lois directement établies et révélées par Dieu, je tiens que l'absolu est en tout l'ennemi de la vérité, telle qu'elle s'adapte à l'infirmité humaine.

Donc la liberté peut et doit varier dans son application et dans son étendue, selon les temps et les lieux, selon les hommes et les choses. Mais, partout où elle existe, elle a cet incomparable avantage, qu'elle crée ou qu'elle réclame des garanties indispensables contre les abus du pouvoir. Elle les place dans des constitutions écrites ou traditionnelles, dans des lois qui lient réciproquement les peuples et leurs chefs, dans ces pactes qui, depuis l'origine du monde, ont toujours été la condition et le palladium des sociétés régulières et durables. Ces garanties sont toujours incom-

plètes, souvent éphémères ; mais elles sont toujours nécessaires, toujours regrettables et toujours regrettées quand elles ont péri. Elles constituent le besoin le plus impérieux et le plus légitime de l'homme en société. Aucune forme politique ne les assure irrévocablement, aucune ne peut les empêcher de dégénérer en abus. Mais, malgré ces conditions d'imperfection et de faiblesse, les essais les moins heureux, les institutions les moins durables, les lois les moins observées, tout cela est préférable au pouvoir absolu, au pouvoir illimité de l'homme sur l'homme, que ce pouvoir soit exercé par un seul ou par la multitude, au nom d'une dynastie inamovible ou au nom du peuple souverain.

Je sais que j'ai contre moi la grande autorité de Bossuet, et j'en gémis. Il veut que le pouvoir des rois soit absolu, et il essaye de distinguer ce genre de gouvernement du gouvernement arbitraire. Ce soin qu'ont toujours pris les hommes de chercher des barrières à la souveraine puissance dans les diverses constitutions des empires et des monarchies, il l'appelle un *vain tourment* [1].

Mais on sait que Fénelon, d'accord avec l'immense majorité des docteurs catholiques antérieurs au XVII[e] siècle, est d'un tout autre avis. L'homme se donnera toujours ce vain tourment, et c'est son honneur. Il y sera autorisé d'ailleurs par l'exemple de tous les âges, et surtout par la tradition de la chrétienté, par toute l'histoire de ces grands siècles du moyen âge, dont le regard de Bossuet s'est volontairement détourné. Ébloui par la monarchie illimitée, celle que

[1] *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. X, art. 6, prop. II. Et il vient de dire, en propres termes, après avoir cité Saül, Hérode, Abimélech : « On voit « que, depuis l'établissement de la puissance absolue, il n'y a plus de barrière « contre elle, ni d'hospitalité qui ne soit trompeuse, ni de rempart assuré « pour la pudeur, ni enfin de sûreté pour la vie des hommes. *Avouons donc,* « *de bonne foi, qu'il n'y a point de tentation égale à celle de la puissance ; ni* « *rien de plus difficile que de se refuser quelque chose, quand les hommes vous* « *accordent tout,* et qu'ils ne songent qu'à prévenir ou même à exciter vos « désirs. »

Louis XIV personnifiait devant lui, son génie s'est arrêté, comme éperdu, devant l'étude et l'explication des plus beaux temps de nos annales. En écrivant l'histoire universelle, il la termine brusquement à Charlemagne, c'est-à-dire au moment où la chrétienté se fonde, où l'Église triomphe, où le sacerdoce et l'empire organisent leur alliance. En traçant pour un prince chrétien les droits et les devoirs de la politique, il les emprunte exclusivement à l'histoire du peuple juif, comme si l'exemple de cette nation, sur laquelle Dieu s'était réservé une action directe et visible par les prophéties et les miracles, qui fut d'ailleurs toujours rebelle à sa loi, et dont l'existence politique précède la venue de Notre-Seigneur, devait être le *seul* que pussent invoquer des peuples catholiques ayant l'Église pour guide immortel et le Calvaire pour point de départ. Je livre cette observation aux juges compétents; je ne la hasarde qu'en tremblant, car nul ne s'incline avec un plus tendre respect, avec une admiration plus passionnée que moi, devant le plus mâle génie et l'homme le plus éloquent que la terre ait jamais porté.

Je me permets donc d'affirmer, jusqu'à preuve contraire, que l'étroite alliance de l'Église avec le pouvoir absolu, dont Bossuet et ses successeurs avaient fait en quelque sorte un article de foi parmi nous, a été une nouveauté qui ne date que du XVIIe siècle, et qui a contre elle mille ans de traditions et de précédents contraires dans l'histoire du catholicisme. Je tâcherai de prouver plus loin que, cette nouveauté ayant parfaitement mal réussi à l'Église, il serait peu opportun de la ressusciter.

La liberté, définie et limitée comme j'ai essayé de le faire, est une arme pour le mal, grâce à la chute originelle de l'homme, mais elle est aussi une force pour le bien, grâce à ce qu'il reste d'intelligence et de vertu dans l'homme racheté par le sang d'un Dieu. Malgré les inconvénients qui en sont inséparables, comme de toutes les choses humaines,

partout où elle a régné, elle a toujours profité à la vérité, c'est-à-dire à l'Église. Je crois pouvoir affirmer, pour l'avoir profondément et sérieusement étudié, que telle a été la foi religieuse, politique et sociale du moyen âge. Tous les grands papes, tous les grands catholiques de ces grands siècles ont combattu pour la liberté, sous la forme qu'elle avait alors. Tous pensaient comme ce moine, contemporain de Charlemagne, qui écrivait au pape : « La liberté n'a « point péri, parce que l'humilité s'est librement abais« sée [1]. » Tous eussent répété à l'envi la parole d'un évêque de Lisieux, ami de saint Thomas de Cantorbéry [2] : « Ce « qu'on ôte à la liberté est autant de perdu pour la foi : car « l'une et l'autre, invinciblement unies, ont les mêmes pro« fits et les mêmes pertes. » Tous eussent dit avec Jules II aux citoyens de la république de Saint-Marin : « Ayez bon « courage, et songez que la liberté est ce qu'il y a au monde « de plus utile et de plus doux [3]. »

Cette tradition des temps les plus chrétiens de l'histoire, interrompue depuis deux siècles et demi par la monarchie absolue et par la révolution dont cette monarchie a été la mère, tend chaque jour à se renouer et à se propager. Témoin l'attitude et le langage de l'immense majorité de nos évêques dans les luttes qu'ils ont dû traverser pendant le dernier règne [4], et qui se retrouvent dans ces nobles pa-

[1] Non ideo libertas succubuit, quia humilitas semetipsam libere prostravit. AMBROSIUS AUTPERTUS, *abb. S. Vinc. ad Vult., ep. ad Steph. III.*

[2] Quoties libertati detrahitur, constat fidei nihilominus derogari : quoniam mutua sibi invicem ratione connexæ eadem semper et dispendia sentiunt et proventus. ERNULF. episc. Luxov., *Epist.* 85, *in lib. I. S. Thom. Contuar.*

[3] Hortamur ut forti et magno animo sitis, considerantes nihil dulcius aut utilius esse libertate. DELFICO, *Documenti,* p. 61, 88.

[4] Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre le moment où ces lignes ont été écrites et celui où nous en corrigeons l'épreuve, un grand nombre d'évêques ont été appelés à adresser au chef de l'État des hommages publics de respect et de reconnaissance. On a dû remarquer que rien, dans ces manifestations, n'est venu désavouer le passé que nous invoquons, ou appuyer les théories que nous combattons.

roles, récemment publiées, de M. l'évêque de Moulins : *Je l'avouerai naïvement, dussé-je passer pour le demeurant d'idées déjà éloignées, j'aime la liberté; je l'aime trop quand elle me sert, pour ne pas la supporter quand elle me gêne* [1].

C'est à un autre évêque de nos jours, à un savant et courageux prélat, que j'emprunterai la définition de la liberté, telle que nous pouvons la désirer et la revendiquer au sein de la société moderne.

« La liberté, » dit monseigneur Rendu, évêque d'Annecy, « c'est l'homme tel qu'il est sorti des mains de Dieu. L'homme avec son intelligence et sa volonté, l'homme à qui il a été dit sous l'arbre de la science : Voilà le bien, voilà le mal, tu peux choisir; mais voilà ma loi : si tu la violes, tu mourras. C'est donc dans sa liberté morale qu'il faut chercher l'origine et l'explication de la liberté dont il doit jouir parmi ses semblables...

« La puissance dont chaque citoyen jouit dans la société dont il fait partie, c'est ce qu'on appelle liberté; et comme cette puissance du citoyen se manifeste dans des circonstances diverses, on peut, et même on doit la désigner sous des noms divers; mais c'est toujours la liberté. Elle comprend :

« 1° La liberté religieuse, qui elle-même se compose de la liberté de conscience, de la liberté du culte, et de la liberté du prosélytisme;

« 2° La liberté civile, qui contient la liberté de la personne, la liberté du domicile, celle de la propriété, et partant le consentement à l'impôt;

« 3° La liberté politique, qui assure à tout individu son concours dans la confection des lois, dans la surveillance de la fortune publique;

« 4° La liberté d'enseignement par l'écriture ou par les livres, par la parole ou par l'exemple;

[1] *Lettre* à M. l'évêque d'Orléans, du 20 juillet 1852.

« 5° La liberté administrative dans la famille, dans la commune, dans la province et dans l'État;

« 6° Enfin, la liberté d'association, qui comprend les nationalités, l'association des capitaux pour les grandes entreprises, des bras pour le travail, des cœurs et des consciences pour la prière, pour l'exercice de la charité, et même pour le plaisir. C'est de cette dernière espèce de liberté que dépend plus spécialement le progrès de la civilisation [1]. »

On le voit de reste, il n'y a rien de commun que le nom entre cette liberté réclamée par les catholiques et celle qui sert de masque à la démocratie et à la révolution. J'ai dit ailleurs [2] combien la liberté était incompatible avec l'esprit démocratique et révolutionnaire. Avant la catastrophe de 1848, et à la vue des premiers symptômes de l'orage, j'avais prédit que la liberté serait la première et la seule victime des conquêtes de la démocratie. Qu'on me permette de rappeler ces paroles prononcées à propos de l'Italie : « Quand le gouvernement est dans la rue, savez-vous où il « va? il passe tout naturellement à la caserne [3]. » Et à propos de la France : « Savez-vous ce que le radicalisme « menace le plus? Ce n'est pas au fond le pouvoir; le pou- « voir est une nécessité de premier ordre pour toutes les so- « ciétés; il peut changer de mains, mais tôt ou tard il se « retrouve debout : il ne périt jamais tout entier. Ce n'est « pas non plus la propriété; elle aussi peut changer de « mains, mais je ne crois ni à son anéantissement ni à sa « transformation. Mais savez-vous ce qui peut périr chez

[1] *De la liberté et de l'avenir de la république française*, p. 36 à 40. Voir la suite et le développement de ces idées dans l'*Appendice*, n° 1. — Parmi les libertés que revendique le savant prélat, il en est quelques-unes dont l'expérience de nos dernières années a dû lui démontrer le danger ou l'inutilité. J'y voudrais ajouter celle que j'appellerai *la liberté de patrimoine*, et que les lois révolutionnaires ont presque partout confisquée ou réduite à des limites dérisoires.

[2] *Discours* de réception à l'Académie française, le 5 février 1852.

[3] *Moniteur* du 12 janvier 1848.

« tous les peuples? C'est la liberté. Ah! oui, elle périt, et « pendant de longs siècles elle disparaît. Et pour ma part, « je ne redoute rien tant, dans le triomphe prochain du « radicalisme, que la perte de la liberté [1]. »

Aujourd'hui l'épreuve est faite, et le résultat en est manifeste. Dès que la démocratie l'emporte, on peut l'annoncer avec certitude, c'en est fait de la liberté. L'une paraît encore à côté de l'autre pendant quelque temps, mais son heure a sonné. Aucune des révolutions faites par les idées et les passions démocratiques, depuis soixante ans, n'a pu durer sous une forme libérale; tandis que les révolutions faites autrefois par des peuples que la démocratie n'avait pas encore envahis leur ont garanti la liberté ou la nationalité qu'ils réclamaient : témoin le Portugal en 1640, l'Angleterre en 1688. Au fond, la démocratie est incompatible avec la

[1] Discours sur la chute du Sonderbund. *Moniteur* du 15 janvier 1848. Me serait-il permis d'ajouter ici les paroles que j'adressais, un an plus tard, à l'assemblée constituante, au commencement des luttes entre le pouvoir législatif et le président de la république :

« Ce qui est ébranlé dans certaines âmes, c'est la croyance à la liberté! Oui, je vois, pour ma part, avec douleur, avec terreur, un trop grand nombre d'âmes défaillantes, qui confondent la liberté politique avec l'agitation, avec la ruine, avec la misère, avec le désordre. Il ne faut pas grossir le nombre de ces âmes-là, mais il faut surtout ne pas contribuer à les encourager dans leur erreur.... Pour moi, la liberté politique, c'est le gouvernement de discussion, le gouvernement de tribune, le gouvernement des assemblées : ce gouvernement qui fait que plus ou moins, depuis trente-quatre ans, l'on vient à cette tribune.... y discuter les grands intérêts de son pays avec indépendance, avec fierté, avec éloquence, quand on le peut. Oui, c'est ce grand mode de gouvernement que je crains de voir s'affaiblir, se dépopulariser dans les âmes d'un certain nombre de Français trop justement alarmés par les agitations que nous venons de traverser. Oui, ce pays si généreux, si intelligent, si audacieux, a des mouvements si brusques, si saccadés, que toute réaction, tout mouvement d'opinion est toujours à craindre chez lui. Il ne sait pas se contenir, il ne sait pas ménager les transitions; tous ceux qui ont étudié son histoire le diront. En présence de cette expérience, prenez garde de ne pas l'indisposer contre ce régime, contre ce gouvernement de la tribune, des assemblées, dont je suis, pour ma part, un très-humble instrument, mais le plus sincère admirateur et le plus fervent partisan. » (*Moniteur* du 15 janvier 1849.)

liberté, parce qu'elle a pour base l'envie [1] sous le nom d'égalité, tandis que la liberté, par sa nature même, proteste sans cesse contre le niveau tyrannique et brutal de l'égalité. Pour se maintenir la démocratie condamne tout ce qui veut vivre et agir à abdiquer toute valeur personnelle, et à se plonger en adoration servile devant le fantôme de la raison et de la vertu des masses. Elle détruit ainsi logiquement et graduellement, non-seulement toutes les traditions, tous les droits anciens et héréditaires, mais encore toute indépendance, toute dignité et toute résistance. Elle réduit ainsi le genre humain en poussière; et, comme l'a dit Benjamin Constant, « quand l'orage vient, la poussière devient de la boue. »

Aussi, partout où elle triomphe, elle prépare et assure le triomphe du pouvoir absolu; elle le rend nécessaire; elle ne trouve qu'en lui un tempérament à ses passions, un remède à ses fautes; elle finit par se personnifier en lui et se confondre avec lui.

Tout peuple qui se croit souverain au nom de la démocratie paye de sa liberté la rançon de sa prétendue souveraineté. Le marché peut n'être pas bon, mais il est inévitable.

Méconnaître cette vérité, c'est fermer volontairement les yeux à tout ce qui se passe en Europe depuis 1789; c'est nier un fait qui a acquis la certitude d'un théorème de géométrie.

Mais la transformation ne se fait pas partout en un jour. La démocratie a deux formes extérieures : tantôt elle se personnifie en un chef unique, tantôt elle se gouverne par une assemblée souveraine. Sous cette dernière forme, les libertés civiles et politiques que nous avons énumérées plus haut sont tout aussi menacées, mais tout aussi indispensables : elles sont la seule sauvegarde de la vérité, de la dignité, de l'honneur.

[1] « La démocratie, c'est l'envie. » P. J. Proudhon, *La révolution sociale démontrée par le 2 décembre*, p. 76.

Les catholiques l'ont éprouvé partout dans ces derniers temps : en Amérique comme en Europe, ils n'ont eu de refuge contre le pouvoir illimité de l'État démocratique que dans la liberté. Aujourd'hui, la réaction nécessaire et légitime contre la démocratie révolutionnaire menace de dégénérer en réaction contre la liberté elle-même. Si les catholiques s'y associaient, ce serait briser l'arme avec laquelle ils ont si heureusement lutté, et renier le drapeau qui les a conduits à la victoire; ce serait abandonner tout le terrain conquis par des efforts si généreux et si sincères; ce serait reculer, non pas jusqu'au bien, ce qui est un vrai progrès, mais jusqu'au mal, à un mal pire encore que celui de nos jours; ce serait ressusciter les idées et les institutions qui ont partout amené ou accompagné la décrépitude des nations catholiques.

V

1848 et 1852. Contraste et analogie.

On nous donne, en quelques courtes années, deux spectacles bien divers, mais également tristes.

En 1848, au lendemain de la révolution de février, on vit un grand nombre de catholiques, prêtres et laïques, saluer de leurs sympathies et de leurs applaudissements ce qu'ils appelaient une ère nouvelle. Les uns, à l'âme haute, pure, désintéressée, cédaient à l'entraînement du jour, et peut-être à l'instinct de leur nature; ils se sont depuis éclairés, sans se démentir. Les autres, tristes adeptes du culte de la victoire, de la force et de la fortune, ont déjà rallumé leurs encensoirs pour de nouvelles idoles.

En ce temps-là, on disait, on écrivait, on prêchait même que le christianisme n'était autre chose que la démocratie, comme on avait déjà dit, écrit et prêché, sous la restauration, que le christianisme était la monarchie. On adulait le présent aux dépens du passé. On encourageait les orgueilleuses folies des novateurs. On rêvait la séparation absolue de l'Église et de l'État, l'organisation de la charité par l'État, mille autres chimères. On affirmait que la *révolution de* 1848 *était l'avénement de la pensée chrétienne dans le gouvernement de la société;* on osait dire que la république

dataït du Calvaire, et que la liberté, l'égalité et la fraternité étaient trois rayons partis du cœur de Jésus crucifié.

Cette fausse monnaie de l'Évangile fut bientôt hors de cours : les adhésions serviles et les illusions généreuses reçurent également un prompt et sanglant démenti.

Nous assistons aujourd'hui à la contre-épreuve de cette infirmité morale, à un mouvement d'opinion qui n'est autre chose qu'une évolution de la même disposition :

Eadem mutata resurgo.

C'est le même esprit, alors même que les hommes ne sont pas les mêmes; ce sont toujours les pontifes de la force, les chantres du succès, qui, en se pliant aux événements du jour, prétendent aussi plier le passé et l'avenir aux caprices de leur inconstance.

Le gouvernement monarchique était à peine tombé en 1848, et déjà l'on voyait des écrivains se hâter d'en conclure que la royauté ne reviendrait pas; que c'était une forme usée du développement *humanitaire;* que les catholiques devaient en faire leur deuil, et se hâter de saluer les nouvelles destinées du monde.

Aujourd'hui des âmes de la même trempe, des esprits de la même portée se livrent aux mêmes ébats sur la tombe provisoire de la liberté. Parce que l'excès de la discussion a abouti à la suppression de toute discussion; parce que le gouvernement représentatif, atteint par le revers du coup qui ne devait abattre que le socialisme, s'est éclipsé; parce qu'il a trébuché dans un piége que de sots amis et d'habiles adversaires creusaient à la fois devant lui, on bat des mains à sa chute, on le déclare à jamais enterré. Pourquoi faut-il que des écrivains catholiques se fassent les échos de ces *épigrammes sans péril,* et les tenants de ces insulteurs posthumes?

J'ai combattu les illusions et les faiblesses de ceux qui

flattaient le succès en 1848. S'il n'était fastidieux de se citer soi-même, je pourrais répéter aujourd'hui, en n'y changeant que l'adresse, les protestations qui parurent alors nécessaires contre les courtisans de la victoire [1].

Aujourd'hui la nécessité de semblables réserves semble bien plus grande encore, car le péril est plus grand, et surtout sera plus durable.

Des hommes qui ont invoqué toute leur vie la liberté, qui ont conquis la confiance et la juste admiration des catholiques, en leur montrant comment la liberté pouvait servir au bien et au vrai; ces mêmes hommes en sont venus aujourd'hui jusqu'à la déclarer inutile et dangereuse. Les constitutions, les discussions, les parlements, le contrôle des législatures, des assemblées, n'excitent plus chez eux que la risée ou le dédain. Ils ne veulent plus servir, dans l'ordre politique, que le pouvoir. Il ont trouvé un maître qui leur veut du bien, et ils semblent se confier en aveugles à la faveur de ce maître et à la durée de cette faveur. Ils se ferment les yeux, se bouchent les oreilles, sur des actes qui ont révolté tous les honnêtes gens, sur des violations manifestes du Décalogue, sous prétexte que ce sont des questions indifférentes à la religion ou des représailles excusables. Ils se font un prétexte du silence imposé à toute opposition, pour applaudir au bien en se taisant sur le mal, oubliant que là où le blâme est interdit, l'éloge perd sa valeur et sa dignité. Ils sacrifient ainsi avec une rare imprudence tous nos antécédents, l'honneur et le fruit de nos vingt ans de luttes, cette tradition de la liberté catholique qui fait notre gloire et notre force depuis un quart de siècle.

Telle est du moins ma crainte, et je n'hésite pas à l'exprimer.

Le silence, je le sais, est devenu tout à coup l'idole de la France, si longtemps coupable de l'idolâtrie de la parole.

[1] Voir à l'*Appendice*, n° II.

Rien de mieux. Je reconnais volontiers la salutaire influence de ce régime, au moins pour un temps, sur un pays qui n'a jamais su se contenir, et qui a abusé de la parole comme de tout, et plus que de tout. Rendre à la réflexion, à la pensée, à la conscience, un peu de ce loisir, de ce calme que leur disputaient naguère le jargon quotidien de la presse, la fausse éloquence et la fausse vertu des partis, c'est sans doute une hygiène salutaire et même nécessaire. Ce n'est pas moi qui voudrais le premier en méconnaître les lois. Je garderais volontiers le silence pendant le reste de ma vie, si tout le monde le gardait. Je laisserais même l'usage exclusif de la parole aux faiseurs de dithyrambes en prose et en vers, si, parmi ces voix qui s'élèvent pour insulter notre passé, je n'en distinguais pas quelques-unes, en Angleterre, en Belgique, en France surtout, qui ont coutume d'être écoutées avec une juste faveur par l'opinion catholique, et qui surtout engagent cette opinion devant le public. Là est, selon moi, le danger ; car là peut commencer le discrédit, la défaite morale de notre cause.

Je ne veux pas m'arroger une plus haute autorité que celle des écrivains que je signale : loin de là. Si mon droit est le même, ma force est bien moindre, et je reconnais tout haut cette infériorité. On a dit que le journalisme était anéanti par le dernier coup d'État : c'est une grave erreur. Sa force est centuplée, à une condition toutefois, c'est qu'il la dirige dans un sens qui ne soit pas tout à fait désagréable au pouvoir. Alors il peut parler toujours et parler tout seul, sans contradicteur possible. La tribune seule pouvait lui tenir tête. Elle a été renversée ; et l'on a scrupuleusement calfeutré toutes les issues par où pourrait s'échapper le moindre écho d'une voix qui s'oublierait jusqu'à parler dans l'enceinte où se discutent les lois. La presse reste donc maîtresse du terrain, libre de tout détruire ou de tout élever, pour peu qu'elle ne froisse pas les tendances du pouvoir. Que sera-ce lorsqu'elle les flatte et le seconde?

Reste le droit de faire un livre. Par le temps qui court, on sait ce que cela vaut.

Je n'ai donc pas l'espoir de lutter contre le torrent avec quelque succès, comme il y a quatre ans. Mais je ne veux pas qu'on dise dans l'avenir, quand chaque acte, chaque parole sera relevée par des juges impitoyables, que cette grande palinodie a eu lieu sans soulever aucune protestation. On saura qu'il y a eu au moins un vieux soldat du catholicisme et de la liberté, qui avant 1830 avait distingué la cause catholique de la cause royaliste ; qui sous le régime de juillet a plaidé la cause de l'indépendance de l'Église à l'encontre du pouvoir civil ; qui en 1848 a combattu de toutes ses forces la prétendue identité du christianisme et de la démocratie, et qui en 1852 a protesté contre le sacrifice de la liberté à la force sous prétexte de religion.

On me dit que je serai seul, ou à peu près. J'espère mieux de mon pays. D'ailleurs j'ai été seul longtemps déjà sous d'autres régimes. Dussé-je l'être toujours, je m'y résignerais bien plus volontiers qu'à être le complice silencieux de l'abaissement de mon parti et de mon drapeau.

Qu'on veuille bien comprendre que s'il ne s'agissait que d'une suspension temporaire des habitudes et des garanties dont on a joui et dont on a abusé, je n'y contredirais pas. A titre d'épreuve utile, à titre de châtiment mérité, je conçois et j'accepte la dictature, le despotisme même. Dût cette dictature durer non-seulement dix ans, comme le veut la Constitution, mais vingt ans, mais trente ans même ; si ce n'est que comme régime provisoire, comme remède temporaire, je m'incline devant l'arrêt que la France a sanctionné. Je reconnais volontiers que la démocratie française, cette grande débauchée, qui n'a rien respecté, rien ménagé, rien épargné, ne mérite guère d'être ménagée, et qu'on est en droit de la traiter comme les débauchées, en la mettant à l'hôpital. Elle y mourra peut-être : peut-être aussi y guérira-t-elle, à force d'abstinence et de silence. Mais je me

permets de croire qu'il ne nous convient pas de prendre l'hôpital pour la terre promise, ni la diète du malade pour la nourriture de la santé et de la nature.

Or, c'est précisément ce qu'on entreprend de faire. C'est la théorie de la dictature à perpétuité que l'on professe au nom et dans l'intérêt de la religion, qui en a toujours été la victime. C'est l'apothéose du silence que l'on nous enseigne, au nom de l'Évangile qui *proscrit les paroles inutiles*. On va même jusqu'à nier la notion même du droit humain : on nous dit que le mot de droit ne doit jamais se trouver sur les lèvres de l'homme : et ces doctrines, reproduites, vantées partout, n'ont pas trouvé de contradicteur dans cette presse catholique qui, hier encore et pendant dix ans, recevait l'impulsion du Comité de la Liberté religieuse, lequel avait pour tout programme ces deux mots : *Dieu et mon droit.*

Si ces doctrines-là étaient vraies, je n'aurais qu'un mot à dire, c'est que depuis vingt ans nous tous, écrivains, orateurs, journalistes, pétitionnaires, électeurs catholiques, nous nous serions trompés et nous aurions trompé le monde entier sur notre compte : car nous n'avons fait autre chose pendant ces vingt années que d'invoquer le droit et la liberté au profit de l'Église. Et cela étant, après une si grossière déception, volontaire ou involontaire, il ne nous resterait qu'à nous taire et à nous confondre dans l'humiliation et le repentir pendant le reste de nos jours.

Heureusement rien ne démontre encore que ce soit la vérité; et ceux d'entre nous qui n'éprouvent pas encore le besoin de renier leur passé peuvent jusqu'à nouvel ordre se tenir debout sans scrupule.

Un soir de l'hiver dernier, chez un catholique éminent, j'entendais affirmer que le droit ne devait jamais être invoqué par les peuples ni par les individus, parce que ce mot ne se trouvait pas une seule fois dans les saintes Écritures. Et aussitôt les auditeurs d'applaudir. Or ces auditeurs

étaient presque tous journalistes : ils devaient leur renommée à l'exercice incontesté du plus contestable des droits. Triste et abattu, me demandant si un pareil argument n'était pas plus digne des puritains d'Écosse que de la polémique chrétienne, je rentre chez moi, j'ouvre la *Concordance,* et j'y trouve non-seulement une fois, mais trente fois, ce mot de *droit,* JUS, dont on affirmait si imprudemment l'absence. Oui, le nom et l'idée du droit figurent dans la Bible, sous toutes lès acceptions possibles; droit en soi, droit de propriété, droit héréditaire pour les personnes, droit de succession pour les choses, droit perpétuel, droit agraire, droit sacerdotal, droit de sacrifice, droit de sépulture, droit de conquête, droit de la guerre, droit des ancêtres, droit du roi, et, ce qui doit étonner nos adversaires, le *droit des citoyens,* voire même les *droits de l'humanité.* L'historien des Machabées, en énumérant les crimes d'un des tyrans contre lesquels les Juifs se soulevaient, lui reproche d'avoir méconnu les droits des citoyens en instituant les lois perverses, et consacré des institutions dépravées : *Civium jura destituens, prava instituta sanciebat* [1]. Et Assuérus, dans le manifeste qu'il adresse aux cent vingt-sept provinces de son empire sur les crimes d'Aman, commence par signaler l'aveuglement des mauvais ministres qui croient pouvoir échapper au regard de Dieu, après *avoir violé les droits de l'humanité* [2].

Les catholiques militants de ces derniers temps n'ont donc pas failli en relevant la devise de Richard Cœur de lion, le roi croisé : *Dieu et mon droit;* et je pense que nos frères de Hollande, qui ont encore gardé ce cri de ralliement en tête de leur plus vaillant organe [3], ne songeront pas à le remplacer.

[1] II *Macch.*, IV, 11.
[2] Nec contenti sunt.... *humanitatis* in se *jura* violare, sed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur se posse fugere sententiam. (*Esther,* XVI, 4.)
[3] Le *Tyd* d'Amsterdam.

VI

La religion a besoin de la liberté ; la liberté a besoin de la religion.

Avec quelle rapidité l'on oublie ! La vie est courte, la mémoire l'est encore plus. A tout homme qui a la conscience d'un devoir public, d'une mission, quelque modeste qu'elle soit, envers ses semblables, le temps manque pour faire ce qui est essentiel, et encore bien plus pour le refaire. Pourquoi faut-il donc recommencer sans cesse des tâches qui semblaient accomplies à outrance ?

Serions-nous donc condamnés à démontrer, après tant d'autres, une vérité qui semblait passée à l'état de lieu commun, savoir : que de tous les gouvernements, celui qui a toujours exposé l'Église aux plus grands dangers a été le gouvernement absolu ? Peu importe que ce soit l'absolutisme de la foule ou l'absolutisme d'un seul. Un pouvoir sans frein, sans contrôle, c'est-à-dire un pouvoir omnipotent, est nécessairement redoutable à l'Église, par cela seul qu'il peut tout ; parce que l'omnipotence constitue une tentation trop forte pour l'infirmité humaine ; parce que celui qui peut tout, veut tout ; parce que tôt ou tard il est nécessairement conduit à envahir le domaine spirituel, seul domaine resté en dehors de sa main, seule force restée debout en

face de la sienne. Aussi tout pouvoir qui veut ôter à l'Église la bienheureuse vie de la liberté, la trompe et la trahit, en attendant qu'il l'opprime. Même en s'alliant à l'Église avant de commencer la lutte inévitable, le pouvoir absolu ne peut lui donner que des faveurs et du repos, des honneurs et des priviléges; mais il ne lui donnera jamais ni droits ni forces. De sorte que, quand la lutte commence, elle y entre, humainement parlant, sans force et sans droit. Je sais bien que le bras de Dieu ne manquera jamais à l'Église universelle; mais l'histoire est là pour prouver que l'Église peut disparaître de certains pays où elle a été longtemps florissante : elle a péri dans presque tout l'Orient, dans la Scandinavie, dans une portion de l'Allemagne; elle périt en ce moment chez les races slaves. Or, partout où elle a été ruinée, ç'a été sous la pression du pouvoir absolu.

Ce qui semble devoir surtout convenir à l'Église, c'est un gouvernement analogue au sien, aussi analogue du moins que des institutions humaines peuvent l'être à une institution divine; c'est-à-dire, par conséquent, une autorité tempérée par des lois durables (lorsqu'elles ne peuvent pas être perpétuelles, comme celles de l'Église); tempérée par des coutumes, des traditions, par des résistances permises et indomptables. Nous ne parlons pas ici des entraves que la servilité gallicane avait inventées pour enchaîner l'Église et donner libre carrière au despotisme laïque. Selon la doctrine ultramontaine, la seule vraie, suivant nous, le pape est le monarque de l'Église; mais il n'est pas un monarque absolu : il ne peut rien, et il n'entreprend jamais rien, en dehors de la constitution divine de l'Église, qu'il n'a pas faite, et dont il n'est que l'interprète et le dépositaire. Il ne gouverne pas seul, mais avec l'assistance d'un nombreux corps d'évêques, dont il maintient lui-même l'autorité d'une main scrupuleuse. Jusque dans les derniers rangs du clergé et des fidèles, chaque sujet de cet empire spirituel a son droit propre, traditionnel et imprescriptible. Le catholi-

cisme, fait pour durer, ne connaît pas ces extrémités de la bassesse où se confondent des affranchis qui ont abusé de leur liberté [1].

On peut affirmer, la main sur l'histoire, que l'idée moderne de l'État absolu, si imprudemment adoptée par certains catholiques et même par certains théologiens, est née uniquement de la guerre contre l'Église.

Le moyen âge catholique n'avait pas la moindre notion de la souveraineté moderne, c'est-à-dire d'une domination, d'une tutelle sans limites exercée sur tous les corps et tous les individus qui composent la société. C'est le droit moderne et rationaliste qui a ressuscité cette idée païenne, morte avec le Bas-Empire, afin d'opprimer l'Église sous prétexte de la contenir. Partout l'asservissement de l'Église et la décadence de son influence ont été en raison directe des progrès du despotisme. Cela a été surtout visible en France, où la royauté depuis Richelieu a violemment séparé le pays de ses institutions nationales, qui étaient basées sur l'idée de la liberté hiérarchique et traditionnelle [2]. Mais les princes, déclarés tout-puissants contre l'Église, ont bientôt retourné cette doctrine contre tout ce qui pouvait et devait leur résister dans l'ordre temporel; ils ont triomphé là, comme dans l'ordre ecclésiastique, avec le secours des légistes et des théologiens gallicans. Et ils ont fondé ainsi le pouvoir absolu, dont la révolution a hé-

[1] Bellarmin, qui passe pour le plus outré des ultramontains, Bellarmin, jésuite et cardinal, n'hésite pas à dire dans son livre *de Romano Pontifice* : « Licet resistere pontifici invadenti animas, vel turbanti rempublicam, et multo magis si Ecclesiam destruere videretur, licet, inquam, ei resistere, non faciendo quod jubet, et impediendo ne exequatur voluntatem suam. Non tamen licet eum judicare, vel punire, vel deponere, quod non est nisi superioris. » (Lib. II, cap. 29.) — Au chap. 3 du même ouvrage, il prouve que la monarchie tempérée par l'aristocratie est infiniment supérieure à la monarchie pure.

[2] Voir, pour cette transformation de la royauté tempérée en royauté absolue, un témoin non suspect, M. Laferrière, inspecteur général, etc., dans son *Cours de droit administratif*, publié par la *Revue de législation*, en 1838.

rité, et qu'elle se garde bien de lâcher quand elle le tient.

On parle beaucoup en ce moment de la nécessité d'une réaction contre le paganisme, et on a mille fois raison. On poursuit cette pensée dans le domaine de l'éducation, et on a encore raison, pourvu toutefois qu'on sache garder la mesure qui convient à toutes les réactions, même les plus légitimes; pourvu qu'on ne passe pas d'un excès à l'autre, qu'on ne renie pas la tradition constante de l'enseignement catholique, et qu'on n'en vienne pas à proscrire tout ce qui n'est pas dans les Pères et dans l'Évangile, comme le calife Omar brûlait tout ce qui n'était pas dans le Koran. On ne dira jamais assez, à mon avis, le mal qu'a fait la renaissance du paganisme dans l'ordre social, moral et littéraire. Mais en fait de paganisme je n'en connais pas de plus révoltant, de plus enraciné, de plus dangereux, que le paganisme politique qui érige en dogmes l'unité du pouvoir, l'omnipotence de l'État, l'idolâtrie monarchique, le gouvernement sans contrôle et sans contre-poids, sur les ruines des franchises et des barrières que l'ancienne organisation de la chrétienté opposait au despotisme [1].

Le gouvernement d'un homme, qui prétend agir pour tous, parler pour tous, penser pour tous, voilà l'idéal du paganisme tel qu'il a été réalisé sous l'empire romain. Le moyen âge chrétien était fondé sur la négation complète et absolue d'un pareil état de choses. Depuis la renaissance, quelques rois de l'Occident, Louis XIV en tête, ont pu en rêver le retour, sans l'avoir accompli. La Russie en est l'idéal moderne. Depuis cent ans, les progrès du rationalisme et de la démocratie parmi nous nous ont incontesta-

[1] On citait dernièrement une instruction remarquable du pape Clément VIII, sur l'*Index*, où je lis ces mots :

« Ea quoque aboleantur, quæ paganismum redolent... Item quæ, ex gentilium placitis, moribus, exemplis, *tyrannicam politiam* fovent, et quam falso vocant rationem status, ab evangelica et christiana lege abhorrentem, inducunt, deleantur. » (*Univers* du 19 sept. 1852.)

blement préparés et façonnés à ce régime. Mais que des catholiques en deviennent, à quelque degré que ce soit, directement ou indirectement, les apologistes ou les instruments, c'est une calamité qui, espérons-le, nous sera encore épargnée. C'est à cette conclusion toutefois que conduit la guerre systématique faite par des écrivains religieux à la liberté politique, telle que les peuples modernes l'ont réclamée et pratiquée.

La liberté politique, dont le seul but légitime est de garantir la liberté civile et morale, n'est qu'une réaction, souvent égarée dans sa forme, mais profondément légitime au fond, contre l'exagération triomphante de la doctrine du pouvoir. C'est pourquoi elle est nécessairement favorable à l'intérêt catholique, bien qu'un trop grand nombre de ses champions et de ses prôneurs aient commis le crime de s'armer contre la religion : les uns parce qu'ils ne voulaient aucun frein, pas plus dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel; les autres parce qu'ils la prenaient pour la complice du despotisme, dont elle n'était en vérité que la victime. Ce malentendu avait cessé, depuis que les esprits, saisis d'une frayeur salutaire, commençaient à comprendre que la religion ne repoussait que la révolution et non la liberté. Voulons-nous l'empêcher de renaître? alors soyons fidèles à l'attitude que nous avons prise en 1848, et répétons le mot d'ordre que nous avions alors : *La religion a besoin de la liberté, et la liberté a besoin de la religion.* Hélas! le second de ces deux axiomes n'est que trop démontré par les cruelles humiliations de la liberté, partout où l'on a séparé sa cause de celle de Dieu; mais le premier n'est pas moins indispensable à soutenir et à proclamer. La religion ne doit rien, absolument rien à la démocratie; elle doit beaucoup à la liberté. Sans doute il n'en faut pas trop, ni toujours, ni partout, ni sans motifs, ni sans préparation; pas plus qu'il ne faut enseigner le grec ou l'algèbre à un enfant qui ne sait pas l'alphabet. Mais la refuser d'une façon



systématique et permanente; s'enrégimenter à la suite des passions et des terreurs même fondées qui la proscrivent aujourd'hui; croire que l'on pourra définitivement sevrer de cette forte et substantielle nourriture les nations qui en ont une fois goûté, c'est à la fois une erreur capitale et une grande bassesse. Et quand on le pourrait, encore ne le devrait-on pas, sous peine d'affaiblir et de discréditer la vérité.

Sans doute il ne faut jamais approuver ni permettre, si on peut l'empêcher, que l'esprit de désordre, la révolte contre toute autorité, l'orgueil et l'envie ligués contre le droit et l'histoire, viennent envahir le cœur des peuples et les institutions sociales, sous les dehors de la liberté, comme cela se pratique trop souvent. Voilà pourquoi, dans les temps de révolution, la liberté est plus exposée que jamais, et pourquoi ses plus dévoués amis sont condamnés à des sacrifices dont il n'est pas toujours facile de mesurer l'étendue ou la durée. Voilà pourquoi, pendant ces dernières années, au milieu des périls et des agitations de la guerre, sous le feu de l'ennemi, dans l'incertitude de l'issue de ces luttes chaque jour renaissantes, nous tous, catholiques dévoués à la liberté, nous avons, non pas désespéré d'elle, mais gémi de voir son nom profané par l'anarchie, et prêté notre énergique concours à la répression du désordre. Nous avons dû pencher de tout notre poids du côté de l'ordre et de l'autorité; car c'était le seul moyen de maintenir l'équilibre, de sauver la liberté, aujourd'hui engloutie dans le naufrage que lui préparaient les excès de la démocratie, et que nous avions tant de fois prévu et annoncé.

On nous accusait alors, nous, les amants sincères et passionnés de la liberté, de l'oublier, de l'immoler. On nous taxait d'infidélité, de désertion, de trahison, parce que nous marchions avec précaution sur le champ de bataille, en comprimant les ennemis irréconciliables du bien, en transigeant avec d'anciens adversaires à moitié ramenés vers le

vrai, en sauvant le principe aux dépens de quelques applications hasardées. Et toutefois nous la servions alors; nous ne l'avons jamais mieux servie qu'en essayant de la préserver de l'étreinte de ceux qui l'ont toujours compromise et souillée. Parmi ceux qui nous dénonçaient alors à l'indignation des âmes libérales, nous en connaissons plusieurs qui aujourd'hui, en pleine paix et en toute sécurité, lorsque le danger est passé, lorsque la liberté n'inspire plus que des regrets et des espérances, s'approchent de sa statue, muette et voilée, pour l'insulter, et se font les échos attardés des Pindares de l'autocratie.

Je sais bien qu'aujourd'hui, à la différence des temps antérieurs, la liberté politique entraîne partout avec elle la liberté religieuse, mais j'aime à croire que le catholicisme n'a pas plus à redouter l'une que l'autre. Je n'hésite pas à le dire, si on pouvait supprimer la liberté de l'erreur et du mal, ce serait un devoir. Mais l'expérience prouve que dans notre société moderne, on n'en peut venir complétement à bout sans étouffer également la liberté du bien, sans confier la toute-puissance à des gouvernements qui peuvent n'être ni dignes, ni capables de l'exercer. La liberté de conscience, ce principe invoqué si longtemps par les ennemis de la religion, tourne aujourd'hui partout à son profit. Sans doute il serait insensé de le proclamer dans les pays où il n'existe pas, et où il n'est réclamé par personne. Mais là où il existe, où il a été une fois inscrit dans les lois, gardons-nous de l'en effacer, car il y devient la sauvegarde de la foi et le boulevard de l'Église. On sait assez que ce principe, invoqué par les premiers réformateurs, n'a jamais été appliqué par eux; que Luther, Calvin, Henri VIII, ont été les plus violents persécuteurs, non-seulement des catholiques, mais des protestants qui ne pensaient pas en tout comme eux; que la réforme n'a triomphé en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, qu'à l'aide des supplices et de la compression la plus énergique. Ce n'est donc pas le principe de la liberté reli-

gieuse qui a fait la fortune du protestantisme. D'un autre côté, on ne voit pas que le catholicisme ait gagné quelque chose en France à la révocation de l'édit de Nantes ; au contraire, il a toujours été en déclinant depuis lors jusqu'à nos jours. L'on ne voit pas davantage qu'en Espagne, en Italie, en Piémont, où la liberté des cultes dissidents a été proscrite jusqu'à nos jours, l'Église ait échappé aux spoliations et aux persécutions les plus sanguinaires. Il semble donc que là n'est point aujourd'hui le principal péril de l'Église. Par un merveilleux secret de la miséricorde divine, partout aujourd'hui le libre examen ne profite plus qu'à la vérité, partout l'hérésie est contrainte de se mettre à l'abri d'une légalité oppressive ou des violences de l'émeute pour arrêter le progrès de la foi catholique ; il en est ainsi en Suède, en Angleterre, en Prusse, en Suisse, et jusque dans le petit duché de Mecklembourg [1]. Ce ne sont certes pas aujourd'hui les catholiques qui proscrivent, qui exilent, qui empêchent la prédication, qui traînent au prétoire leurs adversaires ; ce sont eux au contraire contre lesquels, à Stockholm, à Londres, à Schwerin, à Genève, il faut employer ces moyens pour arrêter la triomphante expansion de leur foi. Aujourd'hui, craindre la liberté ou craindre la science dans l'intérêt prétendu de la religion, ce serait douter de la vérité. Aussi le vénérable évêque que nous citions tout à l'heure a écrit ces paroles, sous l'abri desquelles nous plaçons avec bonheur notre conviction personnelle : « Après tout, qu'avons-nous à redouter ? La vérité catholique a jusqu'à ce jour lutté

[1] Dans ce pays luthérien, il n'est pas permis à un catholique de faire célébrer l'office divin dans sa maison particulière par un prêtre voyageur. Une ordonnance spéciale du grand-duc, en date du 10 mars 1852, interdit aux catholiques la célébration de la messe ailleurs qu'à Schwerin et à Ludwigslust, et une fois par an à Bützow. Un gentilhomme converti, qui avait fait venir un prêtre pour habiter chez lui, a été sommé de le faire sortir du pays sous huitaine. Il faut lire la correspondance de ce grand-duc avec les prêtres catholiques, publiée par le *Volkshalle* du 1er sept. 1852, pour se faire une idée juste de ce que les luthériens entendent par la liberté de conscience.

contre tous les obstacles, vaincu toutes les hérésies, combattu avec succès toutes les opinions les plus hostiles de la philosophie, triomphé de toutes les passions les plus haineuses; elle s'est trouvée aux prises avec toutes les sciences soulevées contre elle, et les sciences ont été forcées de venir successivement s'agenouiller devant elle et reconnaître sa divinité. L'attaque a revêtu toutes les formes, épuisé tous les moyens : laissons à la liberté de la défense le soin de paralyser la liberté de l'attaque. Que le catholicisme trouve son chemin débarrassé, et vous verrez qu'il arrivera partout. L'esprit de l'homme ayant été fait pour lui comme il a été fait pour l'esprit, les passions auront beau gronder et murmurer, il faudra qu'il arrive à l'esprit [1]. »

Je parlais tout à l'heure de ce qui se passe à l'étranger, et j'avoue que cette préoccupation ne cesse de me dominer. Tous les catholiques sont nos frères par la foi; rien de ce qui les intéresse ne saurait nous être indifférent; et j'ai signalé plus haut, au nombre des symptômes les plus significatifs de la réaction religieuse, cette ardente et féconde sympathie qui unit aujourd'hui les catholiques de tous les pays d'Occident, si supérieurs en cela à l'indifférence de leurs pères pendant les deux siècles qui viennent de s'écouler. Cela étant, et si je le pouvais, je m'adresserais aux écrivains religieux qui se font parmi nous les avocats et les panégyristes du pouvoir absolu, et je me permettrais de leur parler ainsi :

Avez-vous jamais réfléchi à l'impression que pouvaient produire au dehors de la France vos nouvelles opinions? Avez-vous songé que les changements survenus en France ne sont encore ni accomplis, ni même désirés au delà du Rhin et de la Manche? Avez-vous oublié que les catholiques de la Prusse en sont encore où nous en étions il y a un an,

[1] Monseigneur Rendu, évêque d'Annecy : *De la liberté et de l'avenir de la République française*, p. 98.

à invoquer la liberté, la discussion, et même la constitution, pour obtenir de leur souverain un peu de justice? Avez-vous ignoré qu'en Belgique, dans ce noble pays que vous avez si longtemps donné à la France pour modèle, chacune de vos paroles est soigneusement ramassée et commentée par les ennemis acharnés de l'Église, qui y puisent des arguments parfaitement adaptés à leur thèse quotidienne de l'incompatibilité de l'influence catholique avec le maintien d'un gouvernement libre? Êtes-vous restés sourds à la joie de ces journalistes *libérâtres*, qui trouvent en vous des auxiliaires si puissants et si imprévus, et qui battent des mains lorsqu'ils vous voient tantôt disposer de l'avenir national de la Belgique avec un sans-gêne qui n'eût pas été déplacé au congrès de Vienne, tantôt contester et renier tous les principes que les catholiques belges ont eu l'honneur d'inscrire dans leur constitution, et de pratiquer les premiers sur le continent européen?

Et en Angleterre? N'avez-vous donc jamais pensé au démenti dédaigneux que vous infligez chaque jour au grand émancipateur, à O'Connell, à ce champion infatigable de la liberté, et à tout cet épiscopat d'Irlande, unanime pour souffrir, pour lutter et pour vaincre au nom de la liberté du pays et de l'Église? Et si le passé vous est devenu indifférent, êtes-vous également peu soucieux du présent? Avez-vous jamais calculé la part de responsabilité qui peut revenir à ceux qui d'abord, par des récits exagérés et inopportuns, ont effrayé les anglicans sur les résultats immédiats du mouvement catholique? qui ensuite justifient toutes leurs appréhensions et toutes leurs accusations à l'endroit du catholicisme, en arborant le mépris de toutes les garanties libérales et constitutionnelles? Quoi! les Anglais protestants sont convaincus, depuis Louis XIV et Jacques II [1], que le

[1] Les personnes qui jugent encore à la façon du XVIIe siècle la tentative de Jacques II voudront bien nous permettre de les renvoyer à l'ouvrage récent de M. Macaulay sur l'histoire de la révolution de 1688, dont M. Danjou a pu-

papisme est le synonyme de l'oppression, qu'il est incompatible avec la liberté civile et religieuse; et pour les éclairer, pour les ramener, vous leur envoyez l'apologie de la révocation de l'édit de Nantes! Quoi! personne ne vous a fait apercevoir tous ces yeux ouverts, toutes ces oreilles tendues, toutes ces plumes taillées, pour saisir, transcrire, commenter, développer, exagérer et expédier aux quatre coins de l'univers, aux innombrables possessions britanniques, et sur le vaste continent américain, telle boutade d'un écrivain de talent, ou telle étourderie d'un copiste subalterne, qui devient ainsi le mot d'ordre des ennemis de la foi, des persécuteurs de l'Église, et perpétuera l'éternel malentendu qui a désorienté le monde!

S'il vous importe peu de tout compromettre à l'étranger, avez-vous déjà oublié tout ce qui, chez nous, dans notre propre et présente histoire, devait vous avertir et vous arrêter? Avez-vous oublié tous ces évêques de France, dont les actes ont été recueillis, dont les écrits sont dans toutes les mains et toutes les mémoires, qui ont pendant dix années consécutives placé la liberté de l'Église à l'abri de la liberté civile et politique, qui n'ont pas attendu la révolution de février pour invoquer la force du droit et le droit de la liberté? Avez-vous oublié les jésuites, qui n'ont triomphé des arrêts du parlement, des ordonnances de Charles X, des ordres du jour législatifs, qu'en se retranchant sur le terrain de la charte et de la constitution? qui n'ont entrepris, demandé, obtenu de rentrer en France, d'y élever résidences, noviciats, colléges, qu'à titre de citoyens et de Français? Encore une fois, pieux contempteurs des constitu-

blié un fragment admirable dans son écrit intitulé : *Du paganisme dans la société et dans l'éducation*. Je crois en outre devoir donner, à titre de renseignement très-intéressant, un jugement sur la conduite du clergé catholique sous Jacques II, par un auteur dont on n'a peut-être pas assez lu les ouvrages, par le prince Louis-Napoléon, président de la république. (Voir à l'*Appendice*, n° III.)

tions libérales et des droits civiques, avez-vous oublié le P. de Ravignan descendant de la chaire de Notre-Dame pour défendre, visière levée, l'existence de son institut, en refusant de répondre à un autre titre qu'à celui de libre citoyen d'un pays libre? et M. Thiers, devenu l'avocat des jésuites, après avoir été leur accusateur, consacrant sa rare éloquence à faire sanctionner leur droit par une assemblée souveraine, en jetant aux hurlements des montagnards déconcertés la constitution pour réponse!

Eh quoi! vous ne craignez pas de faire tressaillir de joie tous nos anciens adversaires, d'absoudre toutes les répugnances, les défiances, les préjugés dont nous avons été si longtemps victimes? Que nous objectait-on, en effet, pendant toute la durée de notre lutte pour la liberté de l'enseignement, la liberté de la charité, la liberté des ordres religieux, des conciles, de l'Église tout entière? On ne niait pas que cette liberté fût un bien, un droit, une conséquence de la charte. On nous disait : Vous ne la réclamez que parce que vous êtes les plus faibles; le jour où vous serez les plus forts, le jour où vous serez les maîtres, vous la renierez, et vous la refuserez à ceux qui vous l'auront donnée!

Eh bien! catholiques, vous voilà à l'épreuve. Vous êtes les maîtres ou les amis du maître. On le croit, du moins. Comment allez-vous répondre à l'attente de vos ennemis, aujourd'hui défaits et humiliés? Allez-vous leur donner la plus douce des consolations, la plus profonde des satisfactions? Allez-vous vérifier leurs prédictions injurieuses, réveiller leurs haines en les motivant, fournir un prétexte à leurs antipathies? Marchant en aveugles, sans vous soucier ou vous douter du mal que vous faites, obscurcirez-vous, comme à plaisir, la lumière qui se levait rayonnante dans leurs esprits? Repousserez-vous leurs mains qui se tendaient vers vous? Les refoulerez-vous dans leurs préjugés, dans leurs défiances, dans leurs rancunes? Leur prodiguerez-vous des arguments, des armes, du venin pour les luttes de

l'avenir, alors que chacune de vos inconséquences, chacune de vos palinodies, aujourd'hui soigneusement et silencieusement enregistrées dans la mémoire des vaincus, seront évoquées avec transport et jetées à la face des catholiques confus, humiliés et désarmés par votre faute?

Ce n'était donc qu'un masque, vous dira-t-on, que cet amour de la liberté dont vous vous targuiez! un masque incommodément porté pendant vingt ans, et que vous avez jeté à la première occasion favorable! Non, non, vous dira-t-on encore quand vous essayerez d'invoquer la liberté dans l'intérêt religieux, non, votre masque ne nous trompera plus; nous vous connaissons, nous savons ce que vaut la liberté à vos yeux, au jour de ses défaites. Nous savons que cette liberté d'enseignement elle-même, qui vous avait servi de bannière pendant un quart de siècle, vous vous êtes empressés de la désavouer à la première lueur d'un privilége dont vous pourriez seuls profiter, au sein du monopole ressuscité. Vous avez deux poids et deux mesures; vous avez des enseignes de rechange : hier, *la liberté comme en Belgique;* aujourd'hui, *le pouvoir comme en Russie* [1].

Savez-vous ce qu'on dirait en un mot, et comment on écrirait votre histoire? On dirait que vous avez donné une seconde édition de la *comédie de quinze ans!*

La comédie de quinze ans! je cite à dessein ce mot, parce que chacun sait le tort qu'il a fait à l'opinion libérale en France et ailleurs. Et cependant il y eut certes autre chose que des comédiens dans ce grand parti constitutionnel de la restauration. Certes ils aimaient et voulaient la royauté, ces hommes d'État, ces orateurs illustres, Royer-Collard,

[1] M. de Carné, *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1852. J'aime à citer cet ancien et intrépide défenseur de notre cause, que l'on a toujours vu sur la brèche, dans les occasions les plus difficiles, quand il fallait tenir tête à des orateurs tels que MM. Thiers et Dupin, à tous les préjugés gallicans et voltairiens, dans la chambre d'autrefois, et qui, aujourd'hui comme alors, reste noblement fidèle à l'union de la religion et de la liberté.

de Serre, Lainé, Martignac, Camille Jordan, Casimir Périer (nous ne voulons nommer que les morts), eux qui, en l'avertissant, en la contenant, en l'éclairant, croyaient lui montrer la voie du salut et de la durée. Mais il arrive qu'un jour un esprit aventureux, dans l'ivresse d'une victoire imprévue, résume ses appréciations erronées sous cette image; et il lui suffit de la lancer dans le public, sans qu'elle soit contredite avec autorité, pour qu'elle devienne un lieu commun de l'histoire contemporaine. Je veux, autant qu'il est en moi, préserver la cause catholique d'une pareille ignominie; je proteste contre le scandale de cette défection, pour ma part, et pour tous ceux qui, comme moi, humbles défenseurs de l'Église, ont été les amis résolus et dévoués de la liberté, et qui le sont encore. Je tiens qu'il fallait laisser ce changement de costume et de cocarde aux démocrates qui sont devenus préfets, et aux ultra-parlementaires transformés en conseillers d'État.

Je me résume. Les libéraux portent en ce moment, dans toute l'Europe, la peine d'avoir combattu ou méprisé la religion, d'avoir cru qu'ils pouvaient se passer de toute force spirituelle, et ne tenir aucun compte de l'ordre surnaturel. Les catholiques commettraient à leur tour une faute, qu'un prompt châtiment viendrait atteindre, s'ils voulaient abandonner la liberté.

La liberté est une des forces vitales de l'humanité : elle existe toujours et partout, à l'état de regret ou d'espérance, là où elle n'est pas en réalité. Elle a deux ennemis, la révolution et le despotisme, ou plutôt elle n'en a qu'un sous deux formes différentes. La religion est sa sauvegarde, son contrepoids naturel et légitime. Ceux qui la font pencher outre mesure vers l'une ou l'autre des forces ennemies lui infligent un irréparable dommage. Quand elle semble bénir le despotisme, elle refoule la liberté vers la révolution, et le monde consterné perd son équilibre.

Mais, de tous les despotismes, le plus intolérable aux

nations de nos jours est celui qui s'exerce ou semble s'exercer avec le concours de la religion. Il soulève les meilleurs sentiments de notre âme, parce qu'on y sent l'exploitation d'une chose sainte au profit d'un intérêt profane. D'une part, il fomente au sein du sacerdoce les plus incurables infirmités de la nature humaine, l'orgueil et la mollesse. De l'autre, il fournit aux éternels ennemis de la vérité le prétexte le plus commode et le plus fécond. Ils s'en prévalent avec un infaillible succès. L'Église perd graduellement l'empire des âmes; elle commence par être dupe; elle prend peu à peu les airs de complice; elle finit toujours par être victime.

VII

Du gouvernement représentatif, et des reproches qu'on lui adresse.

Mais j'entends d'ici la réponse de mes adversaires : Nous aimons autant la liberté que vous, nous lui gardons notre foi et notre plume ; ce que nous n'aimons plus, ce que nous réprouvons, ce dont nous saluons la chute avec enthousiasme, c'est le gouvernement représentatif, constitutionnel, parlementaire.

Je réplique aussitôt : Le gouvernement que vous réprouvez est aujourd'hui, dans l'état actuel des mœurs et des institutions de l'Europe, la *seule forme possible de la liberté politique*. C'est ce que je vais essayer de prouver, après quelques observations sur ce malheureux gouvernement parlementaire, que nos publicistes en vogue se complaisent chaque jour à ressusciter, pour le pourfendre, après l'avoir préalablement déclaré mort et enterré.

A la fin de l'année dernière, la France, par un nombre inouï de pétitions, par le vœu unanime des conseils généraux, par tous les moyens légaux, avait supplié ses représentants de lui accorder la révision d'une constitution qui la conduisait manifestement à l'abîme. Ses instances furent vaines. Non-seulement la minorité socialiste, mais une fraction importante du parti conservateur refusait impitoya-

blement cette révision, tandis qu'une autre fraction plus nombreuse encore y consentait si mollement qu'elle évitait même d'en signer la proposition. On contestait jusqu'à la sincérité des pétitions émanées de ces masses qui depuis ont su formuler d'une façon moins équivoque leur volonté dès lors évidente pour tous les gens de bonne foi. N'ayant plus d'espoir dans le jeu régulier des institutions, indignée par la ténacité aveugle et par les déplorables divisions de l'Assemblée, la France, réduite aux abois, s'est empressée d'accepter et de bénir la chance de salut qui lui était offerte.

Mais de ce qu'au 2 décembre, contraints de choisir entre le socialisme et la dictature, la plupart des honnêtes gens se sont jetés du côté de celle-ci, il y a toute une classe d'écrivains qui voudraient en conclure que, par la même occasion, la France a renié toutes les conditions d'un pays libre, et que, dans ce choc, la liberté, qu'ils déguisent sous le nom de gouvernenement parlementaire, a été prise au lacet, et étranglée par raccroc.

Je crois qu'ils se trompent en fait et surtout en droit, et j'espère qu'il me sera accordé, pour le dire, la même licence que celle dont a pu jouir M. Proudhon pour prouver que le 2 décembre était le triomphe de la révolution sociale et le commencement de la venue de l'Antechrist.

On voudra bien remarquer que je serais aussi bien placé qu'un autre pour m'ériger en censeur de ce gouvernement déchu. D'abord je dois le connaître, et peut-être un peu mieux que ses détracteurs actuels, pour l'avoir longtemps pratiqué : *Testis et pars aliqua fui.* J'ai vu de près ses abus, ses dangers, les folles illusions, les jeux stériles et cruels des partis. Je les ai signalés, j'en ai gémi, à la tribune, alors que la tribune était encore debout, en présence des maîtres du jeu, qui ne me l'ont pas pardonné. J'ai pu subir, comme un autre, plus qu'un autre, les mécomptes, les tristesses, les défaillances inséparables de ce laborieux régime. Je pourrais le juger d'autant plus sévèrement, que nul ne m'a

jamais vu tremper à un degré quelconque dans ces intrigues, ces coalitions, ces campagnes de couloirs, ces manéges de partis qui l'ont compromis et déconsidéré. Mais je me contente de ce que j'en ai dit quand il était triomphant et en apparence inattaquable. Je ne veux pas lui jeter la pierre aujourd'hui qu'il est vaincu, et livré aux Thersites du camp victorieux. Comme, après tout, la responsabilité des vaincus me paraît moins formidable que celle des vainqueurs, j'aime mieux chercher si, par quelque faute inconnue de moi-même, je n'ai point mérité d'être englouti dans ce grand naufrage, dont des pilotes plus célèbres paraissent seuls responsables. *Delicta quis intelliget? Ab occultis meis munda me, et ab alienis parce servo tuo.*

Quel est d'ailleurs l'honnête homme, l'homme de cœur qui pourrait être tenté, même avec les plus justes griefs contre le régime parlementaire, d'aller enfler le flot de ses détracteurs actuels? De quoi se compose ce flot? N'y voit-on pas, avec les courtisans habituels de la victoire, toutes les ambitions inassouvies, toutes les médiocrités avides, tous ces aventuriers de plume qui, sous aucun des pouvoirs qu'ils ont servis, n'ont pu gravir jusqu'à l'estime publique; toutes les doublures des régimes déchus; tous ces gens qui nous cajolaient dans les couloirs de l'Assemblée, et qui ont, pour raison principale de maudire la tribune, leurs impuissantes tentatives pour y arriver ou pour y réussir?

A quoi sert de le dissimuler? il y a toute une armée de panégyristes attirés du pouvoir nouveau, qui cherchent à exploiter, au profit d'une doctrine nouvelle, ce besoin impérieux d'une tranquillité quelconque qui prévaut en France depuis la catastrophe de février et ses suites. A côté de la satisfaction légitime qu'inspire le sentiment d'un immense danger évité, à côté de la reconnaissance que mérite un immense service rendu, ils essayent de placer comme une croyance nationale la haine des formes et des idées dont la France a paru si longtemps éprise. Leur calcul n'est peut-

être pas erroné. Dans la joie furieuse que leur inspire la chute du régime parlementaire, n'y aurait-il pas un suprême triomphe de l'instinct et de la logique démocratique? Ce triste et bas instinct, qui s'est d'abord cru satisfait par la substitution de l'aristocratie des capacités à l'aristocratie de naissance, a bientôt reconnu que les hommes de tribune, quelque révolutionnaires que fussent d'ailleurs leurs sympathies ou leur origine, pouvaient créer une nouvelle et puissante aristocratie; car ce qui constitue surtout l'aristocratie, et ce qui surtout répugne à la démocratie, c'est l'*indépendance,* c'est la force personnelle et permanente, qui peut résister au pouvoir et lui survivre. Certes il vaut mieux, pour les individus qui en sont revêtus et pour la société, que cette force ne vienne pas exclusivement du talent, et qu'elle leur soit quelquefois transmise comme un patrimoine; mais, alors même qu'elle ne provient que d'efforts personnels et isolés, elle est encore imposante et respectable. Or, la tribune avait mis en relief un certain nombre d'hommes dont les noms se trouvaient sans cesse sur toutes les lèvres et dans toutes les mémoires, et qui, au pouvoir ou hors du pouvoir, attiraient les regards et les préoccupations du public. C'est ce que l'instinct démocratique n'a pas pu supporter impunément. Les fautes incompréhensibles de quelques-uns de ces personnages ont pu amener leur chute, je le veux bien; mais une pitoyable jalousie a pu seule applaudir à cette chute. C'est qu'on se fatiguait de les entendre toujours nommer comme les premiers du pays, comme des gens avec lesquels il fallait compter, et qui se retrouvaient debout au lendemain de tous les orages. Désormais on ne verra plus de ces existences hors ligne; tout est disposé pour en prévenir le retour et en oblitérer le souvenir. De là ces trépignements de joie et ce bonheur trop peu contenu, de voir désormais triompher ce que Saint-Simon appelait *les grâces de l'obscurité et du néant.*

Allons plus avant. On avait essayé, dans ces derniers temps, d'établir des distinctions assez spécieuses entre le système représentatif ou constitutionnel et le système parlementaire. On semble y avoir renoncé : je ne m'y arrête que pour condamner, pour désavouer autant que personne les abus et les exagérations du système auquel on donne le nom de parlementaire, et pour maudire les fatales usurpations de pouvoir qui se sont produites sous ce nom. Si je me sers quelquefois de cette dénomination, c'est pour ne pas décliner la lutte avec les publicistes qui attaquent sous ce nom le gouvernement représentatif lui-même. Mais, avant d'entrer dans le détail, voyons en quoi consiste l'essence de ce genre de gouvernement.

Un gouvernement parlementaire, constitutionnel ou représentatif, signifie aujourd'hui un gouvernement *contrôlé* et *contenu*. Or, sous des formes diverses, ce genre de gouvernement a existé de tout temps et partout où le despotisme n'avait pas tout absorbé. Je crois fermement qu'il en existe le germe, ou l'ombre, si l'on veut, même dans la constitution du 15 janvier dernier. Il consiste essentiellement dans la division des pouvoirs et dans leur contrôle réciproque; car telles ont été de tout temps les conditions d'une action grande et durable sur les affaires du monde, comme celle de l'ancienne Rome et de la moderne Angleterre; tandis que la force unitaire n'a produit qu'une grandeur éblouissante, mais éphémère, et une puissance fragile, comme celle de Louis XIV et de Napoléon. Ce système de contrôle exige naturellement l'intervention efficace des représentants du pays dans la confection des lois et dans le vote de l'impôt. Là où ce contrôle est sérieux et respecté, là où cette intervention est active mais disciplinée, le gouvernement parlementaire existe réellement. Il existe dans les meilleures conditions là où une nation possède encore des traditions et des corporations, et où toutes ses forces collectives ou individuelles sont sincèrement représentées au sein des pouvoirs publics,

comme en Angleterre. Mais si ces forces sont incertaines et nulles, si les mœurs et les institutions démocratiques ont tout réduit en poussière, on est condamné à n'avoir que des assemblées composées d'individus isolés, comme ceux qui les élisent, avec des droits vagues, illimités, quelque peu factices, comme en France : et alors ce gouvernement est bien autrement difficile à conduire, bien autrement exposé à faillir.

On est ainsi toujours ramené à la terrible raison qui fait, à l'heure qu'il est, la force et la fortune du despotisme en Europe, l'absence de tout élément traditionnel ou sérieusement conservateur. On se débat partout contre les conséquences de ce fait, aussi fatal aux intérêts bien entendus de la monarchie qu'à ceux de la liberté.

D'où vient que les gouvernements libres n'ont réussi nulle part à se consolider sur le continent? N'est-ce pas surtout du défaut de tout patriciat politique dans les pays qui ont reçu des constitutions? Ce qui s'est fait en Angleterre pour la liberté, par l'aristocratie et avec son concours, a duré, témoin la grande charte et la révolution de 1688 : ce qui s'est fait sans elle ou contre elle a péri, témoin la république de 1649. Et qui ne sait qu'à Rome la liberté n'a duré qu'autant que l'élément patricien a été prépondérant, et que le triomphe de la démocratie, qui n'a pas duré cinquante ans, a été immédiatement suivi du despotisme impérial, qui a duré cinq siècles? J'appelle sur ce point les réflexions, et au besoin le repentir des *libéraux*, qui se sont toujours montrés si âpres à poursuivre les derniers vestiges de stabilité ou d'hérédité dans les lois et les mœurs de notre pays. Dieu me garde cependant de conclure que la liberté soit désormais impossible sur le continent, parce qu'on y a détruit l'aristocratie! je constate seulement qu'il y a là pour les gouvernements libres une source de difficultés et d'inconvénients redoutables.

J'explique ainsi une partie des défauts et des dangers du

système parlementaire, bien loin de les nier. Je comprends la tristesse, le doute, l'indignation qu'a dû inspirer le spectacle des tâtonnements, des morcellements, de l'indiscipline de ces assemblées, composées en très-grande majorité de gens honnêtes et intelligents, mais où manquait le *lest* des traditions et le poids des influences incontestées. On dit que les fautes de ces majorités, l'ambition et l'égoïsme de leurs chefs, méritaient une correction, un châtiment, une expiation; qu'il est devenu nécessaire de substituer pour un temps à la liberté un régime de silence et de compression. Je le veux bien. Mais après? Ce traitement doit-il durer toujours? Est-ce là l'idéal qu'on nous veut faire adorer? Et convient-il, pour lui rendre hommage, de proscrire et de flétrir à jamais le régime de discussion et de liberté, et cela, au nom et dans l'intérêt de la religion? Voilà la question. Elle est surtout théorique et historique : mais elle est vitale; car, sous un autre nom, c'est absolument la même qui a été posée et résolue plus haut.

Je soutiens que le gouvernement représentatif, s'il a des défauts et des torts, n'en a pas plus que n'importe quel autre gouvernement d'ici-bas. J'ajoute que, quand même il en aurait plus, encore faudrait-il les supporter, sous peine de renoncer à la liberté; car je défie qu'on trouve dans l'Europe moderne une autre combinaison pour la garantir.

Que lui reproche-t-on d'ailleurs? D'avoir amené le socialisme. Mais ce serait confondre toutes les notions du juste et du vrai que de rendre le gouvernement parlementaire responsable de tout ce qui s'est fait depuis 1848 jusqu'au 2 décembre 1851. La notion même d'une assemblée souveraine et permanente répugne à l'essence de ce gouvernement, qui est avant tout, comme on l'a dit, un gouvernement de contrôle réciproque. Autant vaudrait prendre la Convention pour un modèle du gouvernement parlementaire. Ce serait confondre deux choses tout aussi distinctes que la royauté

tempérée de saint Louis et l'autocratie de Byzance. Le régime parlementaire a reçu au 24 février une blessure mortelle, dont le 2 décembre n'a été que la conséquence logique. Je crois qu'avec plus de sagesse et de bonne volonté, on eût pu détourner la conséquence; mais, en partageant la responsabilité entre qui de droit, il ne faut pas la déplacer. La plus grande part de tous nos maux et de toutes nos humiliations doit encore et toujours retomber sur ceux qui ont amené et intronisé l'orgie de février.

Je conviens que, dans toute l'Europe, le rôle des assemblées improvisées en 1848 n'a pas été brillant. Il a été misérable en Italie, et assez ridicule en Allemagne, où ce bizarre mélange de démagogues, de pédagogues et de philologues qui ont siégé à Francfort, à Erfurt et ailleurs, n'a pas fait honneur au génie germanique. Et cependant là même aucun catholique ne doit oublier qu'ils ont proclamé la liberté de l'Église et de l'enseignement. Je fais des réserves formelles en faveur des deux assemblées françaises. L'Assemblée constituante, malgré la constitution insensée qu'elle nous a donnée, et avant que l'élection du 10 décembre ne lui eût fait perdre la tête, avait énergiquement arrêté le socialisme et réagi contre les folies du gouvernement provisoire; elle a su d'ailleurs se retirer à temps et céder au mouvement de l'opinion. Moins bien inspirée sous ce dernier rapport que sa devancière, l'Assemblée législative n'en a pas moins acquis des titres à la reconnaissance universelle. C'est elle qui a maintenu à l'expédition de Rome son véritable caractère; c'est elle qui a donné la liberté de l'enseignement, c'est elle qui a fait rentrer l'ordre dans la législation et dans les habitudes du pays, jusqu'au jour où, égarée par l'imprévoyance de ses chefs, elle s'est perdue dans des divisions puériles, exploitées d'ailleurs contre elle avec une pernicieuse habileté.

Mais si ce pauvre système parlementaire n'est pas coupable du socialisme qui l'a tué, n'est-il pas au moins respon-

sable de la révolution de 1848, et de la chute des trônes et des pouvoirs qui a signalé cette fatale année?

On n'oublie qu'une chose, c'est que la plupart des trônes entourés d'institutions représentatives sont restés debout, comme en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Bavière, en Espagne; c'est que la plupart des trônes qui sont tombés ou qui ont été menacés en 1848 n'avaient précisément rien de commun avec le système parlementaire. Prenons pour exemple l'Autriche. Assurément la chute du pouvoir à Vienne, en mars 1848, a été tout aussi honteuse et aussi complète que celle de la monarchie française en février; la société s'y est même relevée beaucoup moins vite qu'en France; et le meurtre atroce du général de Bréa a été dépassé en atrocité par le supplice du comte de la Tour. Et cependant tout dans ce vaste empire était dirigé dans un sens absolument contraire aux idées parlementaires, constitutionnelles ou libérales; aucune liberté quelconque n'y était admise ou pratiquée : point de tribune, point de liberté de la presse, point d'assemblées même consultatives, point de changements de ministère, point d'orateurs brouillons, point de chefs de parti, pas la plus petite élection libre, point de discussion quelconque, excepté sur les théâtres et les chemins de fer; enfin pas l'ombre de tous ces fléaux dont on nous a délivrés. Rien ne venait gêner l'initiative gouvernementale. Pendant trente-neuf années consécutives, ce noble pays avait été gouverné par le même chef, par le prince de Metternich, c'est-à-dire par un homme que l'on s'accorde à mettre au premier rang des hommes d'État du continent. La censure était rigide; la police universellement obéie et redoutée; l'administration très-régulière et très-fidèle. Bien plus, et ici je sollicite surtout l'attention de mes lecteurs catholiques, il n'y avait rien, absolument rien de ce que l'on pouvait reprocher au gouvernement de juillet sous le rapport religieux. Le ministre dirigeant ne cachait pas ses convictions religieuses; et deux fois, sous son admi-

nistration, le saint-siége avait été sauvé de la révolution par les armes autrichiennes. La sollicitude pour les intérêts religieux était poussée si loin, que l'empereur François avait imaginé de placer un ecclésiastique dans toutes les administrations, dans toutes les chancelleries, et jusque dans son conseil d'État. En un mot, c'était l'idéal du système qu'on nous vante, excepté quant au maintien de la législation de Joseph II sur l'Église; mais on se convaincra bientôt que d'aspirer à la fois à la liberté pour l'Église et à la servitude pour tout ce qui n'est pas elle, c'est, au temps où nous sommes, entreprendre l'impossible. Dans tous les cas, on conviendra que rien ne ressemblait moins au régime contemporain en France. Et cependant ce grand gouvernement, où l'autorité était tout et la liberté rien, cet illustre et antique édifice est tombé en un clin d'œil, sous l'effort de quelques juifs et de quelques étudiants; tout ce système politique, que ni la presse ni la tribune n'avaient miné, s'est écroulé comme un château de cartes; et sans l'héroïque épée du prince de Windischgraëtz et du maréchal Radetzky, qui sait si l'Autriche compterait encore aujourd'hui au rang des nations?

On insiste, et on affirme que le système constitutionnel ne dure pas et ne produit rien. Réponse: Il a duré en France trois fois plus longtemps que la monarchie absolue, fondée par le plus grand génie des temps modernes. Il a régné en France de 1814 à 1848; et ces trente-quatre années, il ne faut pas se lasser de le répéter en présence des injures et des mensonges qu'on entasse chaque jour, ces trente-quatre années ont été, tout bien compensé, sinon les plus éclatantes, du moins les plus libres, les plus heureuses, les plus tranquilles de son histoire.

Je me fais un devoir de proclamer que la révolution de juillet en a troublé le cours : si forte qu'ait été la provocation, si pures qu'aient été les intentions de ceux qui en profitèrent, nul ne doit le méconnaître aujourd'hui, elle a porté

atteinte au principe d'autorité, et par conséquent à la vraie liberté; elle a lâché les rênes à cet esprit de révolte qui a abouti à la réaction actuelle contre la liberté. Mais elle n'avait point changé les conditions ni les habitudes du gouvernement créé par l'auguste auteur de la charte.

Pendant ce tiers de siècle, le gouvernement représentatif a porté victorieusement les armes françaises en Espagne, affranchi la Grèce, sauvé la Belgique, conquis l'Algérie. Il a produit des orateurs et des hommes d'État du premier mérite. Il a donné une vie féconde et glorieuse à toutes les branches de l'intelligence nationale; il a ouvert un libre cours à toutes les forces, à toutes les industries, à toutes les doctrines, à toutes les idées, à toutes les études. Il a fait prévaloir partout le sentiment du droit, et de la modération dans l'exercice du droit. Enfin, ce qui doit être placé en première ligne par ceux à qui je m'adresse, il a imprimé à la foi catholique, à la réaction religieuse un mouvement tel que le monde n'en avait point vu depuis deux siècles. Quand le régime qu'on veut lui substituer aura duré trente-cinq ans, alors, mais alors seulement, on pourra dresser son bilan, et comparer ses pertes et ses profits à ceux du régime que l'on insulte.

Il faudra, en outre, voir comment se comportera la nation sous le régime qui pourra remplacer le système actuel; car, on l'a souvent remarqué, pour bien juger l'influence d'un gouvernement sur une société, il faut pouvoir apprécier la conduite de cette société après quo ce gouvernement a disparu. De 1789 à 1795, au sortir du régime énervant de l'ancienne monarchie, la France s'est livrée à des attentats sans exemple dans l'histoire. En 1848, au sortir de trente ans de luttes parlementaires, et quoique plongée à l'improviste dans l'anarchie, elle a su se préserver de ces crimes qui déshonorent un peuple. Le sentiment de la justice et de la liberté ne s'est point éclipsé. Le soleil s'était couché : mais on a continué à vivre et à combattre dans le crépuscule.

On dit encore que la France est restée indifférente à la chute de toutes ses assemblées, et on en conclut qu'elle n'a *jamais été associée de cœur aux destinées du régime parlementaire*. Pauvre argument en vérité. Oui! la France a applaudi au 18 brumaire et au 2 décembre. Mais, hélas! elle a fait plus qu'applaudir à la chute de la royauté en 1792 et en 1830 : elle y a travaillé. En 1792, en 1814, en 1830, en 1848, quatre royautés sont tombées, et la France a laissé faire! Êtes-vous disposé à en conclure que la monarchie répugne à son génie et qu'elle refuse de lui confier ses destinées?

On dit qu'*il occupait agréablement quelques personnes*, et que ce n'est pas la peine d'entretenir un système politique pour si peu. On a bien raison. Mais on oublie qu'il occupait en outre le pays, et le pays tout entier, tout ce qu'il renferme d'actif, d'instruit et d'intelligent. Il a pu s'impatienter contre son *amusement*, comme vous dites; mais craignez qu'il ne le redemande trop promptement. Malheur aux gouvernements qui permettent aux peuples de s'ennuyer! Ils le sentent si bien, que trop souvent il leur faut se précipiter dans la guerre pour désennuyer leurs sujets. On n'a pas assez calculé combien cette guerre de tribune, de partis, de portefeuilles, souvent fatigante et périlleuse, pouvait, dans l'esprit et l'imagination d'une nation aussi vive et aussi mobile que la nôtre, tenir lieu de la vraie guerre, dont les fatigues, les frais, les dangers sont bien autres. Puissions-nous ne pas en faire l'expérience à nos dépens, comme l'ont faite nos pères!

Mais, quand on pousse l'aveuglement jusqu'à prétendre que *les peuples sont faits pour le repos, et que le mouvement perpétuel ne leur va pas*, on avance une opinion que toute l'histoire dément, et qui tendrait à nous ramener à l'état de l'Égypte et de l'Hindoustan. Les peuples chrétiens n'ont jamais voulu de ce sort; Dieu ne les a pas condamnés au régime des momies. Oui, les nations ont, comme les individus,

leurs accès de fatigue et d'atonie ; mais elles s'en relèvent avec une mystérieuse rapidité. Vous m'en direz des nouvelles, quand la France aura goûté dix ou vingt années de repos et de silence !

On dit qu'avant les *inventions constitutionnelles, les gouvernements ne manquaient pas de gloire, ni les peuples de sécurité*. Je réponds qu'ils en manquaient essentiellement depuis la substitution de la monarchie absolue aux institutions anciennes, témoin la France sous Louis XV et l'Espagne sous Godoï, comparées à l'Angleterre sous les deux Pitt. J'ajoute que les peuples modernes ne se résigneraient pas longtemps à ce genre de comparaison.

On dit que l'Angleterre résiste au gouvernement parlementaire, parce que c'est une aristocratie, et les États-Unis, parce que c'est une fédération. Il est vrai que l'Angleterre est ou a été une aristocratie ; mais on oublie que cette aristocratie, toujours ouverte à tous les genres de supériorité, tend chaque jour à se rapprocher davantage de l'état social du continent, et que plus cette tendance s'est manifestée, plus le système parlementaire s'y est fortifié aux dépens de la prérogative royale. Il est vrai que les États-Unis sont une fédération ; mais cette fédération se compose d'États souverains, dont plusieurs sont aussi grands que des royaumes européens, et dont chacun est gouverné par des assemblées. Si l'État de New-York, avec ses trois millions d'habitants, peut résister au système représentatif, pourquoi la Belgique, qui en a quatre, ne résisterait-elle pas également?

Sans doute il faut, pour bien gérer le gouvernement parlementaire, de la sagesse, du bon sens, de la modération, et trop souvent en France les *parlementaires* en ont manqué. C'est parce que les Anglais en ont montré beaucoup en 1688 et depuis lors, qu'ils ont su faire durer et prospérer ce système chez eux. Là est la vraie raison de leur succès, bien plus encore que dans leur esprit aristocratique. Mais on voudra bien admettre aussi que ces vertus sont nécessaires par-

tout, et au moins autant aux monarchies absolues qu'aux gouvernements représentatifs. C'est pour en avoir manqué que les monarchies se sont si souvent écroulées. Le seul gouvernement directement institué par Dieu, le gouvernement de l'Église elle-même, a le plus grand besoin de sagesse et de modération, et c'est parce que Dieu, fidèle à ses promesses, en a départi une plus grande dose aux chefs de l'Église qu'à toute autre race de souverains, qu'elle est restée debout, qu'elle a survécu à tous ses rivaux et enterré tous ses ennemis. Rien ne garantit qu'un homme, maître de tout faire, aura plus de sagesse qu'une collection d'hommes, même médiocres, placés à côté de lui pour le contenir. Rien ne le garantit : mais quand même cela serait certain, rien ne le fera croire longtemps aux hommes de notre siècle; et, sans cette croyance, l'édifice croule par sa base.

En outre, on dénonce comme un danger social les *triomphes de l'éloquence*, comme si vraiment l'éloquence avait été une denrée si commune; on donne comme une découverte cet axiome, que *l'éloquence n'est pas toujours de la sagesse*, et on invoque l'histoire de tous les orateurs depuis Démosthène. Je ne savais pas, pour ma part, que le régime parlementaire fût coupable de trop d'éloquence : j'eusse été tenté de lui reprocher la quantité de ses discours, plutôt que la qualité; et j'estime qu'il est fort glorieux pour lui de n'être réprouvé qu'au même titre que Démosthène !

Mais où en sommes-nous déjà tombés, pour que de si puérils sophismes puissent s'étaler sans contradiction dans les organes les plus répandus? Certes il conviendrait de les passer sous le silence du dédain, s'il ne s'était pas trouvé des plumes catholiques pour les transcrire. Heureusement le genre humain, et en particulier l'esprit français, en appellera toujours de ces jugements dictés par l'ignorance ou l'envie. Que les orateurs, s'il en reste, se consolent : on en a dit bien d'autres des poëtes et de la poésie depuis Platon. Et cependant toutes les fois qu'on verra couler le cours lim-

pide et pur de la vraie poésie, on s'y abreuvera avec passion. Toutes les fois que jaillira du cœur d'un honnête homme ce torrent de pensées et de paroles qu'on nomme l'éloquence, il jaillira en même temps du cœur de sa nation un cri d'admiration et de sympathie. Jusqu'à présent il n'est rien que les hommes éclairés aient salué avec plus d'enthousiasme que la véritable éloquence; et, après les rares génies que la religion seule a inspirés et absorbés, la renommée ne place personne, dans l'ordre intellectuel, au-dessus de Démosthène et de Cicéron, de Burke et de Mirabeau, malgré leurs faiblesses. Nous tombons dans la banalité: triste apanage de ceux qui se dévouent à la tâche d'arrêter le paradoxe au passage. Hier il fallait défendre la notion même de la propriété ; aujourd'hui c'est la parole humaine qui est sur la sellette. Notre temps est condamné à voir successivement contester et défendre les choses nécessaires et les vérités évidentes. C'est une leçon et un châtiment pour son orgueil. Le plus triste est de penser que des voix religieuses se font l'écho de ces paradoxes serviles. Pour nous consoler, reportons-nous à ce beau jour où, sous les voûtes de Notre-Dame, comblée d'un jeunesse fervente et pure, le P. Lacordaire faisait l'oraison funèbre d'O'Connell, et disait aux détracteurs de la parole : « Tant qu'il reste une âme juste « avec des lèvres hardies, le despotisme est inquiet ; il s'a« gite, il se doute que l'éternité conspire contre lui. »

On poursuit enfin de ses sarcasmes le *petit groupe de mécontents qui regrettent leur importance déchue*, et on plaisante agréablement sur les gens atteints de l'incurable maladie du *pouvoir perdu* et de la *parole perdue.*

Hélas! je le sais bien, le pouvoir parlementaire, comme tous les pouvoirs, a eu ses faiblesses et ses ridicules. Avant d'avoir ses détracteurs patentés, il a eu ses courtisans et ses flatteurs, ses importants et ses parasites, ses intrigants et ses espions, ses Dangeaux et ses Fouchés. Il doit être permis de le dire à un homme qui a notoirement déploré les ma-

néges et les intrigues des coulisses législatives. Mais, après tout, les couloirs d'une assemblée valent bien les antichambres d'un palais. Les orateurs et les tacticiens de tribune, malgré leurs ridicules et leurs faiblesses, restent bien en deçà des Dangeaux et des Fouchés du pouvoir absolu. On peut pleurer autre chose que le pouvoir perdu et la parole perdue, surtout quand on n'a jamais possédé l'un et qu'on a peu ou point usé de l'autre. On peut pleurer la liberté perdue, la dignité perdue. On peut gémir d'être destiné à traverser un temps où l'indépendanee la plus modeste est dénoncée comme un acte de mauvais citoyen, où la seule chose qui ennoblisse l'homme dans toutes les situations de la vie, le caractère, n'a plus cours que comme une médaille fruste, propre à amuser le loisir des archéologues. On peut plaindre une société toujours défaillante, un pays à la merci de tous les coups de main, qui se laisse toujours prendre par surprise, en se réservant tantôt de maudire et tantôt d'acclamer ceux qui le violentent. On a déjà connu des temps pareils; on sait le rang qu'ils oecupent dans l'histoire. L'empereur Napoléon a essayé de faire passer Taeite pour une méchante langue; mais Tacite n'en a pas moins fixé l'opinion du monde. Alors, comme aujourd'hui, il se trouvait des gens du bel esprit, fraîchement revenus d'Athènes, amants exclusifs de la belle littérature, pour se moquer des Thraséas; mais, quoi qu'on fasse, c'est aux Thraséas que reste le champ de bataille dans la mémoire du genre humain. Qui se souvient des dithyrambes en l'honneur de César victorieux? Mais qui ne se souvient pas de l'hommage arraché par un reste de pudeur au client de Mécène, au flatteur d'Auguste :

Et cuncta terrarum subacta,
Præter atrocem animum Catonis?

VIII

De ce qu'on pourrait substituer au gouvernement représentatif, et de ce qui l'a précédé.

Pour serrer la question de plus près, je concède à nos adversaires que le gouvernement représentatif ou parlementaire est pourvu de tous les vices et a commis tous les crimes qu'ils lui imputent ; je leur demande seulement par quoi ils comptent le remplacer, et comment ils entendent, à son défaut, garantir la liberté politique qu'ils désirent maintenir.

Car, on voudra bien se le rappeler, nous ne discutons ici qu'avec ceux qui prétendraient n'avoir pas renié la liberté, mais seulement repoussé le système constitutionnel ou parlementaire. Nous partons de ce principe, qu'il faut à tout gouvernement régulier et durable des limites, un contrôle, un frein, un mécanisme quelconque qui établisse la pondération et l'équilibre des divers intérêts et des diverses opinions d'une nation. A ceux qui disent qu'un gouvernement n'a pas besoin de contrôle légalement formulé, qu'il en trouve en Dieu, et qui se contentent de reconnaître son action dans les révolutions, je n'ai rien à dire. Leur théorie

répugne à la nature de la société, à la dignité humaine, et à toute la tradition catholique jusqu'à l'époque de Philippe II et de Louis XIV. Il y a, comme nous l'avons déjà dit, des limites et des contre-poids jusque dans le gouvernement de l'Église : les repousser dans le gouvernement temporel, sous prétexte de difficulté ou d'insuffisance, c'est professer une doctrine indigne du nom chrétien, et démentie par l'histoire de tous les peuples chrétiens.

Mais à ceux qui veulent bien reconnaître la nécessité d'un contrôle, je demande humblement quel contrôle on peut substituer, dans l'état actuel de la société européenne, au contrôle des assemblées ?

Veut-on rétablir les fortes garanties, les institutions solides et séculaires du moyen âge ? Nos adversaires, toutes les fois qu'on leur pose cette question, s'empressent de désavouer toute intention, toute espérance de ce genre. Mais je demande la permission d'insister sur ce point, qui me tient au cœur plus que tout autre.

J'entends souvent les écrivains que j'ai en vue vanter les institutions du moyen âge. Et tout d'abord je me réjouis de voir cette époque si pleinement réhabilitée, et cela à si peu de distance du temps où elle était encore désavouée, ignorée et quelquefois insultée par les meilleurs catholiques, sur la foi de Fleury et des autres gallicans. Mais j'ai peine à concilier cette admiration dans le passé avec les préférences et les éloges décernés à l'absolutisme dans le présent. Je crois parfaitement, comme on a fini par s'en apercevoir, que le moyen âge, en tenant compte des éléments sociaux du temps, a été l'ère d'un véritable gouvernement représentatif, beaucoup plus sincère et plus efficace, plus sérieux et même plus populaire que tout ce qu'on a imaginé depuis. Ce qui a fait la force et la durée du système représentatif en Angleterre est précisément ce qu'elle a conservé du moyen âge dans ses lois et dans ses mœurs. Dans ce pays, et seulement dans ce pays, la monarchie limitée du

XIIIe siècle a été transmise intacte au XVIIe [1]. Mais d'un autre côté, elle n'a conservé dans sa vie politique la liberté, la dignité, l'énergie, tout ce qu'il y avait de bon et d'utile dans le moyen âge, que grâce à ces institutions parlementaires qu'on réprouve, grâce à cette division des pouvoirs qu'on proscrit, grâce à cette influence réglée de l'opinion publique qu'on appelle factice et dangereuse. Dans un siècle de servitude, les Anglais avaient la liberté : voilà pourquoi ils ont aujourd'hui l'ordre dans un siècle d'anarchie [2].

Je soupçonne beaucoup ceux qui admirent aujourd'hui la féodalité et le moyen âge, de les connaître fort peu : car je remarque qu'ils les louent avec aussi peu de discernement que leurs prédécesseurs en mettaient à les critiquer. Ils semblent croire que les rois de cette époque étaient en général des saints, ne voulant que le bien, entourés du respect et de l'obéissance de tous, et que leurs sujets ne pensaient qu'à exécuter docilement leurs volontés. Rien de moins exact : il y a eu, pendant tout le moyen âge, une lutte permanente et très-prononcée entre le bien et le mal. Comme ces deux courants qui, arrivant en sens contraire du nord et du midi, se rencontrent sous les murs de Constantinople, se côtoient, s'entremêlent, et, en se partageant les efforts et les périls des navigateurs, emplissent le détroit du Bosphore, ainsi ces deux forces éternellement ennemies remplissent de leur lutte les annales du moyen âge. De trop bonne heure le mal l'emporta, et il finit par infecter et par refouler le torrent de vie pure et sainte qui découlait des catacombes, et qui, pendant plusieurs siècles, avait recouvert l'Europe des flots du génie et de l'enthousiasme chrétien. Mais, à côté de l'esprit moral qui a présidé au moyen âge jusqu'à sa fin, et qui n'était autre que le catholicisme, il y avait un esprit politique bien caractérisé, et qui, sous

[1] MACAULAY, *Histoire de la Révolution de 1688.*
[2] Id., ibid.

une forme aristocratique, avait constitué partout un vaste système de garanties et de restrictions imposées aux chefs héréditaires ou électifs des nations. Le clergé, la noblesse féodale, les corporations commerçantes, municipales, rurales, mille priviléges, mille usages traditionnels, tenaient l'autorité comme enlacée dans des liens inextricables. Les abus de pouvoir étaient fréquents ; mais la confiscation absolue de tous les pouvoirs par un seul, la personnification de tous les droits de la société en un homme, l'abdication de toutes les volontés au profit de celle du maître, tout cela était inconnu et impossible.

Peut-on ressusciter les forces qui contenaient alors le despotisme? Non, car la révolution a fait table rase en détruisant tous les droits héréditaires et toutes les corporations, déjà et depuis longtemps minées, dénaturées et annulées par la monarchie triomphante. Et quand même on le pourrait, le voudrait-on? Non; car ce serait reconstituer une société aristocratique, tout un ensemble de supériorités hiérarchiques et patrimoniales, chose qui répugne entre toutes à l'esprit moderne de la France. Sous ce rapport, les catholiques, adorateurs tardifs du moyen âge, semblent tout aussi Français que pour le reste. Ils acceptent volontiers un maître, et ne savent point supporter des chefs.

Les gens qui reprochent au régime parlementaire de gêner et de neutraliser l'autorité, qui accusent les assemblées d'être asservies par le pouvoir ou de le dominer, oublient ou ignorent parfaitement de quelles gênes et de quels obstacles les institutions du moyen âge entouraient l'exercice du pouvoir. Ils devraient cependant savoir, depuis vingt-cinq ans que M. Guizot l'a démontré, que les principes les plus *avancés* de la politique *libérale* ont été imaginés et formulés alors ; ceux-ci, par exemple : *Nulle taxe n'est légitime si elle n'est consentie par celui qui doit la payer : nul n'est tenu d'obéir aux lois qu'il n'a pas consenties.*

Ils ne sont pas sans avoir entendu parler des cortès d'A-

ragon, que Philippe II décima par la main du bourreau, que Philippe V eut soin de supprimer, et qui disaient à leurs rois : « *Nous, qui valons chacun autant que vous, et « tous ensemble plus que vous, nous vous jurons fidélité tant « que vous garderez nos libertés et privilèges ;* SINON, NON. »

Mais, à coup sûr, ils n'ont jamais lu la page suivante, d'un vieil historien de ma province, Saint-Julien de Baleure, que je prends la liberté de leur soumettre dans son énergique naïveté, comme un témoignage de ce qu'était encore la liberté du moyen âge à son déclin :

« Le duc Charles, dernier hoir de la maison de Bourgo- « gne, ne mesurant toute chose qu'à l'aulne de sa volonté, « fit proposer aux états tant de nouveaux subsides et impo- « sitions si étranges, que toutes les chambres en étoient « étonnées ; mais le sieur de Jonvelle, qui aussi étoit sieur « de Charny, le sieur de Mirebeau et autres vrais Bourgui- « gnons (c'est-à-dire, résolus de ne rien dissimuler, ni céder « contre le devoir que chacun doit avoir à sa patrie), prin- « drent charge de faire la réponse pour tout le corps des « états, sans préjudice de ce que coustumièrement c'est à « celui qui préside à la chambre ecclésiastique de la faire. « Leur réponse fut laconique et briève, mais pleine de brave « substance, sous ces mots : *Dites à monsieur le duc que « nous lui sommes très-humbles et obéissants sujets et servi- « teurs ; mais que quant à ce que vous nous avez proposé de « sa part, il ne se fit jamais, il ne se peut faire, et il ne se « fera pas*. Petits compagnons (ajoute l'historien) n'eussent « pas osé tenir ce langage, qui fait colliger que les grands « seigneurs sont plus que nécessaires aux assemblées des « états, quand ils ont l'affection bien tournée à l'avantage « de la chose publique, comme eurent les seigneurs sus- « nommés. »

On le voit : c'est toujours la même chose. Il faut des seigneurs pour appliquer la liberté comme on l'entendait au moyen âge. Mais, de ce qu'il n'y a plus de seigneurs, faut-il

en conclure qu'il n'y aura plus de liberté? On en conviendrait : il serait fort dur, pour nous autres *petits compagnons* de la Côte-d'Or et autres départements, de ne pouvoir jamais dire à un pouvoir qui abuserait, ce que disaient MM. de Charny et de Mirebeau : *Cela ne s'est jamais fait, cela ne se peut pas faire, et cela ne se fera pas.* J'ajoute que lesdits *petits compagnons* l'ont déjà dit, et que, le cas échéant, ils sauraient bien le dire encore.

Personne n'est plus que moi *laudator temporis acti;* néanmoins, je demande qu'on veuille bien ne pas immoler en guise d'holocauste au passé tous les intérêts et toutes les espérances du présent. Je voudrais bien aussi n'être pas obligé, pour jouir d'un peu de liberté, d'attendre que l'aristocratie fût reconstituée en France et en Europe.

Voilà donc le moyen âge hors de question. Mais poursuivons, et voyons derechef par quoi l'on entend définitivement remplacer l'odieux et méprisable système des garanties parlementaires.

Serait-ce par hasard l'ancienne monarchie, la monarchie absolue, telle qu'elle a existé depuis Louis XIII jusqu'à Louis XVI, et dont Louis XIV est le type le plus éclatant? Je crois bien que tel est le secret espoir de la plupart de ceux qui font la guerre aux libertés modernes, et qui vantent, quand l'occasion s'en présente, la révocation de l'édit de Nantes.

Mais j'ose bien leur donner l'assurance que cet espoir ne sera jamais accompli et qu'il ne doit pas l'être. Il ne le sera pas, parce que la royauté ancienne est morte, morte comme la féodalité dont elle avait triomphé. Il ne doit pas l'être, parce que rien ne serait plus mortel à l'ascendant renaissant de l'Église catholique que la renaissance de l'ancienne monarchie, telle qu'elle fut pendant la dernière période de son existence. Je passe sous silence tout ce qu'aurait d'insupportable et d'immoral le despotisme de ce temps dans l'ordre purement séculier; je me borne à rappeler que

jamais peut-être les intérêts catholiques ne furent plus étrangement méconnus. Je ne voudrais parler qu'avec une extrême réserve des erreurs de cette auguste race dont l'honneur est identifié avec celui de la France ; de cette race deux fois victime du plus injuste exil, et sacrée par le malheur autant que par la gloire. Mais puisque aujourd'hui il se trouve des écrivains religieux qui lui reprochent d'avoir consacré, en 1814, les principales conquêtes de la liberté moderne, et de n'avoir pas rétabli l'antique despotisme, il est bon, il est nécessaire de rappeler par quelques traits le genre de services que ce despotisme rendait à l'Église. A-t-on donc oublié que Henri IV, ce grand et bon Henri, traitait d'une main avec les Maures d'Espagne pour ébranler la monarchie catholique au delà des Pyrénées [1], et de l'autre avec les protestants d'Allemagne pour leur offrir la sécularisation de toutes les principautés ecclésiastiques, et en obtenir la cession de la rive gauche du Rhin, pendant que les Turcs occuperaient l'Autriche, et que la Suède écraserait la catholique Pologne [2]? A-t-on oublié Louis XIII, par la main de Richelieu, soudoyant Gustave-Adolphe contre toutes les puissances catholiques, achevant dans ce pays l'œuvre de Luther, et, par les guerres affreuses qui précédèrent le traité de Westphalie, condamnant l'Église à l'abaissement dont elle se relève à peine aujourd'hui?

A-t-on oublié que Louis XIV, ce grand *niveleur* [3], ce précurseur tout-puissant de la démocratie, ce persécuteur impitoyable de ceux qui ne voulaient pas suivre *sa* religion [4],

[1] *Mémoires* du maréchal de la Force, t. I, p. 341-375.

[2] Le texte authentique de ce traité secret, négocié par Bongars avec les agents des princes de Brunswick et de Saxe, a été récemment découvert et publié par les *Feuilles historiques et politiques de l'Allemagne catholique*, t. XXVII, p. 73 à 86. C'était le traité de Lunéville, devancé de deux siècles !

[3] Expression très-juste de M. Augustin Thierry, dans son *Essai sur la formation du tiers état*.

[4] « Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas suivre SA religion.... Sa Majesté désire que vous vous expliquiez

était le plus redoutable adversaire de l'autorité du saint-siége et de l'indépendance de l'Église? A-t-on oublié les insolences sacriléges de son ambassadeur Lavardin à Rome, et cette déclaration de 1682, source à peine tarie des servitudes et des humiliations de l'Église? Quel chrétien pourrait lui pardonner, malgré la juste splendeur de sa gloire, ses coupables sympathies pour les Ottomans, alors à la veille de saisir dans Vienne la clef de l'Occident alarmé; son hostilité contre Sobieski, qui devait briser pour toujours l'ascendant du croissant; ses efforts pour arrêter dans sa marche et abaisser dans sa gloire le libérateur de l'Europe, le Charles Martel du XVIIe siècle [1]? Il disait à son petit-fils : « *Choisissez pour ministres les premiers venus; tout doit se faire par vous seul et pour vous seul!* » Et il écrivait à son fils : « Tout ce qui se trouve dans nos États, de quelque na-« ture que ce soit, *nous appartient au même titre,* et doit « nous être également cher. Les deniers qui sont dans notre « cassette, ceux qui demeurent entre les mains de nos tré-« soriers, et ceux que *nous laissons dans le commerce de « nos peuples,* doivent être par nous également ménagés... « Vous devez donc être persuadé que les rois sont seigneurs « absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre « de tous les biens qui sont possédés, *aussi bien par les « gens d'Église que par les séculiers,* pour en user en tout « temps comme de sages économes [2]. »

fort durement contre ceux qui voudront être les derniers à professer *une religion qui lui déplait.* » (Lettres de Louvois, ap. RULHIÈRE, *Éclaircissements sur la révocation de l'édit de Nantes.*) Voir aussi les *Mémoires* de l'intendant Foucauld, publiés par M. Adhelme Bernier, et ceux de Cosnac, archevêque d'Aix, qui viennent de paraître.

[1] Voir l'éloquente et impartiale *Histoire de Jean Sobieski*, par M. DE SALVANDY, liv. X et XI. — Duverney, ministre de Louis XIV, disait aux ministres de Sobieski : « Je ne connais au-dessus de moi que mon maître, Jupiter et son épée; et mon maître encore avant Jupiter. » (*Lettres de Sobieski*, p. 23.) Il était difficile d'être plus païen pour la forme et pour le fond.

[2] *Mémoires et instructions de Louis XIV pour le Dauphin*, t. II, p. 93 et 121, édit. de 1806.

Franchement, est-ce que la révolution a d'autres doctrines ou d'autres pratiques? Qu'on cherche des excuses ou des explications dans l'esprit du XVIIe siècle; je le veux bien, et je m'en ferai très-volontiers l'écho contre les apologistes de la révolution. Mais qui oserait rêver le retour d'un pareil esprit dans le temps où nous sommes, et cela dans l'intérêt de la religion? On parle toujours du lustre incomparable que donnèrent à la religion Bossuet et Fénelon pendant un demi-siècle; mais pense-t-on au siècle de décadence, d'ignominie, de servitude, qui a suivi de si près, et que préparait à l'Église un pareil régime [1]? Et encore n'oublions jamais que ce despotisme reconnaissait au moins nominalement la suprématie de l'Église, de la religion; que, tout en détruisant pierre par pierre l'édifice de son autorité et de sa liberté, de temps à autre il s'inclinait devant elle. Mais aujourd'hui, quand il n'y a guère de commis en Europe qui ne se révolte contre l'idée d'une suprématie ou d'une intervention spirituelle; aujourd'hui désirer, réclamer, obtenir le rétablissement de l'absolutisme, et de l'absolutisme laïque, sans traditions, sans croyance, sans frein, ce serait pour tout chrétien une ignominie sans exemple, sans excuse et sans consolation.

Disons encore, pour être juste, que sous cette monarchie qui semblait ne reculer devant aucun abus d'autorité, qui, par exemple, interdisait de bâtir dans Paris ou à dix lieues à la ronde, et cela sous peine des galères, afin que le roi pût avoir à meilleur compte les matériaux nécessaires à l'achèvement du Louvre [2]; disons que même alors, et en l'absence de toute garantie générale, de toute institution solide et

[1] A qui veut bien connaître la servitude où languissait l'Église de France, sous la pression de la magistrature et de l'administration, pendant le règne de Louis XIV et de Louis XV, je recommande l'excellente Étude sur la vie et les œuvres de d'Aguesseau, par M. Algar Griveau, dans l'*Université catholique* de 1849 à 1852.

[2] Le texte de cet ordre du roi, du 31 octobre 1660, est inséré dans le *Bulletin archéologique du comité historique des arts et monuments*, t. II, p. 719.

respectée, il y avait cependant pour quelques-uns des moyens d'échapper au joug ou d'en alléger le poids. Certaines traditions, certains usages invétérés, la distance, la difficulté des communications, l'inexactitude des correspondances, l'esprit de corps, l'opiniâtre vitalité du privilége, offraient certains éléments de résistance. Le roi, dans toute sa majesté, était quelquefois arrêté par une charte du XII[e] siècle, ou par la persévérante inertie d'une confrérie [1]. Mais, encore une fois, aujourd'hui, avec la bureaucratie, la gendarmerie, la centralisation, les chemins de fer, le télégraphe électrique, avec la pulvérisation générale de la société, où, quand, comment imaginer une ombre même de résistance légale à l'autorité illimitée du pouvoir, du moment qu'elle est dégagée du contrôle des assemblées et de la discussion publique? Le remède ne pourrait naître que de l'excès du mal, et en nous replongeant dans l'abîme des révolutions.

Aussi les moins insensés des adversaires du régime parlementaire cherchent un refuge, contre les redoutables et inévitables éventualités du pouvoir absolu, dans la résurrection de ce qu'ils appellent les *libertés provinciales*. Ils nous assurent gravement que les institutions provinciales sont le contre-poids naturel du pouvoir politique, que le moyen d'occuper les esprits est ainsi trouvé, et que les libertés provinciales offriront un aliment suffisant aux ambitions locales. Il ne manque à cette belle recette que deux choses : des *provinces*, et des *libertés*.

[1] J'en veux citer un curieux exemple, que j'emprunte à l'une des dernières livraisons du *Recueil de la Société de sphragistique :* Louis XIV rend en décembre 1672 un édit par lequel il donne à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare l'administration et les revenus de l'ancienne confrérie de *Saint-Jacques de l'Hôpital*, à Paris, fondée en 1315. Les confrères réclament, et, après vingt ans de contestations et de plaidoiries, ils en font tant, que, le 9 avril 1693, ils obtiennent un nouvel édit pour rendre Saint-Jacques à ses premiers administrateurs. Trente ans se passent, et un troisième édit de 1722 le réunit une deuxième fois à l'ordre du Mont-Carmel; la confrérie tient bon, et l'administration est rétablie une deuxième fois, par arrêt du conseil, en 1734.

Des provinces d'abord! Où sont-elles? Dans le tombeau, et pour toujours. On peut le regretter, et personne ne le regrette plus amèrement que moi; mais il faut être trois fois aveugle pour le nier. Il y a encore des provinces en Autriche, et elles peuvent y subsister avec force et honneur, pourvu qu'on ne fasse pas là, comme ici, la folie d'effacer toutes les distinctions et de renverser toutes les barrières, afin de rendre plus commode le gouvernement par la bureaucratie. Mais, en France, il n'y en a plus. Ç'a été un crime de détruire les provinces en 1789, et une faute de ne les avoir pas rétablies en 1800 ou en 1814; mais même alors ce n'eût plus été qu'un hommage rendu à l'histoire nationale et au bon sens, qui voudra toujours qu'un homme né à Besançon ou à Auch soit plus naturellement désigné par son nom de Comtois ou de Gascon, que par les eaux du Doubs ou du Gers, comme les poissons de ces rivières. Mais comme institution politique, comme force sociale, les provinces de France étaient mortes dès avant 1789; et qui les avait tuées? La monarchie, et la monarchie absolue que vous prônez. Qui a supprimé les états du Rouergue en 1609, ceux du Dauphiné en 1628, ceux de Quercy en 1623, ceux de Provence en 1639? Qu'étaient devenus, au XVIIIe siècle, les états qu'on avait daigné conserver en Bretagne, en Bourgogne, en Languedoc? Quelle résistance sérieuse et durable surent-ils jamais opposer, je ne dis pas seulement aux volontés formelles du monarque, mais aux exactions de ses ministres, aux abus de tout l'ancien régime? Il faut lire, dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* [1], ce que pensaient de l'indépendance et de l'autorité de ces corps, des témoins dignes de foi, des évêques, des magistrats, de simples spectateurs. A chaque page, on y trouve l'empreinte de la corruption, de l'intrigue, de la

[1] Publiée par M. Depping, dans la *Collection des Documents inédits sur l'histoire de France*, 1850 et 1851.

violation de la liberté des suffrages, en un mot les abus les plus scandaleux du régime représentatif, sans aucun de ses avantages. Sans doute la valeur primitive de ces institutions avait été immense ; elles auraient pu fournir à la nation d'incalculables ressources, si on avait su en user avec sagesse et justice. Mais là, comme partout, le pouvoir absolu avait éteint la vraie vie publique. Dès 1789 il n'y avait plus rien, et aujourd'hui ce serait moins que rien.

Excepté dans deux ou trois régions de la France actuelle, telles que la Bretagne, l'Alsace, la Franche-Comté, on ne citerait pas une seule des anciennes provinces qui ait conservé une vie propre et distincte. L'esprit départemental a tout remplacé. Je serais curieux de voir comment on s'y prendrait pour subordonner Châteauroux à Bourges, Laval au Mans, Montpellier à Toulouse. Nous avons vu les besoins du service public exiger la création de diverses circonscriptions analogues à celles des anciennes provinces, telles, par exemple, que les divisions militaires, les arrondissements de police. Quelle influence en est-il résulté dans l'ordre politique et social? On voudra peut-être, même dans l'ordre civil, recréer les provinces : je n'y contredis pas. Mais ce sera quelque chose de tout à fait neuf, sous un vieux nom. Le chêne a été coupé : on peut semer un gland ; il poussera peut-être. Reste à savoir si la France est d'humeur à borner sa vie politique au soin de regarder croître ce gland, et à attendre cent ans, jusqu'à ce qu'il en soit sorti un chêne.

Mais, nous dira-t-on, prenons les départements ; c'est là que nous placerons les nouveaux foyers de la vie publique. Eh quoi ! la vie publique de Gap ou de Carcassonne?... car celle de Lyon ou de Rouen ressemblerait furieusement à ce qu'on veut éviter.

Mais de deux choses l'une : ou l'on entend soumettre aux assemblées départementales les grandes questions de législation et de politique, et alors il n'y a pas de gouvernement humain qui puisse s'en tirer ; ou bien on veut les renfermer

dans la gestion des intérêts locaux, et alors on ne fera que suivre les errements du régime parlementaire. Car, je le demande, qui donc a fait quelque chose pour la liberté provinciale, ainsi renfermée dans de justes limites? L'esprit parlementaire, le gouvernement parlementaire, et personne autre. N'est-ce pas lui qui, sous la restauration, et après la défaite de M. de Villèle, a contraint la royauté à porter cette question devant les chambres? N'est-ce pas lui qui, en 1833 et 1834, a voté ces lois excellentes qui ont rendu électifs les conseils généraux, étendu, réglé, consolidé leurs attributions? Le gouvernement antiparlementaire de l'empereur ne les avait créés qu'à titre de simples bureaux consultatifs et amovibles. Depuis le 2 décembre, qu'a-t-il été fait pour la grande cause de la décentralisation, au point de vue de la liberté? Absolument rien. Par une mesure utile et excellente en soi, on a dérobé à la souveraineté des bureaux de Paris une foule d'affaires, mais pour les soumettre exclusivement à l'autorité des agents du pouvoir exécutif. Bien loin d'étendre celle des conseils électifs, on l'a considérablement limitée, en prenant les maires en dehors des municipalités élues, et en ôtant aux conseils généraux le choix de leurs présidents et secrétaires, l'élection des conseils académiques, la publicité de leurs délibérations. Ce sont des actes que je ne prétends ni blâmer ni juger, mais qui certes n'annoncent pas un développement prochain des libertés provinciales et municipales.

Il faut donc choisir; car les mœurs et les idées du monde moderne ne comportent pas d'autre alternative, surtout en France. Il faut choisir entre le pouvoir absolu, sans tempérament aucun, et le pouvoir tempéré par l'autorité des assemblées, ce qui n'est autre chose que le régime représentatif ou parlementaire. On aura beau dire que les assemblées sont toujours en deçà ou au delà du but, et que trop souvent, de simple pouvoir contrôlant, elles deviennent pouvoir prépondérant, comme on l'a vu en France, comme on

le voit encore en Angleterre. C'est un danger, sans doute; mais n'est-ce pas un danger moins grand que celui d'un gouvernement sans contrôle quelconque?

Il ne faut jamais juger un pouvoir absolu d'après le mérite du prince qui le fonde ou qui le gère temporairement, et dont on peut toujours dire ce que l'empereur de Russie disait de lui-même : *Je ne suis qu'un accident heureux.* Il faut porter ses regards sur sa durée; il faut voir ce qu'il deviendra quand la génération des hommes formés au sein de la discussion et de la liberté sera remplacée par les générations nées et élevées sous un pouvoir illimité. Rome fut heureuse sous Auguste, grâce à sa modération et au concours que lui prêtèrent des citoyens formés sous la république. Mais que devint-elle sous ses successeurs?

Dans l'Europe moderne, le pouvoir absolu ne peut être qu'une domination militaire et bureaucratique, comme en Russie. Hors des moments de crise, l'esprit militaire lui-même sera toujours éclipsé par la bureaucratie. Celle-ci se concilie parfaitement avec la démocratie; elle en est quelquefois le contre-poids nécessaire, et plus souvent l'instrument et l'alliée.

On reproche au régime parlementaire d'avoir laissé gouverner la France par des députés. Mais la France gouvernée par des sous-préfets en vaudra-t-elle mieux? Au moins, ce gouvernement des députés était contenu, éclairé par mille forces pour ainsi dire collatérales; par leurs électeurs, leurs compétiteurs et leurs successeurs, et surtout par une inexorable publicité. Qui contiendra, qui éclairera le gouvernement des sous-préfets?

En attendant, répétons la parole du sage, qui s'applique aussi bien aux sous-préfets qu'aux députés : *Omnis potentatus brevis vita*[1]*!*

[1] Eccles., X.

IX

Du régime représentatif et de l'ancien régime, au point de vue catholique.

Je n'oublie pas que cette Étude est exclusivement consacrée aux intérêts catholiques, et c'est en restant dans cet ordre d'idées que je me permets d'avancer l'assertion que voici : Dussent même tous les hommes d'État et tous les peuples s'entendre pour répudier le gouvernement représentatif, les catholiques ne le pourraient faire qu'avec la plus noire ingratitude; car, de tous les régimes, il est celui qui, *dans les temps modernes,* a fait au catholicisme le plus de bien et le moins de mal.

Partout où la servitude de l'Église existe ou a existé, elle a été l'œuvre du pouvoir absolu. Nulle part, dans notre siècle, elle n'a été produite par le gouvernement parlementaire. Ce dernier régime n'a pas brisé partout les chaînes de l'Église, il s'en faut. Il les a brisées toutefois en France, en Angleterre et en Belgique; c'est déjà quelque chose. Et partout ailleurs il a fourni aux catholiques les moyens, quand ils ont bien voulu les employer, de se plaindre, de lutter, de réclamer, et de préparer leur émancipation future.

Sous le gouvernement parlementaire, l'Église ne domine pas dans l'ordre politique, et je pense que cette domination n'est ni dans ses vœux ni dans son intérêt; mais elle a ce qui vaut mille fois mieux que le pouvoir, elle a des droits. Sous le pouvoir absolu, elle n'a rien, hormis ce qui lui est concédé par le bon plaisir du moment. Elle n'a pour appui que le bras séculier, qui le plus souvent se retire au moment où elle y compte le plus, ou ne se lève que pour la frapper. Toute l'histoire moderne est là pour le démontrer. Sous le régime parlementaire, il est vrai, les catholiques ne sont pas les maîtres : ils sont obligés de compter avec beaucoup de monde; mais, en revanche, on compte avec eux; et, ce qui vaut mille fois mieux, ils apprennent à compter un peu sur eux-mêmes. A la longue, comme ce qu'ils réclament est à la fois légitime et sensé, ils finissent par avoir le dessus. Mais il faut savoir discuter, raisonner, combattre, attendre, user à la fois de courage et de patience, tenir tête à de redoutables adversaires : je conviens qu'il est plus commode et plus court de baisser la tête devant un maître, en implorant son appui; de ne parler que pour louer, avec l'espoir de parler un jour tout seul. Le tout est de savoir par où cela finit. *Respice finem.*

Ce qui est incontestable, c'est que jamais, en France, le clergé n'a occupé une plus belle position qu'en 1848, précisément au sortir de ces dix-huit années de régime parlementaire qui sont aujourd'hui l'objet des invectives de certains écrivains religieux. Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a qu'à se reporter à 1830 pour comprendre la différence de force et de crédit qui existe entre un clergé protégé, même par les princes les plus catholiques, et un clergé qui se protége lui-même par le droit et la force des institutions représentatives. Ce régime de lutte et d'indépendance le fortifiait sans le compromettre. Je n'examine pas l'intention des hommes et des partis : je constate le résultat des faits.

Même pendant les jours les plus difficiles du règne de

Louis-Philippe, quand le gouvernement cédait aux tendances voltairiennes des classes lettrées et des majorités politiques, quels n'ont pas été les succès de la cause catholique? Les journaux religieux n'ont-ils pas joui d'une liberté immense? Les procès intentés à MM. Veuillot, Combalot et Souchet n'ont-ils pas fait à leur cause beaucoup plus de bien que de mal? Les évêques n'ont-ils pas fait entendre le langage le plus énergique et le plus efficace, sans rencontrer d'autre obstacle que d'impuissants appels comme d'abus? Les religieux n'ont-ils pas reparu dans les chaires de la capitale, sous leur habit et sous leur nom prohibé? Nos associations de piété et de charité n'ont-elles pas toutes, ou presque toutes, commencé à fleurir dans ce temps? Et tout cela malgré l'indifférence ou l'hostilité de la foule, malgré les répugnances des pouvoirs publics, du corps électoral, du pays presque entier! et tout cela, grâce uniquement à la discussion et à la liberté!

C'est alors, ne l'oublions jamais, qu'on a gagné tout le terrain dont on jouit aujourd'hui. Mais combien ne voit-on pas de gens parmi nous qui se figurent que la saison des récoltes mérite seule d'être estimée, et qui ne tiennent aucun compte des temps qui ont permis les labours et les semailles? Plaisants cultivateurs que ceux qui, dans leur enthousiasme pour l'automne, iraient jusqu'à calomnier l'hiver et à supprimer le printemps!

A qui faut-il rappeler que c'est à ce régime parlementaire, et uniquement à lui, que nous devons la liberté de l'enseignement? Où a-t-elle été conquise, si ce n'est à la tribune, et même au milieu de cette agitation des couloirs et des bureaux, qui n'a pas toujours été stérile pour le bien? Si elle n'avait pas été votée il y a deux ans, l'obtiendrions-nous maintenant? On sait bien que non. La conserverons-nous même? Cela est plus que douteux. On a annoncé l'intention de nous offrir, en échange de cette précieuse et féconde liberté, je ne sais quel privilége, comme celui dont jouissait

l'Église en Piémont avant le système actuel, et qui n'a ni empêché le mal, ni produit un bien durable.

Si quelqu'un a le droit de se plaindre des excès du régime parlementaire, tels que nous les avons mainte fois déplorés et dénoncés, ce n'est certes pas le saint-siége. Quels corps, quels pouvoirs ont jamais témoigné plus de respect au chef de l'Église, que ces deux assemblées, dont l'une semblait vouloir se précipiter tout entière devant Pie IX, lorsqu'elle le croyait au moment d'aborder sur la plage française; dont l'autre a su forcer le pouvoir exécutif de renfermer l'intervention armée de la France dans les limites de la justice et du respect, après avoir salué l'immortelle maternité de l'Église par des acclamations qu'il doit m'être permis de rappeler avec autant d'émotion que de reconnaissance?

Et le gallicanisme, si justement odieux à certains de nos adversaires, le gallicanisme, qui produisait encore en 1826 une contrefaçon de la déclaration de 1682, sous quel régime a-t-il subi les affronts qui l'ont expulsé du domaine des choses réelles? S'il relève aujourd'hui la tête, comme on l'affirme, s'il recommence à se glisser ténébreusement dans les conseils du pouvoir, n'est-ce pas depuis qu'il a éprouvé combien la discussion publique, le grand jour de la tribune lui était fatal? Quand nos légistes disputaient à l'Église ses libertés, quels précédents invoquaient-ils à l'appui de leur dialectique surannée? Étaient-ce ceux du gouvernement représentatif, ou même de nos assemblées révolutionnaires? Non : c'étaient exclusivement les traditions du pouvoir absolu, de Louis XIV surtout et de Napoléon, ces deux grands antagonistes de l'indépendance de l'Église.

Mais ces succès, ces leçons sont également oubliés par nos adversaires, dont quelques-uns n'ont rien dit, rien fait pendant la lutte, et viennent maintenant désavouer le courage qu'ils n'ont pas montré, et compromettre la victoire qu'ils n'ont pas gagnée.

Ces imprudents nous parlent sans cesse de la Belgique et de l'Angleterre. Je risquerais trop de me répéter, si je rappelais ici que la Belgique doit au régime représentatif toutes les libertés qu'elle a réclamées et consacrées pour l'Église, et dont aucune n'a encore été sérieusement entamée [1], et qu'O'Connell n'a dû qu'à ce puissant instrument les victoires qu'il a gagnées sur l'intolérance anglicane. Mais je prie tout observateur impartial de se recueillir, et de se demander où en serait aujourd'hui la cause catholique en Angleterre, si, au lieu d'avoir affaire au parlement, où les catholiques et les protestants vraiment libéraux peuvent élever une voix puissante et écoutée, elle ne se trouvait en présence que de la majesté offensée de la reine Victoria, jalouse à l'excès, comme chacun sait, de sa prérogative spirituelle! On reverrait sans doute des violences analogues à celles qui consacrèrent cette prérogative sous Henri VIII et Élisabeth, alors que le parlement n'était qu'une simple cour d'enregistrement des volontés despotiques de la royauté. Aujourd'hui, au contraire, toute la fureur des préjugés populaires déchaînée contre l'Église, encouragée par une presse dévergondée, et par la coupable complicité du ministère whig, qu'a-t-elle pu enfanter? Rien, si ce n'est ce fameux *bill des titres ecclésiastiques,* que la discussion avait moralement tué avant qu'il fût promulgué; que l'éloquente protestation des Graham et des Aberdeen avait marqué du sceau de la réprobation, et qui est resté jusqu'à présent à l'état de lettre morte.

On nous objecte encore l'Allemagne; on nous demande, avec la plus étrange légèreté, ce que l'Église a gagné au gouvernement parlementaire. La réponse sera facile et accablante : l'Église y a gagné dix fois plus de séve et de liberté qu'elle n'en avait auparavant. Quelque pitoyable, quelque odieuse qu'ait été dans ce pays la révolution de 1848 sous

[1] J'ai excepté la liberté de la charité : voir plus haut, p. 24.

le rapport politique, il faut en avoir ignoré le premier mot, pour méconnaître que le principe de la liberté de l'Église, de son *autonomie*, comme on dit en ce pays-là, de son libre enseignement, a été posé, proclamé et conquis au sein des nouvelles assemblées, tandis qu'auparavant aucun gouvernement n'en avait tenu compte. Oui, si l'Église a obtenu un commencement de justice et de liberté, elle ne l'a dû nulle part à l'action spontanée du pouvoir absolu : elle l'a dû exclusivement à la discussion et à l'énergie de ses enfants, au sein des assemblées politiques. C'est là que pour la première fois les Radowitz, les Döllinger, les Buss, les Beda Weber, les Reichensperger, au milieu des démagogues et des bureaucrates, ont su revendiquer victorieusement les droits du catholicisme [1]. C'est à la suite de ces discussions que les évêques ont pu s'assembler en concile à Wurtzbourg, pour la première fois depuis un siècle, et que les associations catholiques de Pie IX, de Saint-Charles Borromée, etc., ont tenu leurs assises publiques. Où sont-elles nées d'ailleurs, ces œuvres généreuses et fécondes de la ferveur catholique? Est-ce sous le sceptre paternel de l'Autriche? Non : c'est en Prusse et dans les petits États du Rhin, c'est-à-dire dans les pays de lutte et de liberté. Ce qui est un grand malheur, mais ce qui n'en est pas moins une incontestable vérité, c'est qu'il a fallu que la faux de la révolution ait atteint l'Autriche, pour que les chaînes de l'Église y fussent brisées.

En Prusse, les sanglantes folies de la révolution de mars avaient fait éclore une constitution, sans doute très-défectueuse au point de vue politique, mais qui contenait ces

[1] La *Deutsche Volkshalle*, du 24 avril 1852, remarque avec raison que c'est seulement depuis 1848 qu'on a entendu les laïques parler à la tribune le langage chrétien, qui naguère n'était entendu que de la bouche des prêtres et dans la chaire. Citons encore, parmi les orateurs laïques qui ont servi de leur éloquence et de leur courage la cause catholique, les professeurs de Lassaulx, Philipps et Hermann Müller.

trois articles, dont l'absence est à jamais regrettable dans la nôtre :

« Art. XII. La liberté de religion est garantie.

« Art. XIV. Les corporations religieuses peuvent correspondre avec leurs supérieurs sans qu'il soit apporté d'obstacle à ces rapports.

« Art. XV. L'Église catholique et l'Église évangélique sont indépendantes l'une et l'autre dans le règlement et dans l'administration de leurs affaires. »

Il est de règle aujourd'hui, parmi nos nouveaux docteurs, de se fonder sur un mot très-profond de M. de Maistre, pour se donner le plaisir de mépriser les constitutions écrites. Je ne vois pas qu'il en soit de même chez nos frères au delà du Rhin; je les entends invoquer ou regretter ces stipulations salutaires et nécessaires partout où les vieilles constitutions traditionnelles ont été déracinées par l'absolutisme. Et cela se conçoit. Tant que la constitution prussienne a été debout et respectée, on a ménagé l'Église, on l'a presque courtisée; on a laissé toute liberté à son action. Aujourd'hui que la constitution est, à ce qu'il paraît, virtuellement abrogée, et que le gouvernement parlementaire est à peu près annulé, que se passe-t-il à l'égard de l'Église? Le voici : on revient aux anciens errements de la bureaucratie prussienne; on ressuscite la loi indigne qui privait de la qualité de citoyen ceux qui iraient étudier la théologie à Rome [1]; on s'alarme du succès des jésuites dans leurs missions; on leur refuse le droit de s'établir en Prusse; et, pour que la plainte même cesse d'être importune, on persécute la presse catholique, on saisit les écrits des apologistes de l'Église, on expulse du territoire, comme des délinquants, les écrivains qui se vouent à la défense de la liberté religieuse [2]. En un mot, tout semble annoncer un retour, que

[1] Voir le décret ministériel du 16 juillet 1852.

[2] C'est le sort qu'a eu M. Hermann Müller, rédacteur en chef de la *Volkshalle* de Cologne.

nous aimons encore à croire éphémère et partiel, au système de Frédéric-Guillaume III.

Ce monarque était aussi ennemi du régime parlementaire que peuvent l'être nos journalistes religieux; cela ne l'a pas empêché de pousser son aversion pour la liberté des consciences catholiques jusqu'à l'incarcération des archevêques de Cologne et de Posen. Le régime représentatif avait affranchi l'Église en Prusse; le régime monarchique pur y condamnait à l'exil ou à la prison des évêques fidèles à leur devoir. Le système parlementaire est aussi innocent de ces excès qu'il l'a été de ceux de l'empereur Joseph II. Et cependant c'est au *parlementaire* seul qu'en veulent les sentinelles vigilantes de notre presse religieuse. De 1780 à 1790, Joseph II n'avait point d'assemblées pour le gêner, pour l'étourdir, pour l'amoindrir aux yeux de ses peuples : aussi sut-il user de son autorité absolue pour supprimer deux mille monastères, chasser vingt mille religieux, créer et régenter les séminaires à sa fantaisie, soumettre les mandements épiscopaux à la censure, les bulles pontificales à l'*exequatur*, frapper les biens ecclésiastiques d'impôts non autorisés par l'Église, fixer le nombre des cierges à allumer dans les différents offices, tout réglementer, tout confondre, tout opprimer avec la violence d'un conquérant et la minutie chicanière d'un sacristain. Qu'on veuille bien me citer un gouvernement représentatif qui ait approché de ce modèle impérial.

En Bavière, qui est-ce qui a opéré, de 1800 à 1810, toute une révolution venue d'en haut, dans ce pays naguère le boulevard et le foyer de l'esprit catholique en Allemagne? Qui a introduit, en 1803, l'indigne *placet?* Qui a supprimé et spolié tous les monastères, sans une seule exception? Qui a altéré l'esprit exclusivement catholique des universités en les peuplant de protestants ou de rationalistes? Qui a foulé aux pieds les mœurs, les croyances, les pieuses traditions du peuple le plus fidèle et le plus fervent? Qui a infligé au

peuple et au clergé du Tyrol les quatre années de persécution qui ont amené et justifié l'héroïque insurrection de 1809? Qui? Était-ce un gouvernement représentatif? Non : c'était un roi absolu, du reste très-doux et très-bon, guidé par son ministre Montgelas, et sans l'ombre d'une constitution ou d'un parlement quelconque. Et, depuis, qui, dans ce même pays, a sacrifié à une misérable danseuse des ministres intègres et distingués, des professeurs éloquents et orthodoxes? Est-ce une majorité parlementaire? Non. C'est un roi, et un roi qui avait bâti des églises magnifiques, qui avait toujours donné à la religion des preuves d'affection et de respect. Et aujourd'hui, toujours dans ce même pays, qui attribue la principale influence à des notabilités protestantes du caractère le plus équivoque? Le roi, le roi seul, en l'absence des chambres, et sans qu'elles y soient pour rien. Car, nous sommes contraints de l'avouer, il y a encore des chambres en Bavière; il y a une constitution qui garantit la liberté de la presse et de la tribune, qui permet aux catholiques bavarois de se plaindre hautement de leurs griefs, et à nous de les connaître.

Mais c'est en Italie qu'on nous appelle pour nous confondre, pour nous réduire au silence, pour nous montrer le régime parlementaire dans toute son horreur. Passons-y donc à la suite de ses dénonciateurs; mais ayons soin de constater que nous sommes bien loin de dire ou de croire que ce régime convienne aux peuples d'Italie, soit dans le présent, soit dans l'avenir. Nous ne prétendons pas posséder une recette universelle, à l'usage de tous les pays et de tous les peuples de l'univers. Nous ne défendons le gouvernement représentatif, nous ne le désirons, nous ne le regrettons que là où il a réussi, où il a duré, où il a vécu avec suite et honneur.

C'est assez dire que nous ne l'estimons guère en Italie, où l'expérience a toujours tourné contre lui. Mais l'examen

de ses fautes et de ses chutes ne sera peut-être pas sans intérêt.

On voudra bien sans doute ne pas nous objecter ce qui s'est passé à Rome, et nous condamner à redire ce qui a été dit à la tribune sur l'impossibilité absolue d'un gouvernement représentatif à Rome. Le *Moniteur* du 20 octobre 1849 est là pour ceux que cela peut intéresser. — Mais à Naples? Je ne sache pas que les tristes libéraux qui, en 1848, ont inauguré une nouvelle contrefaçon des idées françaises dans la capitale des Deux-Siciles, aient usé de leur éphémère autorité pour infliger à l'Église d'autre injure que l'expulsion des jésuites; en quoi ils avaient pour modèle le roi Ferdinand IV de Naples, qui, à l'instar de tous les souverains de sa maison, se montra l'un des plus ardents promoteurs de leur persécution et de leur suppression par Clément XIV. Ils n'ont pas eu le temps de faire plus de mal; je le veux bien, et je m'en félicite. Mais aussi je n'ai pas entendu dire que le roi actuel, malgré sa généreuse piété, malgré les preuves si filiales de dévouement qu'il a données au pontife exilé, malgré le temps dont il a pu disposer, et la liberté complète de son action, ait encore songé à faire droit aux nombreuses et anciennes doléances de l'Église sur le relâchement de la discipline et la gêne des relations du clergé avec le saint-siége. Ce n'est donc pas le régime parlementaire que nous rendrons responsable de ce qui peut manquer au bien de la religion dans les Deux-Siciles.

En Toscane, il y avait encore au commencement de cette année deux édifices debout, mais chancelants : le statut constitutionnel et les fameuses lois léopoldines qui, au milieu de beaucoup de réformes excellentes et nécessaires, avaient consacré la servitude de l'Église d'une façon digne du frère de Joseph II, Pierre-Léopold, auteur de ces lois. On demandait le renversement de l'un et de l'autre. Nos nouveaux prôneurs d'absolutisme confondaient, dans leurs attaques, la constitution parlementaire avec les lois anticléricales.

Peu s'en fallait qu'on ne rendît le statut de 1849 responsable des lois de 1780. Une fois le gouvernement représentatif par terre, disait-on, rien ne devait s'opposer à l'émancipation de l'Église. Qu'est-il arrivé? Le statut a été abrogé, et les lois léopoldines ont été soigneusement conservées. Toutes les entraves mises à l'indépendance et à la vie de l'Église sont maintenues, avec cette seule différence que désormais aucun Toscan catholique n'aurait le droit ou le moyen de s'en plaindre publiquement, si l'inclination ou l'intelligence lui en venait. Tel est le genre de triomphe que vaut aux institutions catholiques la ruine des institutions parlementaires. On vante beaucoup les excellents changements introduits par le grand-duc dans l'instruction publique : il a soumis tous les établissements d'éducation à l'épiscopat. Mais si les évêques demeurent en tout soumis au gouvernement, où est la garantie de la liberté du bien et de sa durée ?

Mais le Piémont! voilà où l'on nous attend. Le Piémont, où règnent sans partage les institutions représentatives, n'est-ce pas là un argument souverain, un spectacle propre à ouvrir les yeux des plus obstinés fidèles du régime constitutionnel?

Je n'ai point attendu la défaite du système représentatif en Europe pour signaler le danger, la criminelle folie du système suivi par les hommes politiques qui représentent la majorité du parlement piémontais [1]. On ne saurait trouver d'expressions trop fortes pour blâmer ces prétendus hommes d'État, ces romanciers, ces économistes qui cherchent à se venger, sur le pape et les évêques, des affronts que leur outrecuidance a valus sur le champ de bataille au noble pays qu'ils compromettent. On ne saurait assez siffler ces petits acteurs qui recommencent sur leur petit théâtre toutes les pièces déjà sifflées chez nous. Comme ces faux sages que le

[1] Lettre au *Constitutionnel*, du 17 juin 1850.

Dante a placés dans son *Enfer,* ils marchent la tête retournée vers le dos, condamnés à ne voir qu'en arrière, et à faire ainsi du progrès à rebours :

> Et vidi gente per lo vallon tondo
> Venir....
> Mirabilmente apparve esser travolto
> Ciascun dal mento al principio del casso :
>   Che dalle reni era tornato il volto
> Ed indietro venir li convenia,
> Perchè 'l veder dinanzi era lor tolto.
>
> (*Infern.*, cant. xx.)

Mais le dommage qu'ils infligent à la liberté, à l'avenir de l'Italie, est bien autrement profond et irréparable que le mal qu'ils essayent de faire à l'Église. Le clergé du royaume de Sardaigne, si édifiant et si instruit, se retrempera dans ces nobles luttes qui ont déjà valu des palmes immortelles aux archevêques de Turin et de Cagliari. Dans cet illustre épiscopat pas un membre n'a failli au devoir qui l'enchaîne au chef; et l'on peut d'avance calculer la vigueur nouvelle que puisera, au sein de ces épreuves, la religion, seule force vitale de l'Italie. Des laïques courageux et intelligents se formeront et se forment déjà, dans cette gymnastique salutaire, pour toutes les exigences de la vie publique. En outre, ce serait commettre la plus grave erreur que de faire dater, en Piémont comme ailleurs, l'hostilité contre l'Église de la création du gouvernement constitutionnel. Tout le mal qui éclate aujourd'hui a son origine dans les traditions et les habitudes de la monarchie absolue. C'est elle, et non le gouvernement parlementaire, qui a créé, sous le titre de *réformation des études,* le système d'enseignement par l'État, auquel Napoléon emprunta l'idée de son université impériale. Qu'on lise l'ouvrage si curieux qu'a publié récemment le comte Solar de la Marguerite, ministre du roi Charles-Albert de 1833 à 1847. On y verra que toute la politique dont le développement actuel excite à si juste titre la répro-

bation du monde chrétien existait déjà *in posse et in actu*, et avait existé pendant tout le XVIII[e] siècle. Malgré les efforts de ce ministre si catholique et si zélé, malgré l'ardente piété du roi, tout s'y préparait au retour des anciennes servitudes, à peine mitigées par un concordat dont la magistrature et l'administration se plaisaient à violer les stipulations. Que de fois n'avons-nous pas entendu vanter naguère le despotisme de Charles-Albert! On en recueille aujourd'hui les fruits. Toute l'histoire moderne de la maison de Savoie porte malheureusement l'empreinte de ce misérable esprit de rivalité contre l'Église, fondé sur les doctrines gallicanes et jansénistes. Ouvrez les annales du grand saint Bernard, et vous y verrez les descendants de ce vieux comte de Maurienne qui, au XIII[e] siècle, se nommait *le bon avocat et le défenseur dévoué* des frères du Mont-Jouy; vous les verrez poursuivre pendant deux cents ans une série de spoliations et de vexations, avec l'aide des légistes monarchiques du sénat de Chambéry, pour enlever la liberté des élections à la fondation de saint Bernard de Menthon, aujourd'hui victime de la cupidité radicale. Ouvrez l'histoire de Sicile, et vous y verrez Victor-Amédée I[er] inaugurer sa nouvelle royauté [1] par une lutte acrimonieuse et inique contre Clément XI et la suzeraineté du saint-siége sur cette île. Il y a des gens naïfs qui se figurent que tout le mal, en Piémont ou ailleurs, vient de ce qu'il y a des chambres, des journaux, une vie politique et publique. Mais s'il n'y avait qu'un roi, imbu du même esprit, il y mettrait encore bien moins de façon. Les mêmes actes se commettraient sans discussion et sans délai; les victimes seraient bâillonnées avant d'être immolées. On n'entendrait ni protestation ni murmure; on ne verrait aucune de ces démonstrations qui honorent l'Église, qui propagent et fortifient l'esprit catholique. Cela

[1] Il fut obligé, en 1718, d'échanger la Sicile contre la Sardaigne, mais en conservant le titre de roi.

ne se passait pas autrement au dernier siècle, quand rien ne gênait plus l'exercice de la prérogative royale, quand la doctrine de l'*autorité* était seule reconnue et prêchée.

Mais je soupçonne très-fort ceux qui se font de la conduite actuelle du Piémont envers l'Église un argument contre le gouvernement constitutionnel, de n'avoir jamais ouvert une page de l'histoire d'Italie antérieure à la révolution française. On ne lit guère l'histoire de nos jours : on la refait, chaque matin, à son gré ou au gré du paradoxe qu'on soutient. Disons toutefois, pour ceux qui attachent encore quelque prix à ses leçons, que MM. de Cavour, Brofferio et compagnie sont de bien petits garçons auprès des ministres de la royauté illimitée du XVIIIe siècle ; et que les parlementaires du Piémont ont encore fort à faire avant d'égaler les modèles que leur ont fournis, en Italie même, les princes de la maison d'Autriche et de Bourbon. Tout ce qu'ils font n'est et ne sera qu'une contrefaçon assez pâle des actes commis en Lombardie par Joseph II, et en Toscane par Pierre-Léopold, avec l'aide de Tamburini et de l'université janséniste de Pavie, de Ricci, et du synode hérétique de Pistoie. Ils ne commettront pas plus de spoliations et de violences que ces deux souverains absolus; et j'affirme qu'ils n'iront pas, comme le grand-duc de Toscane, jusqu'à imposer à tout le clergé la prétendue doctrine de saint Augustin sur la grâce[1].

Il n'y avait pas de parlement à Naples, lorsque le marquis Tannucci, premier ministre pendant deux règnes, usa de son autorité absolue pour abolir la propriété et la juridiction ecclésiastique, les recours à Rome; pour interdire la publication et la circulation des actes du saint-siége; pour faire jeter quatre cents religieux sans reproche au delà des frontières; et, enfin, pour ériger des siéges épiscopaux : le tout sans daigner consulter ni écouter le pape. Il n'y en avait pas en Espagne, lorsque Charles III, transféré de Naples à Ma-

[1] César Cantu, *Histoire de cent ans*, t. I, p. 465, édition italienne.

drid, laissait gouverner l'Espagne et garrotter l'Église par d'Aranda et Campomanes; lorsqu'il ordonnait l'expulsion de tous les jésuites de son immense empire; de tous, au nombre de six mille, en un seul jour; et cela, *pour des motifs que Sa Majesté tient renfermés dans son auguste cœur,* dit le décret, mais dont Sa Majesté n'a pas daigné révéler le secret à la postérité [1]. Il n'existait plus, en Espagne, un seul corps, une seule force capable de résister à cet acte de monstrueuse tyrannie. *Pas un seul Espagnol* n'eut le droit ni le cœur de se plaindre! L'iniquité fut consommée en plein jour, et tous les souverains catholiques de l'Europe l'applaudirent ou l'imitèrent.

Que l'on demande au P. de Ravignan, ou à tout autre jésuite de nos jours, ce qu'ils préfèrent: être pris à l'improviste dans leur oratoire, ou au confessionnal, sans qu'on leur permette d'emporter autre chose que leur bréviaire, et être jetés au fond de cale d'un vaisseau pour être transportés dans les États romains, avec peine de mort contre toute tentative de retour et de correspondance; ou bien, subir l'ordre du jour provoqué par M. Thiers le 3 mai 1845, et la dispersion fictive obtenue de leur général par M. Rossi, ce qui a été le *maximum* des violences parlementaires de notre temps contre les soldats les plus exposés de l'Église.

Il n'y avait pas, dans ces temps *anté-constitutionnels,* il n'y avait pas jusqu'au petit duc de Parme qui, dans son petit fief du saint-siége [2], et vingt ans avant Joseph II, ne

[1] En revanche, dans l'ordre royal du 2 avril 1767, adressé à toutes les autorités de l'Espagne, on lit ces mots : « *Si, après l'embarquement, il existait encore un seul jésuite, même malade ou moribond, dans votre département, vous serez puni de mort.* Moi le roi. » C'est ce que son ministre D. Manuel de Rocha appelait *l'opération césarienne.* Ce ministre du roi Catholique écrivait au duc de Choiseuil, premier ministre du roi Très-Chrétien, le 17 avril 1767 : « Succès complet : l'opération n'a rien laissé à désirer. Nous avons tué « l'enfant ; il ne nous reste plus qu'à en faire autant à la mère, notre sainte « Église romaine. » (Cretineau-Joly, *Clément XIV et les Jésuites,* p. 178-285.)

[2] Le duché de Parme avait été créé par Paul III pour la maison Farnèse, et à titre exprès de fief perpétuel du saint-siége.

tranchât du pontife, en interdisant toute offrande et toute correspondance avec Rome.

L'ordre de Malte lui-même, qui n'était autre chose qu'une corporation religieuse et nobiliaire, se croyait obligé, en sa qualité de souverain, d'imiter les rois et les empereurs. Lui aussi voulut soumettre à son *placet* les décrets pontificaux, réduire et supprimer les priviléges ecclésiastiques, jusqu'à ce que Pie VI se vit obligé de dire à l'ambassadeur du grand maître Emmanuel de Rohan : « Qu'est-ce que votre ordre, « si ce n'est un corps privilégié? Nous vous avons toléré « jusqu'ici ; mais, puisque les priviléges doivent être abolis, « que votre ordre soit aboli avec les autres [1]. » Dix ans après, le général Bonaparte se chargeait d'exécuter la sentence [2].

Dans le cercle étroit où la monarchie tendait de plus en plus à renfermer la libre action de l'Église, respectait-on au moins sa discipline, sa dignité, sa pureté? Non : la reine d'Espagne, la femme de Philippe V, arrachait à Clément XII l'archevêché de Tolède, le plus riche et peut-être le plus important de la chrétienté, pour son fils, *âgé de sept ans!* Et ce n'était pas seulement le régent d'Orléans, c'étaient presque tous les rois catholiques, dit l'historiographe officiel de la cour romaine, qui violentèrent la conscience d'Innocent XIII, en le contraignant de donner le chapeau de cardinal à l'abbé Dubois [3], déjà successeur de Fénelon sur le siége de Cambrai!

Absorbé par les souvenirs des hauts faits de ces grandes monarchies, j'oubliais le Portugal, ce Portugal dont on

[1] Panza Vecchia, l'*Ultimo periodo della storia di Malta*, 1835, p. 279.

[2] Dans sa fameuse conversation avec les députés de l'ordre, qui avait fini par se mettre sous la protection de la Russie, Bonaparte leur reprocha leur *condescendance pour les schismatiques*. Et lui allait en Égypte y faire des proclamations en l'honneur de Mahomet et du Coran!

[3] « Innocentius XIII, efflagitante Gallorum rege, et quod rarum est, in id etiam incumbentibus cæteris fere omnibus catholicis principibus, hac die 16 julii 1721, cum in sacrum cardinalium collegium invexit. »

nous objectait tout récemment la honte, la misère, le désordre, sous le régime constitutionnel. Mais, si l'on veut bien s'en souvenir, il n'y avait ni constitution, ni parlement, ni système représentatif, lorsque Pombal, investi de la toute-puissance royale, commit contre les jésuites les atrocités que chacun sait. Et ce qu'on paraît ne pas savoir du tout, c'est le système suivi par la monarchie absolue en Portugal contre l'Église tout entière, non-seulement pendant le règne de ce ministre, mais après sa chute, et jusqu'à l'invasion française, sous la pieuse reine Marie, pieuse au point d'être devenue folle par scrupule de dévotion [1]. Ce qu'on ne sait pas, c'est l'histoire de ce saint évêque de Coïmbre [2], qui, seul de tout l'épiscopat portugais, osa résister au tyran; qui, pour avoir voulu prémunir ses ouailles contre les doctrines de Fébronius et d'Ellies Dupin, fut enlevé de son siége, déclaré mort civilement, et plongé, pendant quinze ans, dans un cachot sous le Tage. Ce qu'on ne sait pas assez, c'est que, dans ce royaume *Très-Fidèle,* toute relation avec le saint-siége était interdite, et punie comme un crime de lèse-majesté; que la théologie janséniste régnait seule dans les universités; que les évêques et les ordres religieux étaient tous courbés sous le joug d'un oratorien qui, après avoir d'abord prêché l'abolition de l'inquisition, avait fini par se faire nommer lui-même grand inquisiteur, afin de mieux assurer le triomphe de sa secte et de mieux conduire la guerre contre Rome. L'illustre cardinal Pacca, qui nous a fait connaître tous ces faits et bien d'autres, ajoute que, pendant les sept années que dura sa nonciature à Lisbonne, il n'y vit pas paraître un seul livre favorable aux droits de l'Église.

Le mal est encore grand en Portugal : je ne l'ai que trop vu par moi-même; mais il est peut-être moindre qu'alors, et c'est alors, et non aujourd'hui, qu'il est né.

[1] Pacca, *Nunziatura di Lisbona,* p. 20.
[2] D. Michel della Annunziata. Ibid., p. 34.

Voilà l'histoire! non pas l'histoire travestie au gré de certaines théories, et d'un enseignement déloyal et superficiel, mais l'histoire prise sur le fait, et recueillie par les témoins les moins suspects.

Tels sont donc, tels étaient du moins les avantages que les gouvernements antiparlementaires procuraient à l'Église. On nous permettra de ne pas les regretter, et surtout de ne pas désirer le retour d'un régime qui, dans les pays les plus catholiques du monde, ouvrait le sacré collége à Dubois, livrait l'Église à Pombal, et l'État à Godoy. On nous permettra de lui préférer, malgré les misères incontestables des choses et des hommes, le régime qui a ouvert la presse à Balmès et la tribune à Donoso Cortès.

Et notez bien que tout cela se passait, non pas sous le joug de conquérants barbares et infidèles, mais sous le sceptre de princes tous croyants, pour la plupart pieux, même réguliers dans leurs mœurs, et élevés par des prêtres ou des religieux.

Peut-on croire que la monarchie illimitée produirait aujourd'hui des résultats moins dangereux pour la liberté et la dignité de l'Église? Sans doute, grâce aux mœurs libérales et constitutionnelles dont l'influence s'est fait sentir au sein des plus douloureux désordres de notre temps, on peut croire que les princes de nos jours reculeraient devant certaines violences extérieures qui n'inspiraient aucun scrupule à leurs grands-pères. Mais que le fond des choses allât mieux, il faudrait être bien crédule pour l'espérer.

Je n'en veux donner que deux indices. On se souvient du traité de la Sainte-Alliance, de cette alliance par laquelle l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, après la défaite de Napoléon, prirent Dieu à témoin qu'ils ne voulaient plus régner que pour le bonheur de leurs sujets et le *triomphe de la religion chrétienne.* Cet acte est certainement un des plus touchants et des plus solennels de l'histoire des rois, et rien n'autorise à élever le moindre

doute sur la sincérité des souverains qui y apposèrent leur signature. Le traité fut conclu à Paris en 1815 : les trois autocrates se séparèrent, et s'en retournèrent chacun dans ses États : François I[er], pour y conserver scrupuleusement, pendant ses quarante-cinq ans de règne, la législation de son oncle Joseph II contre l'Église; Alexandre, pour expulser et dépouiller les jésuites, sans avoir aucun crime à leur reprocher; Frédéric-Guillaume, pour y entamer contre l'Église le système qui devait aboutir à la prison et à l'exil de l'archevêque de Cologne.

La royauté française ne prit aucune part au traité de la Sainte-Alliance : mais qui pourrait mettre en doute le dévouement des rois de notre siècle à la religion et à l'Église? Depuis longtemps on n'avait vu sur le trône un chrétien aussi accompli, un aussi honnête homme que le roi Charles X. Voici cependant ce qu'écrivait son ambassadeur à Rome, le duc de Laval-Montmorency, chrétien aussi loyal que son maître, dans une dépêche officielle au sujet du conclave de 1823 : « Les cardinaux français doivent être « envoyés, sans parole de qui que ce soit, sans recomman- « dation, on ose dire SANS CONSCIENCE, en prenant ce mot « dans le sens qui exprime *une vanité occupée de sa propre* « *chose plus que de celle du Roi*... Chacun d'eux, pénétré « des sentiments de fidélité dus au Roi, consentirait à *se* « *tromper avec lui,* s'il se trompait...; ils travailleraient à « l'œuvre désirée par le Roi, et recommandée à leur véri- « table conscience de prélats placés là par le Roi, et qui n'y « seraient pas entrés sans le Roi [1]. »

J'attendrai qu'on me cite de M. de Brofferio, ou de tout autre radical parlementaire, un acte plus éloigné de la véritable intelligence des droits de l'Église, que cette naïve

[1] ARTAUD, *Histoire de Léon XII*, t. I, p. 145, 146. L'auteur, premier secrétaire d'ambassade du loyal et chevaleresque duc de Laval, cite cette dépêche sans critique ni surprise. Cela lui paraît tout simple.

déclaration d'un excellent catholique, ambassadeur d'un roi très-chrétien.

Je prie instamment mes lecteurs de ne pas me prendre pour un ennemi de la royauté et des races royales, parce que je réponds aux détracteurs de la monarchie constitutionnelle en racontant les erreurs des rois à une génération oublieuse; parce que je signale les écueils dont ils n'ont pas toujours su se préserver.

Mais je conclus, de tout ce qui précède, que le gouvernement représentatif n'a pas fait et ne fera jamais autant de mal à l'Église que lui en a fait, souvent sans le vouloir, le pouvoir absolu; que, par conséquent, les catholiques n'ont aucun droit ni aucun intérêt à s'associer aux diatribes des flatteurs de la force contre ce genre de gouvernement. J'en conclus que, presque toujours, les pouvoirs qui ont prétendu protéger l'Église en associant sa cause à celle de la monarchie absolue, ont fini par la compromettre ou l'asservir.

Sauf dans les grandes explosions révolutionnaires, où l'Église subit le sort de la société tout entière, l'expérience prouve que partout où elle a eu à souffrir, dans les temps modernes comme au moyen âge, ç'a été l'œuvre des volontés absolues de quelque prince aveuglé.

Croire que l'on pourra, dans l'état actuel de nos mœurs et de nos lois, conserver la liberté de l'Église en dehors d'une liberté générale sagement contenue et réglée, c'est une déplorable illusion. Une fois réduite à l'état de privilégiée, elle retombe tôt ou tard à l'état de cliente, de protégée, avec toutes les entraves et toutes les humiliations d'une telle condition.

Vous voulez, dirai-je aux imprudents apologistes de l'ancien régime, vous voulez ressusciter le passé pour le clergé. Mais n'avez-vous donc jamais réfléchi que ce passé serait également ressuscité contre lui? N'avez-vous pas calculé qu'il aurait plus à y perdre qu'à y gagner?

Vous gémissez sur les luttes auxquelles le régime de la

liberté a condamné l'Église dans quelques pays; vous semblez craindre par-dessus tout qu'elles ne recommencent chez nous. Pauvres âmes sans foi, pauvres cœurs sans courage! Où avez-vous vu que l'Eglise dût cesser d'être militante ici-bas? Mais la vie entière est une lutte : la vie domestique, la vie privée la plus obscure, qu'est-elle autre chose? *Militia est vita hominis super terram*. Et vous auriez la prétention de l'éviter dans la vie publique, dans la vie de l'Église surtout! Il n'y a qu'un moyen efficace d'éviter la lutte, c'est de supprimer la vie. C'est à quoi l'on était parvenu, à peu de chose près, dans ces royaumes où le despotisme régnait, et creusait en silence l'abîme où la révolution devait tout ensevelir.

Loin de moi d'ailleurs la pensée que les catholiques aient à se poser en chevaliers errants du régime parlementaire ou représentatif! Je ne leur demande pour lui qu'une équitable comparaison avec les régimes qui l'ont précédé et qui pourraient le remplacer, et, à défaut de toute autre justice, je demande au moins l'impassibilité et la dignité du silence.

Je suis loin d'être moi-même l'admirateur sans réserve de ce régime. Je conçois fort bien qu'il n'inspire plus ni la même confiance ni la même estime qu'il y a trente ans. Je ne veux pas plus être rangé parmi ses panégyristes que parmi ses insulteurs posthumes.

Je me borne à croire que, dans un temps comme le nôtre, dans une société pulvérisée par l'esprit démocratique, ce régime si décrié est le seul abri contre le despotisme, et qu'il lui est préférable. Il laisse plus de place au talent, au caractère, à l'honneur, à la conscience. Certes, il ne nous rendra pas le XIIIe siècle, ni le XVIIe : il n'enfantera pas des Joinville, des Guises, des l'Hôpital, des Saint-Simon; mais au moins nous donnera-t-il autre chose que des muets ou des valets. Que si l'on peut trouver une autre combinaison, une autre forme de gouvernement, qui nous préserve à la fois des périls de la liberté et des abaissements de la servi-

tude, rien de mieux. Mais, en attendant cette découverte, je m'en tiens à l'expérience, qui nous fait voir dans le gouvernement représentatif, dans la monarchie tempérée, un régime dont l'Église s'est fort bien trouvée, en comparaison de tout ce qui l'a précédé. Je ne voudrais pas qu'on immolât le souvenir de ses bienfaits à celui de ses abus, parce que, comme le disait tout récemment le P. Lacordaire, « s'il fal-« lait détruire tout ce qui engendre des maux et des abus, « il ne resterait rien debout sur la terre, pas même la reli-« gion. »

X

Observations finales.

Sait-on de qui l'on se rapproche le plus, par ces invectives et ces récriminations contre le régime parlementaire? Du socialisme, ni plus ni moins. J'entends le socialisme théorique et littéraire. Ce socialisme, en effet, se montre au premier rang parmi les ennemis des institutions représentatives. Il est ingrat, car ces institutions lui ont fourni les moyens de se produire au grand jour. Il est vrai que le grand jour, venu peut-être un peu plus vite qu'il ne l'aurait voulu, ne lui a guère été favorable. Il est encore vrai qu'en plein moyen âge, les ancêtres du socialisme, ceux qu'il a découverts et dont il se targue, les Albigeois, les Vaudois, les wicléfites, et toutes les autres sectes de ce genre, avaient su également se faire jour; car il n'y a pas d'institutions humaines qui puissent étouffer radicalement et à toujours les insurrections de l'orgueil et de la cupidité.

Quoi qu'il en soit, les écrivains socialistes usent de ce qu'on leur laisse de liberté pour immoler sans façon le gouvernement représentatif. Cela se conçoit : chaque fois que le socialisme a voulu aborder la tribune, et cela dans les circonstances les plus favorables, il a été battu, battu à plates coutures, battu par M. Thiers, par M. Berryer, par

M. Buffet, par M. Mortimer-Ternaux. On se rappelle les succès de fou rire obtenus par M. Louis Blanc et M. Pierre Leroux, et les quatre séances de nuit demandées par M. Considérant pour l'exposition de sa théorie.

Beaucoup de socialistes en ont conclu, non sans quelque raison, que le régime de la discussion leur était moins favorable que le régime de la force. Les uns se sont résignés silencieusement et sans peine; les autres applaudissent publiquement et tous les jours à la ruine de ce qu'ils appellent la *petite* liberté, en attendant la *grande* que l'avenir nous réserve. Je connais tel département, où le journal de la préfecture, notoirement fondé et rédigé par des fouriéristes, ne laisse guère passer de jour sans attaquer les anciens partis, dont aucun n'a voulu écouter les oracles *harmoniens;* sans signaler les immenses avantages qu'offre le régime actuel sur le régime déchu, pour la cause du *progrès humanitaire*. Le récent écrit de M. Proudhon démontre que le socialisme ne tient nullement à la libre discussion, et qu'il compte bien plus volontiers sur un gouvernement qui ne discute pas, que sur un gouvernement qui discute. Il s'efforce de prouver que le 2 décembre n'est qu'une étape du socialisme. Il calomnie, à coup sûr, les actes et les dispositions du chef de l'État; mais, de ses calomnies comme de ses arguments, il ressort, avec la dernière évidence, que le despotisme lui paraît beaucoup plus favorable, comme moyen, que la liberté, et beaucoup plus propre à accélérer le triomphe de son utopie. En effet, chacun sait qu'en dehors des paradoxes de l'inventeur de *l'an-archie,* l'omnipotence de l'État a toujours été le rêve favori, l'idéal du socialisme. Cette omnipotence peut seule lui fournir les moyens de réaliser ses plans, le jour où il sera maître de l'État, ce qui est, depuis 1789, le rêve du premier ambitieux venu. Pour rendre obligatoires le travail, l'assistance, l'éducation, sous prétexte de les organiser, il lui faut nécessairement la concentration absolue du pouvoir, c'est-à-

dire le despotisme, à la seule condition d'avoir le despote pour lui, ce qui n'est pas absolument en dehors des éventualités de l'avenir.

Comme le socialisme déteste, par-dessus tout, la tradition et la liberté, il doit détester et il déteste, en effet, les garanties politiques : car toute garantie représente une tradition ou une liberté.

Mais le catholicisme, qui ne vit que par la tradition et par la liberté, n'est pas, grâce au ciel, condamné à partager ces craintes et ces répugnances.

Quant à moi, je pousserai la confiance jusqu'à avouer que je ne désespère pas encore de l'avenir du système parlementaire ou représentatif. J'ai, pour garant de sa vitalité, la fureur qu'il inspire à ses ennemis. On ne médit pas autant des morts ; on ne les redoute pas surtout. Aujourd'hui, que voyons-nous? Tous les acteurs et tous les apologistes du régime proscrit se taisent, et cependant, chaque matin, on lance contre lui les foudres de l'invective ou du sarcasme. J'en conclus que ses jours ne sont pas encore comptés. Il sera plus ou moins contenu, réprimé, corrigé, châtié pour son plus grand bien ; mais il renaîtra, parce que, dans une société réduite en poussière comme la nôtre, il est la seule forme possible des gouvernements modérés et raisonnables, lesquels sont les seuls gouvernements durables. Ainsi donc, nos docteurs et nos prophètes en seront peut-être pour leur peine; il pourra renaître et leur survivre :

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore.

Ceci n'est nullement une menace contre le régime que la France a accepté il y a neuf mois. Je suis loin de prétendre que la constitution actuelle de la France ne puisse pas se prêter à un gouvernement tempéré, c'est-à-dire au régime parlementaire tel que je l'entends. Cette constitution a l'avantage d'être très-élastique, très-facile à améliorer :

tout dépend de l'esprit dans lequel elle sera appliquée ou modifiée. Les assemblées sont là : leur composition, leurs attributions, peuvent varier d'un pôle de la boussole politique à l'autre. La chambre des communes d'Angleterre a eu des commencements bien plus modestes et des allures bien plus humbles encore que notre corps législatif. Je sais bien que, s'il faut en juger par les apparences, rien n'indique, dans les dispositions présentes du souverain de la France, une marche conforme à l'idée que je défends. Mais, sans juger la nécessité ou la popularité de la tendance qui domine aujourd'hui, on peut certes, sans crime, envisager l'avenir sous un autre point de vue.

Deux fois déjà, depuis un siècle, la France éperdue, humiliée, épouvantée, a vu se réaliser la prédiction d'Isaïe : *Irruet populus, vir ad virum, et unusquisque ad proximum suum : tumultuabitur puer contra senem, et ignobilis contra nobilem. Apprehendet vir fratrem suum domesticum patris sui (et dicet)* : PRINCEPS ESTO NOSTER : RUINA AUTEM HÆC SUB MANU TUA.

On sait quelle fut l'issue fatale de la première expérience, malgré l'éblouissante splendeur du début. Il est permis d'espérer et même de croire que l'écueil signalé par tous les compagnons du grand naufragé sera évité dans l'avenir. L'histoire n'aura point à enregistrer un second exemple de l'infatuation du succès, de l'aveuglement qu'inspire une élévation trop subite. Espérons au contraire qu'elle pourra décerner au maître de la France un éloge aussi rare que digne d'envie, et qu'elle le félicitera un jour d'avoir su résister aux sophismes et aux adulations des théoriciens de l'absolutisme.

Je me plais donc à ne pas regarder comme éternel un système dont la durée indéfinie me semble contraire aux intérêts et peut-être même aux intentions du prince qui nous gouverne. Il ne pourra pas se dispenser d'un retour à des allures plus libérales, quand même il voudrait le contraire;

et je ne pense pas qu'il le veuille. Je le dis, non par précaution oratoire (je n'ai guère l'habitude d'en user), mais par conviction. Il serait infidèle à la prudence dont il a donné tant de preuves, s'il ne savait à temps se dégager du système où on essaye de l'enserrer, et de la responsabilité dont on voudrait l'accabler.

Aussi voudra-t-on bien remarquer qu'il n'est question, dans tout ceci, que d'une théorie rétrospective ou *prospective,* de celle qui réprouve la liberté dans le passé ou dans l'avenir. Je crois que, pour les catholiques, cette théorie est, dans le passé, le comble de l'ingratitude, et, dans l'avenir, le comble de la folie. J'ajoute que, quant au présent, il suffisait de se taire, et de rester paisible spectateur de la marche des événements. A l'heure qu'il est, la France a peut-être encore plus de liberté qu'elle n'en veut; elle irait jusqu'à supporter l'oppression. Cette oppression n'existe pas et ne saurait exister, car on n'opprime que ce qui vit. A l'heure qu'il est, rien n'est gêné, car rien ne se meut; rien n'est comprimé, car rien ne résiste. Tout dort, tout se repose, tout se renouvelle peut-être. Mais quand l'heure du réveil sonnera, quand cette France aura goûté dix, vingt années de repos, de calme, de prospérité, de sécurité complète; quand elle sera tentée de se dire qu'elle s'ennuie; quand éclatera le besoin de respirer, de voir, de parler, de juger, de critiquer, qui n'a jamais pu être extirpé de ce pays, pas plus sous l'ancien régime que sous Napoléon : c'est alors qu'il faudra bien donner quelque issue à cet instinct impérieux, à cette force latente, mais irrésistible. C'est alors qu'on verra si les nouvelles institutions de la France sont assez élastiques pour se prêter à ce retour de la vie, du bruit, de la lutte. Je veux le croire; mais si elles ne s'y prêtaient pas, je suis convaincu que le souverain que la France s'est donné, avec l'habileté qui le caractérise, ne permettra pas à l'orage de grossir. Autrement l'orage l'emporterait, lui et son œuvre.

Après tout, l'esprit français, l'esprit humain n'a pas changé de nature le 2 décembre au matin. On ne vaincra pas la révolution et le rationalisme, en supposant même qu'on ait envie de les vaincre, dans l'ordre politique seulement. Ce n'est point par là que ces deux fléaux sont entrés dans le monde. Il nous reste une littérature corrompue jusqu'à la moelle des os, une industrie jetée hors de ses voies légitimes par un matérialisme sans bornes. On ne vient pas à bout du mal uniquement par la compression, quelque énergique et durable qu'elle soit. Il faut bien lui opposer les forces libres, spontanées, du bien : et le bien ne peut être émancipé sans entraîner à sa suite une certaine émancipation du mal. C'est la loi de la nature humaine. La liberté reparaîtra donc avec ses chances, ses luttes, ses sacrifices, et avec elle le mérite. Oui, je n'hésite pas à le dire, malgré le démenti que semblent me donner les circonstances où nous sommes, les choses et les hommes qui nous entourent : la liberté ne sera point étouffée. Je n'ai pas peur pour elle. La cause de l'absolutisme est une cause perdue. Malheur à ceux qui voudraient enchaîner à cette idole décrépite les destinées immortelles de la religion ! Ils pourront la compromettre pour un temps; mais elle se relèvera, elle désavouera toute solidarité avec eux ; elle ne leur pardonnera pas ; et, dans la mémoire irritée des générations futures, elle placera leurs noms à côté de ceux de ses ennemis et de ses persécuteurs.

Sachons donc répudier l'alternative où l'on essaye de nous acculer, en nous condamnant à choisir entre le despotisme et le socialisme. Elle nous est imposée par quelques-uns de ceux qui nous disaient, il y a deux ans : « Pas de milieu « pour la France entre l'anarchie et la monarchie légitime. » Aujourd'hui ce sont les plus ardents à applaudir à la révolution du 2 décembre, qui a été précisément un de ces milieux qu'ils proscrivaient. Dieu se plaît ainsi à confondre l'outrecuidante légèreté des hommes qui prétendent le ren-

fermer dans les dilemmes inventés par leur passion éphémère.

Sans doute, les difficultés seront toujours grandes ; le découragement paraîtra naturel, inévitable. On nous dira, comme mainte fois déjà : « Rien n'est possible dans notre « pays. Tout est perdu. » Et cela ne sera pas vrai. L'expérience est là pour nous rassurer, et nous promettre des retours consolants. Sans doute le socialisme, qui est loin d'être vaincu, pourra exiger longtemps encore le despotisme pour contre-poids; mais entre ces deux extrêmes, sachons garder notre place. *Liceat inter abruptam contumaciam et deforme obsequium pergere iter, periculis vacuum.*

Sachons attendre : « Le temps, » a dit un grand maître de la politique, « le temps a, pour tout modifier, des secrets « que le génie lui-même ne trouve pas. » Ne versons pas des larmes sur ce qui est tombé, soit; mais ne l'insultons pas. Ne blasphémons pas notre propre passé, pour mieux nous affubler de la mode courante, pour nous faire bien venir, même dans l'intérêt de la bonne cause, des puissances du jour. La liberté nous a valu d'inappréciables conquêtes, d'éclatantes réparations : au lieu de la renier, sachons l'honorer par notre reconnaissance, notre patience et notre espoir.

Ce n'est pas que je veuille dissimuler les périls et les obstacles que rencontre la liberté au sein de la société moderne. Qui ne comprend que la civilisation a considérablement perfectionné le despotisme en l'adoucissant? Le suffrage universel surtout, tel que nous l'avons vu fonctionner, et malgré les services imprévus et éclatants qu'il a rendus à l'ordre au moment des plus grands périls ; le suffrage universel peut être regardé comme le plus grand danger de la liberté. C'est un mécanisme par lequel la foule, maîtresse pour un jour, peut se rendre esclave pour des siècles, et rendre tout esclave comme elle.

Il serait insensé de méconnaître la valeur de ce mécanisme. On peut dire que le suffrage universel jouera désor-

mais en politique le même rôle que la poudre à canon dans l'art de la guerre, ou la vapeur dans l'industrie. L'introduction de cette arme nouvelle et formidable change toutes les conditions de la lutte. Elle met à la disposition du pouvoir, qui finira toujours par s'en emparer, une force jusqu'à présent inconnue. C'est un levier qui peut être manié par la main la moins habile et la moins scrupuleuse, mais qui donne à cette main un ascendant irrésistible. C'est, en outre, un masque immense, derrière lequel toutes les servilités, toutes les bassesses, toutes les défaillances peuvent chercher un abri commode et sûr. C'est une mer où vont se perdre toutes les combinaisons et toutes les règles de la politique ancienne, mais où le mensonge, le préjugé, l'ignorance, peuvent aussi centupler leur énergie. La sagesse et la dignité humaines y sont toutes deux condamnées à de rudes épreuves. Talent, vertu, renommée, courage, intégrité, expérience, tous ces titres à l'ancienne popularité, toutes ces forces diversement énergiques, tout cela est noyé dans les flots du suffrage universel, comme le serait un flacon de vin généreux versé dans un étang.

Aussi, je ne sache pas qu'aucun ami sincère et intelligent de la liberté ait jamais désiré ou réclamé le suffrage universel. Il a été inventé par les républicains, d'accord avec quelques fous monarchiques. Selon l'usage, l'invention a tué les inventeurs.

Toutefois il faut s'y résigner et s'y habituer; car il ne sera pas détruit aussi facilement et aussi promptement qu'il a été créé.

Bayard et les preux de son temps se désespéraient à la vue des progrès de l'artillerie et des *arquebusades*. Ils croyaient que la guerre loyale, chevaleresque, généreuse, n'allait plus être possible, et que les lâches seraient désormais sur le même pied que les grands cœurs; et cependant l'honneur, le courage, toutes les vertus militaires ont retrouvé leur valeur et leur emploi dans les armées modernes.

Il en sera de même des vertus et des talents politiques : tôt ou tard, ils retrouveront leur valeur. Seulement il faudra aux hommes d'État de l'avenir des vertus nouvelles, comme il a fallu aux fils des preux encore plus de sang-froid et de coup d'œil que de bouillant courage, pour remplacer Crécy et Azincourt par Denain et Fontenoy.

On a pu, grâce à la vapeur, bouleverser toutes les habitudes et toutes les conditions de la société extérieure, supprimer les distances, abaisser les montagnes, transformer le commerce, ouvrir à l'industrie d'interminables perspectives, fournir un thème inépuisable aux déclamateurs de tout ordre, sur le progrès indéfini, la fédération des États, la paix universelle, et autres utopies ; mais on n'a ni supprimé une passion, ni diminué un ennui, ni discipliné une cupidité, ni consolé une tristesse, de plus qu'avant cette fameuse découverte. L'orgueil, l'envie, la douleur, toutes les infirmités de l'homme sont restées debout, comme aussi les lois éternelles de la justice divine, et même les lois inférieures, mais respectables, de la sagesse humaine. Pas plus que la vapeur, le suffrage universel ne changera les conditions fondamentales de la nature humaine. Seulement il rendra la liberté plus difficile, et par conséquent les luttes plus pénibles, les sacrifices plus méritoires, le dévouement plus généreux et plus complet. C'est un sort que tout homme de cœur, que tout chrétien surtout peut encore accepter et bénir.

Peut-on espérer que, parmi les hommes dont l'intelligence n'a pas été complétement égarée par le démon de la révolution, ceux qui se regardent comme les champions attitrés de la liberté, éclairés par ses dangers, ses mécomptes, ses humiliations, se décideront enfin à chercher la force et la vie là où la vie et la force peuvent seules trouver la sanction de la durée et du respect? Ils ont longtemps traité la religion en ennemie ou en étrangère. Le temps est venu de reconnaître en elle l'unique et indéfectible alliée. Elle est

née pour être la consolatrice de tous les vaincus, le refuge de toutes les victimes, l'asile des cœurs blessés et découragés, la lumière des esprits dévoyés. Il appartient à ses enfants de revendiquer encore aujourd'hui pour elle cette gloire maternelle. Si la liberté doit être bannie du monde pour un temps, qu'on puisse au moins la retrouver un jour abritée sous l'aile de l'Église, enchâssée dans le cœur des catholiques! C'est une illusion peut-être ; mais, à coup sûr, il n'en est point de plus généreuse et de plus innocente. Au milieu des misères de notre société si vacillante, si mobile, si discréditée à ses propres yeux, est-il pour l'Église un rôle plus digne et plus sûr que de rester fidèle à l'alliée qu'elle invoquait naguère, et qui lui a rendu de si bons services?

Il va sans dire que je n'ai ni la mission ni la ridicule prétention de donner des conseils à l'Église. Mais puisqu'elle n'interdit point à ses enfants respectueux et dociles de parler en public de ses intérêts, de ses dangers, de ses droits ; puisque chaque jour des écrivains justement estimés usent de cette permission, dans un sens qui me paraît dangereux et imprudent, je crois pouvoir la prendre à mon tour. Je n'exprime que des vœux dictés par une tendre et filiale sollicitude; et je les rétracte d'avance, pour peu qu'ils paraissent blâmables ou téméraires à la seule autorité infaillible.

Mais, dans cette liberté que l'Église nous laisse, chacun demeure maître de son honneur. J'ai senti la nécessité de mettre le mien à couvert. Je l'ai déjà dit : je suis un vieux soldat de la cause catholique. On pourra certes en trouver de plus habiles et de plus heureux ; on n'en trouvera pas de plus fidèles. Mais je n'ai jamais séparé cette cause de celle de la liberté. La devise de ma vie a été celle de ce vieux Polonais de la confédération de Bar : *J'ai aimé la liberté plus que tout au monde, et la religion catholique plus que la liberté même.*

Rangé sous les enseignes de cette liberté quand elle semblait la souveraine incontestée de l'opinion et de l'avenir, je

ne la déserterai pas aujourd'hui qu'elle est reniée par la plupart de ses créatures, et que le flot populaire est allé rejoindre son courant naturel vers le pouvoir absolu. Je ne veux pas fournir un prétexte à ce reproche d'hypocrisie dont on est si volontiers prodigue envers nous. Je ne veux pas qu'on dise de mes amis et de moi, que nous n'avons défendu et obtenu la liberté que pour en trafiquer, ou la sacrifier à la première occasion. J'ai besoin de le dire : à mes yeux du moins, la liberté que nous avons réclamée pendant vingt ans n'a point été un piége tendu à nos ennemis, mais un acte de bonne foi et de bon courage ; point une tactique, mais un principe. La défaite et la confusion de nos anciens adversaires ne me fera pas perdre la tête, ne me fera pas jeter l'arme qui nous a loyalement et utilement servi, et que tous au premier jour nous serons si heureux de retrouver.

Quand même je resterais seul, seul témoin de notre sincérité et de notre constance, seul de tous ceux qui ont combattu avec moi et après moi sous les plis de ce glorieux drapeau, je lui demeurerai fidèle, et j'aurai la conscience de rendre ainsi un dernier service à la dignité et à l'indépendance des catholiques.

Je me défie d'ailleurs, par les raisons que j'ai dites, de tous ces entraînements, de toutes ces inféodations à d'éphémères victoires, de ces confiances aveugles en d'aveugles grandeurs.

J'ai prédit que le triomphe de la démocratie en 1848 ne mènerait pas loin, et que ce torrent dévastateur irait bientôt s'engloutir dans les eaux stagnantes du despotisme. Je ne veux pas plus partager la honte de sa défaite que celle de sa victoire. J'ai bravé ce qu'on appelait autrefois le peuple, quand ses représentants se pavanaient, dans leur attirail de souverains et de législateurs, au profit de la licence démocratique. J'ai quelque droit de retenir mon adhésion à son enthousiasme subit pour le pouvoir absolu. *Prêt à tout,* comme disait M. de Maistre, *et sûr de rien,* assez indifférent

aux questions de forme, moins indifférent aux questions de personnes, je me résigne à tout gouvernement où l'âme et l'honneur seront saufs. Sinon, non. Je n'aime pas le joug; je ne suis pas assez révolutionnaire pour cela. Il n'y a que les révolutionnaires pour supporter amoureusement le joug, après avoir brisé le frein. Je ne me sens pas d'humeur à conspirer avec la force et avec la fortune, à baiser le niveau qui m'écrase. Je n'ai point de goût pour ces unités artificielles qui absorbent tout et étouffent tout. Mon idéal n'est point dans l'avenir que M. de Tocqueville entrevoit pour les peuples démocratiques, transformés en « troupeau d'animaux timides et industrieux, dont le gouvernement est le berger [1]. » Je ne crois pas au progrès humanitaire, à la raison universelle, à l'infaillibilité des peuples, à tous ces grands mots par lesquels on nous a éblouis, amoindris, réduits à l'*abjecte égalité de la démocratie* [2], à ces vastes aplatissements de l'univers sous la passion ou la panique du moment. Je crois au droit et à la valeur de l'homme, de l'homme indépendant, de l'honnête homme. Je suis pour le système où cet honnête homme peut être compté, et se compter pour quelque chose; où il peut, à ses risques et périls, tenir tête au mensonge et au mal, au pouvoir comme aux factions; où tous ne sont point condamnés, pour arriver, pour briller, pour *être*, à toujours courtiser le pouvoir ou l'émeute; à toujours se courber devant quelqu'un, devant un homme ou une foule; à passer sans cesse du club à l'antichambre.

Telle est ma foi politique, et,

Hors qu'un commandement *du pape* exprès ne vienne,

j'y compte persévérer. J'avoue même que je ne vois aucun

[1] *Démocratie en Amérique*, t. IV, p. 355. On ne saurait assez relire et méditer les deux derniers volumes de cette admirable prophétie, à laquelle il conviendrait de rendre son véritable titre : *De la Démocratie en France et en Europe*.

[2] M. Forcade, *Revue des Deux Mondes*, 1849.

profit ni aucun honneur, pour les catholiques, à en nourrir une autre.

Il est temps de terminer. Je le ferai en signalant un point où je me rencontrerai certainement avec mes adversaires. Au milieu des luttes qui remplissent notre histoire contemporaine, l'Église seule a vaincu, et tout annonce que seule elle vaincra dans l'avenir. Elle ne dédaigne personne, elle n'est ingrate envers personne; mais elle n'a besoin de personne, et tout le monde a besoin d'elle. Aucun pouvoir ne s'établira, aucun ne durera sans invoquer son concours. A travers les puériles et dangereuses extravagances de 1848, ce grand fait a surgi, comme au lendemain des événements de 1851.

Travaillons tous, dans la mesure de notre faiblesse, à la maintenir dans cette dignité, dans cette indépendance souveraine. Nous entrons dans le siècle de la renaissance du catholicisme, qui nous consolera de tous les outrages et de toutes les défections qu'il a dû subir depuis la renaissance du paganisme, il y a quatre cents ans. Jamais cette miraculeuse jeunesse de l'Église, jamais ce que Bossuet appelle son *éternelle nouveauté*, n'avait éclaté avec une lumière plus manifeste à tous les regards. Du sein de ce vieux monde qui croule depuis soixante ans, où tout pourrissait ou se pétrifiait sous l'ombre malfaisante du despotisme et de la fausse philosophie, elle est sortie plus vigoureuse, plus féconde qu'en ses jours les plus brillants. *Omnia propter electos*, a dit l'Apôtre; c'est le mot qui résume toute la vie spirituelle. *Omnia propter Ecclesiam*, peut-on dire en étudiant les annales du monde; c'est le mot par où se résument tous les bouleversements qui nous étonnent, nous alarment ou nous affligent. La grande révolution de 1789 n'a été permise que pour lui assurer un incomparable triomphe. L'esprit révolutionnaire, qui est le péché originel dans la vie politique, n'aura abouti qu'à faire éclater le glorieux mystère de la Rédemption sociale du monde par l'Église. On se prend à dire, avec la sainte audace de la liturgie : *O felix*

culpa! en la voyant partout refleurir, partout relever sa vénérable tête, partout étendre ses puissantes mains pour conquérir les cœurs, après les avoir pacifiés et purifiés. La révolution a cru tout lui ôter. Sans le vouloir et sans le savoir, elle lui a tout donné, en lui rendant la liberté, seul bien qui lui reste, et qui lui suffit pour récupérer tous les autres.

La civilisation moderne tout entière, la société française surtout, avec ses infirmités morales et ses splendeurs matérielles, me représente ce mendiant estropié que saint Pierre et saint Jean rencontrèrent à cette porte du temple qu'on nommait la porte *Belle* par excellence [1]. Au milieu de ces magnificences, le pauvre infirme demandait l'aumône pour vivre. Saint Pierre, le chef de l'Église, le vicaire du Christ, lui dit : Regarde-nous, *Respice in nos;* regarde en nous la puissance et l'amour, l'infaillible autorité et l'inépuisable charité. Et comme il les regarde en espérant quelque don [2], le prince des apôtres reprend : *Argentum et aurum non est mihi :* Nous n'avons point à t'offrir cette richesse, ce bien-être, seul objet de tes désirs, et qui les trompera toujours; mais ce que nous avons, nous te le donnons : *Quod autem habeo, hoc tibi do;* nous te donnons la vérité et la vie. Au nom de Jésus de Nazareth, lève-toi et marche, *Surge et ambula.* Et, lui tendant la main, il le souleva ; et sur-le-champ, dit l'Écriture, les bases de cet homme furent consolidées : *Et protinus consolidatæ sunt bases ejus et plantæ.* C'est ainsi et seulement ainsi que la société moderne sera sauvée. Si elle veut regarder l'Église, si elle veut lui demander l'aumône de la vie et de la vérité, saisir cette main douce et forte qui lui est toujours tendue, elle vivra, elle se redressera, elle se rassoira sur sa base, elle cessera d'être chaque jour ébranlée jusque dans ses fondements : *Et protinus consolidatæ sunt bases ejus et plantæ.* Sinon, elle lan-

[1] Quidam vir qui erat claudus ex utero matris suæ... quem ponebant quotidie ad portam templi quæ dicitur Speciosa.... (Act., III, 2, 8.)

[2] At ille intendebat in eos, sperans se aliquid accepturum ab eis.

guira, elle périra; et sa décomposition ne fera que s'accroître, même au sein de ces intervalles de repos qui ne sont, comme on l'a dit, qu'une halte à travers les ravages.

Chacun de nous, obscurs et infirmes chrétiens que nous sommes, est cependant appelé, dans sa sphère, à concourir à la grande action de l'Église sur la société. Mais, selon la façon de nous y prendre, nous pouvons retarder ou accélérer le bien, aggraver ou neutraliser le mal. C'est à quoi j'ai désiré faire réfléchir ceux qui me liront. Si je puis éveiller dans quelques esprits le désir de profiter des enseignements du passé, la résolution de ne pas engager l'avenir, de ne pas tout sacrifier à l'entraînement du présent, mon but sera atteint. Et, dussé-je n'être écouté ou cru de personne, je rentrerai dans le silence, avec la conscience d'un devoir ingrat humblement accepté et loyalement accompli, et avec le droit de dire : *Liberavi animam meam!*

17 septembre 1852.

FIN.

APPENDICE.

N° I.

Extrait de l'ouvrage intitulé : DE LA LIBERTÉ ET DE L'AVENIR DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, PAR Mgr RENDU, ÉVÊQUE D'ANNECY. 1849.

... La liberté, c'est l'homme, tel qu'il est sorti des mains de Dieu ; l'homme avec son intelligence et sa volonté ; l'homme à qui il a été dit sous l'arbre de la science : « Voilà le bien, voilà le mal, tu peux choisir ; mais voilà ma loi : si tu la violes, tu mourras. » La liberté, encore une fois, c'est l'homme jouissant de sa spontanéité dans l'usage qu'il fait de ses forces morales appliquées à ses organes d'abord, et, par leur intermédiaire, aux éléments de la nature. C'est donc dans sa liberté morale qu'il faut chercher l'origine et l'explication de la liberté dont il doit jouir parmi ses semblables...

... Toutes les fois qu'il s'agit de faire une place pour l'homme de l'Évangile, on a beau modifier les institutions du paganisme, confier aux plus grands philosophes le soin de lui marquer cette place, il se retrouve toujours trop grand pour y vivre à l'aise. Image de Dieu, il faut qu'il puisse librement agir dans le cercle de la puissance que Dieu lui-même lui a tracée...

... Que signifie donc le mot liberté quand il s'applique à l'homme vivant en société ? Le voici : libre de sa nature, l'homme doit pourtant admettre des bornes à la puissance morale et physique dont il jouit, dans la crainte de détruire la liberté de ceux avec qui il est en association. Basée sur la loi de Dieu, dont elle doit être l'image, la loi de l'homme ne peut retrancher à la liberté individuelle que dans les actions qui ont rapport aux individualités. Sa puissance ne peut aller au delà, sans être taxée d'injustice et de tyrannie. Ainsi, toute loi humaine a pour but de régler ou de limiter la liberté individuelle, qui ne se compose, en dernière analyse, que de la portion de puissance laissée par la loi. La puissance dont chaque citoyen jouit dans la société dont il fait partie, c'est ce qu'on appelle liberté; et comme cette puissance du citoyen se manifeste dans des circonstances diverses, on peut et même on doit la désigner sous des noms divers; mais c'est toujours la liberté.

Elle comprend :

1° La liberté religieuse, qui elle-même se compose de la liberté de conscience, de la liberté du culte et de la liberté du prosélytisme;

2° La liberté civile, qui contient la liberté de la personne, la liberté du domicile, celle de la propriété, et partant le consentement à l'impôt;

3° La liberté politique, qui assure à tout individu son concours dans la confection des lois, dans la surveillance de la fortune publique;

4° La liberté d'enseignement par l'écriture et par les livres, par la parole ou par l'exemple;

5° La liberté administrative dans la famille, dans la commune, dans la province et dans l'État;

6° Enfin, la liberté d'association, qui comprend les nationalités, l'association des capitaux pour les grandes entreprises, des bras pour le travail, des cœurs et des consciences pour la prière, pour l'exercice de la charité, et même pour le plaisir. C'est de cette

dernière espèce de liberté que dépend plus spécialement le progrès de la civilisation.

Voilà bien la liberté, la liberté tout entière, la liberté analysée dans ses attributs et ses facultés les plus intimes. On peut défier de citer une prérogative de l'homme social qui ne soit pas comprise dans cette large définition de la liberté. Du reste, nous ne serions pas les adversaires de ceux qui voudraient l'étendre; nous sommes plutôt, comme chrétiens, disposés à admettre toutes les extensions qu'on pourra lui donner. Ce que nous condamnons, nous, ce sont les efforts que l'on fait partout pour la restreindre... (Pages 36-40.)

... Savez-vous pourquoi, de l'aveu de tous les politiques, l'Amérique est un pays d'avenir? Ce n'est pas parce qu'elle est une terre vierge, fertile, étendue; mais c'est parce qu'elle n'a point, par des lois avilissantes, fermé les portes à la vérité. Elle n'a pas non plus proscrit l'erreur; mais quand l'erreur ne jouit pas des priviléges du monopole, elle disparaît bientôt, pour laisser place à la vérité. Notre civilisation corrompue ne peut supporter l'idée de la vérité, parce qu'elle n'a plus le courage de la vertu. La jeune Amérique admettra l'une et l'autre, et elle vivra... (Page 66.)

... Le clergé veut-il la liberté? Si l'on avait ainsi formulé la question il y a trente ans, il est possible que l'on eût été embarrassé pour répondre. Ce qu'on était convenu d'appeler le règne de la liberté avait été pour l'Église des jours de tristesse et de deuil; le clergé en conservait des souvenirs trop amers : sa fortune pillée, ses temples démolis, ses autels brisés, ses sacrifices interrompus, ses institutions détruites, son sang versé au nom ou du moins à travers les acclamations de la liberté, n'étaient pas des titres acquis à son amour. Depuis ces jours de malheur, la lumière s'est faite; les hypocrisies des chanteurs de liberté ont été dévoilées, des expériences ont été faites sur une grande échelle, et toujours on a reconnu que ce n'était pas de liberté qu'il s'agissait, mais de despotisme, de servitude et d'envahissement de pouvoir. Vingt

fois déçu dans ses espérances, l'esprit s'est mis à la recherche de la liberté et l'a enfin découverte, non pas dans cette antiquité que l'histoire fait mentir aussi bien que nos révolutions, mais sur le sol du christianisme, et surtout dans les doctrines dont il a doté le monde.

Des génies éminents en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, se sont mis à l'œuvre pour déblayer le terrain sous lequel on l'avait enfouie; ils ont lavé la boue dont les féroces croyants de la révolution avaient sali sa noble et rayonnante figure; et, du moment où l'on a pu l'apercevoir, chacun s'est écrié : « C'est bien elle ! nous la reconnaissons; car elle est ancienne en France, où il n'y a de nouveau que le despotisme et la tyrannie. » Dès lors chacun s'est épris d'amour pour elle; il n'y a plus que ses anciens adorateurs qui la renient.

Quand le clergé a commencé de réclamer au moins la petite portion de liberté qui lui revenait dans la société dont il faisait partie; quand l'un des organes les plus courageux et les plus éloquents des pensées et des opinions catholiques, *l'Univers*, s'est mis à battre en brèche les remparts derrière lesquels se cachaient les orgueilleux et fiers tyrans qui exploitaient, à leur profit, tous les droits d'un grand peuple; ils comprirent, ces habiles monopoleurs, que, du jour où leur supercherie serait découverte, leur règne serait fini. Qu'ont-ils fait? Ils ont nié la sincérité des catholiques, et fait semblant de croire qu'il y avait incompatibilité entre catholicisme et liberté. Alors les écrivains catholiques ont élevé la voix : Balmès entre autres, et l'auteur des grands problèmes de la statolâtrie, sont venus démontrer que la liberté n'était point une doctrine nouvelle qu'ils voulussent, par supercherie, accoler à l'Évangile, comme semblent vouloir le faire de leurs doctrines les socialistes modernes. Avec eux, le catholicisme se présente les mains pleines des témoignages des Pères et des docteurs qui, depuis saint Paul, Tertullien, saint Grégoire, saint Augustin, jusqu'à saint Anselme et saint Thomas d'Aquin, ont défendu la cause de la liberté, les droits du simple citoyen et ceux de tous les peu-

ples, contre les républiques, contre les empereurs, contre les rois, contre les princes, contre les ministres, les traitants, les proconsuls de tous les âges et de tous les pays; tous l'ont fait avec cette éloquente autorité que leur donnaient comme la donnent encore aujourd'hui, à l'illustre captif de Chillon, la conscience du droit, la puissance du vrai, et le mépris de la persécution, même de la mort.

Aujourd'hui, comme alors, les catholiques répètent, avec saint Thomas, l'axiome de la politique la plus libérale qui puisse sortir de l'esprit de l'homme : *Regnum non est propter regem, sed rex propter regnum...*

Et pourquoi le clergé serait-il opposé à la liberté? Que l'on nous cite une seule des parties de la liberté que le clergé repousse! Nous n'hésitons pas à donner ce défi. Il n'a pas, à la vérité, demandé la liberté d'enseignement par la presse, son secours n'était pas nécessaire; il savait bien qu'il la devrait un jour à l'égoïsme de l'aristocratie. Il est possible encore qu'il en redoutât les effets, à cause de l'ignorance et de la faiblesse des hommes; mais, sans la demander, il l'a reçue et bien accueillie. Pourvu qu'elle soit accompagnée de la liberté d'enseignement par la parole, elle perd le venin qu'elle portait avec elle. Après tout, qu'avons-nous à redouter? La vérité catholique a jusqu'à ce jour lutté contre tous les obstacles, vaincu toutes les hérésies, combattu avec succès toutes les opinions les plus hostiles de la philosophie, triomphé de toutes les passions les plus haineuses; elle s'est trouvée aux prises avec toutes les sciences soulevées contre elle, et les sciences ont été forcées de venir successivement s'agenouiller devant elle, et reconnaître sa divinité. L'attaque a revêtu toutes les formes, épuisé tous les moyens; laissons à la liberté de la défense le soin de paralyser la liberté de l'attaque. Que le catholicisme trouve son chemin débarrassé, et vous verrez qu'il arrivera partout. L'esprit de l'homme ayant été fait pour lui comme il a été fait pour l'esprit, les passions auront beau gronder et murmurer, il faudra qu'il arrive à l'esprit. (Pages 95-98.)

... Si Rousseau se fût contenté de dire que la forme des gouvernements peut être l'œuvre des hommes; que l'autorité, propriété de Dieu, se transmet au souverain par la voix ou par le consentement du peuple, il n'aurait fait que répéter les opinions politiques des théologiens catholiques du moyen âge : il eût été dans le vrai.

De leur côté, les adversaires du philosophe de Genève donnent au droit divin une extension qu'il n'a pas. Ils le portent non-seulement sur la formation de la société, mais encore sur les *formes changeantes de leur nature qu'elle peut recevoir, et sur celui ou ceux qui la dirigent.* Cette doctrine, si favorable à l'absolutisme des souverains, est née du protestantisme, et ensuite a trouvé des partisans jusque parmi les théologiens et les philosophes catholiques les plus dévoués à l'Église. Ils disent à Rousseau : « Votre système est faux, puisqu'il n'y a point d'exemple de société qui ait été formée d'une manière collective et simultanée. » Cette objection est basée sur l'obscurité du mot société. Pris dans son acception la plus restreinte, il ne suppose entre les hommes que les rapports indispensablement requis par les besoins de la nature humaine. Ainsi comprise, la société dépend de la loi de Dieu : mais la société politique, qui multiplie et régit ces rapports, admet la libre action des hommes, et forme le domaine du peuple souverain. (Pages 257-258.)

N° II.

*Extrait d'une lettre à l'*AMI DE LA RELIGION, *du* 24 *octobre* 1848.

...Sachons le reconnaître : le christianisme se prête à toute les formes du gouvernement humain, mais il ne s'identifie avec aucune. Le christianisme est fait pour survivre à tous les pou-

voirs, tous plus ou moins fragiles, plus ou moins éphémères, quand même ils dureraient quatorze siècles, comme a duré la royauté française! Il est ici-bas, non pas pour *progresser,* pour se transformer, pour marcher avec le genre humain, comme le disent les courtisans de l'orgueilleuse humanité; mais pour montrer la voie, pour tendre la main à cette pauvre orgueilleuse, pour la guider, la relever dans cette marche où elle trébuche bien plus souvent qu'elle n'avance.

Il a été, dès son premier jour, ce qu'il est aujourd'hui, ce qu'il sera toujours : la vérité tout entière, la vérité infaillible, immuable, incomparable. Les vérités humaines, les vérités relatives et variables de l'ordre politique et social, ne sont rien que par un rayon de sa vie : mais il ne se laisse pas plus confondre avec elles, que le soleil ne se laisse confondre avec ces lumières factices et éphémères qu'il nous est donné d'allumer et d'éteindre au gré de nos besoins ou de nos caprices.

Voilà ce qu'il faut proclamer et répéter sans cesse, en face de l'orgueil démesuré des pygmées de notre temps, toujours disposés à se compter pour des géants, à prendre leur impression du moment pour la loi éternelle du monde, et leur découverte d'hier pour le type du grand, du beau et du vrai.

Pour moi, je ne puis me défendre de sourire quand j'entends déclarer que *le christianisme c'est la démocratie.*

J'ai passé ma jeunesse à entendre dire que le christianisme était la monarchie, et qu'on ne pouvait être bon chrétien sans croire à la royauté. J'ai lutté vingt ans, et non sans quelque succès, contre cette vieille erreur, aujourd'hui dissipée. Je lutterais vingt ans encore, si Dieu me les donnait, contre cette nouvelle prétention; car je suis convaincu que ce sont deux aberrations du même ordre, deux formes de la même idolâtrie, la triste idolâtrie de la victoire, de la force et de la fortune.

Me sera-t-il permis, en terminant, de hasarder un conseil aux catholiques? Reconnaîtront-ils le droit de leur en adresser, à celui qui a si longtemps servi leur cause, et qui, le premier, a

levé leur drapeau dans la vie parlementaire! Je ne sais; mais s'ils le voulaient bien, je leur conseillerais avant tout, dans le temps où nous vivons, le calme, la réserve et la dignité. La dignité! sans laquelle il n'est pas de liberté vraie, pas de force durable; la dignité! cette humble et sainte dignité de l'Église, que pour ma part je me suis toujours appliqué à sauvegarder, non moins que sa liberté même, dans toutes nos luttes contre la politique et la philosophie de ces dernières années. Mais, qu'on le sache bien, pour se maintenir dans cette voie, la première condition est d'éviter un contact trop fréquent, une alliance trop intime avec les rêves et les emportements de nos contemporains. Notre cause est assez forte, assez belle pour nous dispenser d'être les auxiliaires ou les courtisans de personne...

Ch. de Montalembert.

N° III.

Extrait des FRAGMENTS HISTORIQUES DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, *t. II, p.* 17.

...En traçant les principaux faits des révolutions d'Angleterre, on éprouve au premier abord une répugnance naturelle, quand on est né catholique, à traiter avec mépris les hommes qui soutinrent cette religion dans la Grande-Bretagne; mais, en examinant les choses de plus près, on voit qu'il est juste d'en vouloir à ces hommes qui, par un zèle aveugle et par une conduite inconsidérée, compromirent et dépopularisèrent, en Angleterre, la vraie doctrine du Christ, en en faisant une question de parti et une arme de leurs passions. Leur conduite doit être flétrie; car jamais la religion catholique ne s'était trouvée dans une situation aussi favorable qu'en Angleterre, pour dominer par la pureté de

ses principes et l'influence de sa morale. Persécutée par le pouvoir royal (?), elle devait suivre l'exemple de l'aristocratie, et se venger de son oppression en se mettant à la tête des libertés nationales. Sa position était admirable pour agir ainsi ; car elle était indépendante du pouvoir temporel, ne reconnaissant pour chef que le chef de l'Église universelle, tandis que les anglicans ne tenaient plus leurs droits et leurs pouvoirs que du droit et du pouvoir du chef de l'État : mais, aveuglé par des intérêts mondains, le clergé catholique se perdit en s'alliant aux oppresseurs du peuple, au lieu de s'allier aux opprimés. Tout esprit éclairé voyait si bien que les Stuarts perdaient la religion, que le pape Innocent XI témoignait hautement son mécontentement de la conduite imprudente de Jacques II, et les cardinaux de Rome disaient en plaisantant « qu'il fallait excommunier Jacques II, comme un homme qui allait perdre le peu de catholicisme qui restait en Angleterre. » Mais ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que le prince d'Orange, chef de la ligue protestante, réunit en sa faveur, contre un souverain catholique, le pape, l'Espagne et l'empereur d'Allemagne, ce qui prouve qu'on s'allie toujours à une cause noblement et franchement défendue, tandis qu'on déserte même une cause amie, lorsqu'elle est conduite par la sottise et la lâcheté...

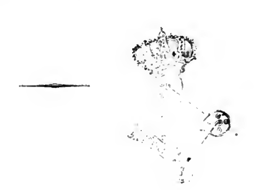


TABLE DES MATIÈRES.

EN VENTE CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS.

JEANNE D'ARC, suivi d'une étude sur HOMÈRE et sur BERNARD DE PALISSY, par M. *Alphonse de Lamartine*. Un volume in-18.

SYDONIE, par Mme *Charles Reybaud*. Un volume in-18.

LE VEAU D'OR, par M. *Frédéric Soulié*, in-8°. Tomes 1 et 2.

LE CHEVALIER DE PAMPELONNE, par M. *de Gondrecourt*. In-18 Tomes 1 à 3

IL FAUT QUE JEUNESSE SE PASSE, par M. *Alexandre de Lavergne*. 2 volumes in-18.

DU PROTESTANTISME ET DE TOUTES LES HÉRÉSIES dans leur rapport avec le socialisme, précédé de l'examen d'un écrit de M. Guizot, par M. *Aug. Nicolas*, auteur des *Études philosophiques sur le Christianisme*.

ESSAIS SUR LA MARINE FRANÇAISE. L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE NOTES SUR L'ÉTAT DES FORCES NAVALES DE LA FRANCE. Par M. le prince *de Joinville*, vice-amiral de France. Un volume in-12, format anglais, en caractères neufs.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE MUSIQUE contenant la théorie de toutes les parties de cet art, par M. *F. Fétis*, directeur du Conservatoire de Bruxelles. 3 volumes format anglais avec portraits.

TRAITÉ DE LA CULTURE DES PLANTES FOURRAGÈRES ET INDUSTRIELLES, par M. *A. Isabeau*. Un volume format anglais orné de vignettes.

ÉTUDES SUR LA CIVILISATION EUROPÉENNE considérée dans ses rapports avec le christianisme, par M. *N. J. Laforêt*, professeur à l'Université de Louvain. 2 volumes format anglais avec gravures.

